



## Assemblée générale

Distr. générale  
15 mars 2012  
Français  
Original : anglais

---

### Soixante-septième session

Point 23 de la liste préliminaire\*

### Mondialisation et interdépendance : migrations internationales et développement

### Lettre datée du 7 mars 2012, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de transmettre ci-joint le rapport de la cinquième réunion du Forum mondial sur la migration et le développement, qui s'est tenue à Genève les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2011.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale au titre du point 23 de la liste préliminaire.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(Signé) Paul Seger

---

\* A/67/50.



**Annexe à la lettre datée du 7 mars 2012 adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent  
de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Cinquième réunion du Forum mondial sur la migration  
et le développement : « Engager des actions en matière  
de migration et de développement : cohérence, capacité  
et coopération »  
Genève (Suisse), 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2011**

**Rapport sur les travaux du débat final**

**Table des matières**

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Remerciements . . . . .	3
II. Introduction . . . . .	4
III. Processus préparatoire . . . . .	6
IV. Processus de la société civile de la cinquième réunion du Forum mondial 2011 . . . . .	9
V. Réunion gouvernementale . . . . .	11
A. Séance d'ouverture . . . . .	11
B. Espace commun . . . . .	17
VI. Séances de travail . . . . .	22
A. Groupe I – La mobilité de la main-d'œuvre et le développement . . . . .	22
B. Groupe II – Traiter la migration irrégulière grâce à des stratégies de migration et de développement cohérentes . . . . .	34
C. Groupe III – Outils pour des politiques migratoires et de développement reposant sur des données probantes . . . . .	40
VII. Sessions spéciales . . . . .	50
A. Évaluations du Forum (phase I) . . . . .	50
B. Plate-forme pour les partenariats . . . . .	53
C. Relation entre le Forum mondial et les partenariats non gouvernementaux . . . . .	58
VIII. Séance de clôture . . . . .	65
IX. Conclusion . . . . .	69

## I. Remerciements\*

1. Compte tenu des quelque 214 millions de migrants internationaux dans le monde et des difficultés croissantes à surmonter pour instaurer des conditions humanitaires et sûres pour les migrants et assurer la prospérité de leurs sociétés hôtes et de leurs pays d'origine, les tribunes pour les échanges internationaux comme le Forum mondial sur la migration et le développement sont d'une importance cruciale pour le renforcement de la confiance et la promotion des partenariats et de la cohérence internationale des politiques. C'est pourquoi la Suisse a accepté, en 2011, la noble tâche de diriger le Forum mondial, qui est actuellement la tribune la plus importante pour le dialogue international sur la migration et le développement.

2. Le Gouvernement suisse est ravi de présenter ce rapport sur le débat final<sup>a</sup>, le dernier événement du Forum mondial sur la migration et le développement, tenu sous les auspices de la Suisse, qui en a assumé la présidence.

3. Ce rapport présente le bilan de la nouvelle approche adoptée avec succès par la Suisse. Sous le thème central « Engager des actions en matière de migration et de développement : cohérence, capacité et coopération », nous avons tenté de faire de 2011 une année axée sur l'action. Dans cet esprit, la Suisse a organisé 14 réunions thématiques dans diverses régions du monde dans le cadre des trois groupes thématiques de la réunion du Forum mondial 2011 en étroite coopération avec les États intéressés et autres partenaires. Les discussions de fond dans le cadre des séances de travail du débat final ont été particulièrement productives en raison du processus préparatoire exhaustif ayant précédé la dernière réunion. Nous sommes fiers de conclure que, grâce à ce processus, nous avons su réaliser l'objectif consistant à transposer les discussions locales, nationales et régionales des petites réunions thématiques régionales dans le cadre mondial du débat final du Forum 2011.

4. La réunion du Forum mondial 2011 est un événement historique, car elle a réussi à impartir un véritable élan au Forum en appliquant une méthode de travail novatrice et en complétant la phase I de son exercice d'évaluation. À Puerto Vallarta, les Amis du Forum avaient décidé d'entreprendre une évaluation en deux phases du processus du Forum. En étudiant les modalités de fonctionnement existantes du Forum, une équipe d'évaluation formée de représentants de 14 gouvernements a jeté les bases d'une amélioration éclairée du Forum pour l'avenir. Les résultats de l'étude ont montré que les États participants appréciaient au plus haut point la valeur ajoutée du Forum en ce qui concerne la promotion de l'échange des connaissances et des données d'expérience.

5. En outre, le Forum 2011 a su préserver avec succès les caractéristiques « éprouvées et fiables » du Forum. À l'instar des tables rondes thématiques traditionnelles, les séances de travail tenues dans le cadre du débat final ont donné l'occasion de mener des discussions en profondeur sur des questions de portée mondiale en matière de politique migratoire. En outre, l'étroite et fructueuse

---

\* Par Eduard Gnesa, Ambassadeur spécial pour la coopération internationale en matière de migration, Suisse, et Président de la cinquième réunion du Forum mondial.

<sup>a</sup> Voir annexe A du programme du débat final. Les annexes au présent rapport sont disponibles sur le site <http://www.gfmd.org/en/documents-library/switzerland-2011.html>.

relation avec les partenaires non gouvernementaux a été maintenue en associant la société civile aux processus gouvernementaux et en planifiant une suite au succès de l'Espace commun en 2010, pour susciter un débat dynamique sur des questions d'intérêt commun.

6. Fidèle à son engagement et fort de cette fusion édifiante de l'ancien et du nouveau, le Forum a encore une fois été en mesure de faciliter un dialogue pragmatique sur la migration et le développement menant à des recommandations politiques viables<sup>b</sup> et au lancement de nouvelles initiatives et de nouveaux partenariats.

7. La réalisation du Forum mondial 2011 a été rendue possible par les efforts dévoués de toutes les parties concernées. Le succès de l'approche ambitieuse de la Suisse, reposant sur la tenue de réunions thématiques régionales en préparation de l'événement mondial annuel, est dû à l'enthousiasme et à l'engagement d'un grand nombre de gouvernements qui ont organisé, présidé et coprésidé ces réunions, de même qu'au soutien précieux des organisations internationales dans le cadre de la préparation des réunions thématiques.

8. En outre, l'engagement indéfectible de notre partenaire de la société civile, la Commission internationale catholique pour les migrations, qui a coordonné le dispositif de la société civile en 2011 et organisé avec succès les Journées de la société civile, mérite une reconnaissance particulière. De plus, la Suisse est spécialement reconnaissante au Représentant spécial du Secrétaire général pour la migration et le développement, Peter Sutherland, pour son engagement indéfectible envers le Forum.

9. Enfin, et ce n'est pas le moins important, je tiens à exprimer mes plus sincères remerciements à l'équipe suisse du Forum, formée de représentants du Ministère fédéral des affaires étrangères, de l'Office fédéral des migrations, du Secrétariat d'État aux affaires économiques, du Groupe d'appui du Forum et de conseillers internationaux. Leur professionnalisme et leur dévouement ont été le gage du succès de la Suisse à la présidence du Forum 2011.

10. Au nom de mon gouvernement, je tiens à exprimer ma sincère gratitude aux Amis du Forum pour avoir fait confiance à la Suisse pour diriger le Forum mondial sur la migration et le développement à un tournant crucial de son histoire. Je souhaite également tout le succès possible au Gouvernement de Maurice afin qu'il continue à guider le Forum vers un avenir prospère pour le plus grand bien des migrants du monde entier.

## II. Introduction

11. Le Forum mondial sur la migration et le développement est un processus étatique, volontaire, non contraignant et informel ouvert à tous les États Membres et aux États observateurs de l'ONU. Les organismes des Nations Unies et d'autres organes régionaux et internationaux peuvent être invités à titre d'observateurs. Le Forum mondial a été créé à la suite d'une proposition formulée par le Secrétaire général dans le cadre du Dialogue de haut niveau sur la migration et le

---

<sup>b</sup> Voir annexe B pour la liste des conclusions et recommandations du Forum 2011.

développement de l'Assemblée générale, qui s'est tenu en septembre 2006. Le Forum a pour but d'examiner les aspects multidimensionnels, les possibilités et les défis de la migration internationale et ses liens étroits avec le développement, de réunir l'expertise des gouvernements de toutes les régions, de stimuler le dialogue, la coopération et les partenariats et de favoriser les résultats pratiques et orientés vers l'action aux plans national, régional et mondial.

12. Organisée par la Belgique, la première réunion du Forum mondial s'est tenue du 9 au 11 juillet 2007. Le principal objectif de cette réunion était d'étudier l'impact de la migration sur le développement social et économique du point de vue du développement du capital humain et de la mobilité de la main-d'œuvre d'une part et, d'autre part, de celui de l'apport que représentent les ressources des migrants.

13. La deuxième réunion du Forum, qui s'est tenue à Manille (Philippines) les 29 et 30 octobre 2008, s'articulait autour du thème central suivant : « La protection et l'habilitation des migrants dans la perspective du développement ». La troisième réunion du Forum a été organisée par le Gouvernement grec, à Athènes, du 2 au 5 novembre 2009, sous le thème général « Intégrer des politiques migratoires dans les stratégies de développement au bénéfice de tous ». La quatrième réunion du Forum, dont le thème principal était « Partenariats pour la migration et le développement humain : prospérité partagée – responsabilité partagée », a été organisée par le Gouvernement mexicain et s'est tenue à Puerto Vallarta du 8 au 11 novembre 2010.

14. Plutôt que d'adopter le format traditionnel de ses réunions annuelles, le Forum 2011 a fourni l'espace nécessaire à la tenue de réunions plus restreintes, ciblées et pragmatiques dans le monde entier. En décentralisant les activités du Forum et en les transplantant « sur le terrain », la présidence suisse en exercice a exploré certaines des applications pratiques des discussions du Forum aux plans national, régional et interinstitutionnel. Elle a puisé à même l'expérience concrète des experts sur le terrain en matière de migration.

15. Quatorze réunions thématiques ont été organisées selon trois groupes thématiques : le développement du capital humain et la mobilité du travail (groupe I), traiter la migration irrégulière grâce à des stratégies de migration et de développement cohérentes (groupe II) et outils pour des politiques migratoires et de développement reposant sur des données probantes (groupe III). Ces réunions thématiques se sont inspirées du contenu et des principaux résultats des réunions précédentes du Forum et ont étayé le thème phare de la présidence, « *Engager des actions en matière de migration et de développement : cohérence, capacité et coopération* ». Les conclusions de ces réunions thématiques ont fait l'objet de rapports à la présidence du Forum et aux Amis du Forum dans le cadre du débat final du Forum 2011, tenu à Genève les 1<sup>er</sup> et 2 décembre.

16. Afin de compléter le débat final du Forum 2011, des Journées de la société civile<sup>c</sup> ont eu lieu les 29 et 30 novembre, précédant la réunion des gouvernements qui s'est tenue les 1<sup>er</sup> et 2 décembre. Les Journées de la société civile du Forum 2011 ont été coordonnées par la Commission internationale catholique pour les migrations.

---

<sup>c</sup> Voir annexe C pour le programme des Journées de la société civile du Forum 2011.

### III. Processus préparatoire

17. Autour du thème général « Engager des actions en matière de migration et de développement : cohérence, capacité et coopération », le Forum 2011 a poursuivi trois objectifs principaux : a) mettre l'accent sur la pratique en exploitant l'expérience des professionnels « sur le terrain » du secteur de la migration, b) agir pour ce faire en collaboration avec les gouvernements participants du Forum, tout en impliquant également les processus et les organes interrégionaux, les organisations internationales et la société civile et c) décentraliser les activités du Forum, mais inscrire les résultats de leurs travaux dans le cadre d'une réunion transrégionale tenue à la fin de l'année, en préservant ainsi le caractère mondial du processus.

18. Pour atteindre ces objectifs, le Forum 2011 a inauguré un format différent comportant un processus préparatoire plus dynamique et pragmatique s'étendant sur toute l'année. De janvier à octobre 2011, le processus du Forum s'est déplacé sur le terrain, vers les régions et les pays où les gouvernements et les autres partenaires cherchent à faire en sorte que les politiques et les programmes fonctionnent sur le terrain. Une série de 14 petites réunions ciblées et pragmatiques<sup>d</sup> a été organisée par l'équipe suisse en collaboration avec d'autres gouvernements, le Groupe mondial sur les migrations et d'autres organisations internationales, de même qu'avec la société civile et le secteur privé.

19. Comme par les années précédentes, le programme de travail du Forum comprenait les réunions préparatoires habituelles du groupe de pilotage du Forum mondial et des Amis du Forum à Genève. La première phase du processus d'évaluation du Forum était un autre domaine prioritaire. Le programme de travail général comprenait également les activités de soutien du Groupe de travail ad hoc du Forum sur la protection et l'habilitation des migrants pour le développement et du Groupe de travail ad hoc sur la cohérence politique, les données et la recherche, et la Plate-forme pour les partenariats du Forum.

20. Eduard Gnesa, Ambassadeur extraordinaire chargé de la coopération internationale en matière de migrations, était à la barre du Forum 2011. Il a présidé toutes les réunions préparatoires du Forum, de même que le débat final. Il était assisté par une équipe de travail incluant des experts et des conseillers nationaux et internationaux. Quatre organismes suisses constituaient une partie de l'équipe de travail, notamment la Division de la sécurité humaine et la Direction du développement et de la coopération du Ministère fédéral des affaires étrangères, l'Office fédéral suisse des migrations du Ministère fédéral de la justice et de la police et le Secrétariat d'État aux affaires économiques du Ministère fédéral des affaires économiques.

21. Tout au long de l'année, le Président a pu compter sur l'aide des structures de soutien du Forum : a) la **Troïka** comprenant, aux côtés de la Suisse, l'ancien Président mexicain et le futur Président suédois, de même que, ultérieurement, le successeur à la présidence de Maurice, a assuré une orientation stratégique et a collaboré étroitement avec la présidence en exercice; b) le **Groupe de pilotage**, comprenant 36 pays membres<sup>e</sup>, a assuré un soutien conceptuel et politique; c) les

---

<sup>d</sup> Des renseignements sur les réunions thématiques sont disponibles sur le site <http://www.gfmd.org/en/documents-library/switzerland-2011.html>

<sup>e</sup> En septembre, le Gouvernement mauricien s'est joint au Groupe de pilotage du Forum, dont

**Amis du Forum**, regroupant tous les États Membres de l'ONU et les observateurs et institutions spécialisées du système des Nations Unies, de même que d'autres organisations et fondations internationales et processus régionaux, ont délibéré sur l'ordre du jour et le format du Forum 2011, informé les gouvernements et les principaux intervenants des développements relatifs au Forum et aidé à assurer leur participation à la réunion finale en décembre et d) **l'Unité de soutien du Forum**, la structure légère de soutien établie à Genève, a fourni les services administratifs, financiers et organisationnels essentiels à la présidence en exercice, y compris une assistance financière et une participation aux frais de déplacement des délégués, et a également géré la Plate-forme du Forum pour les partenariats.

22. De plus, le Représentant spécial du Secrétaire général pour la migration et le développement, Peter Sutherland, a fourni des conseils et un soutien stratégique à la présidence et à l'ensemble du processus. Pendant l'année, il a participé aux réunions des divers organes du Forum, notamment l'équipe d'évaluation, le Groupe de pilotage et les Amis du Forum. Il a également présidé la session extraordinaire consacrée à l'évaluation du Forum dans le cadre du débat final de 2011.

23. Le Forum a littéralement fait le tour du monde en 2011, non seulement en organisant les 14 réunions thématiques régionales, mais aussi en participant à divers événements connexes sur les migrations internationales, notamment au Dialogue d'Abou Dhabi en janvier, à la réunion de coordination de l'Organisation des Nations Unies sur les migrations internationales en février, au débat thématique informel organisé en mai, à New York, par le Président de l'Assemblée générale, à la Réunion ministérielle du Processus de Colombo à Dhaka, en avril, à la Réunion des représentants principaux du Groupe mondial sur la migration, tenue à Paris en novembre et à la Réunion des processus consultatifs régionaux et mondiaux au Botswana en novembre. Dans tous ces engagements, la présidence a demandé la coopération des autres gouvernements, des représentants de la société civile et des organisations internationales pour contribuer à assurer le succès du Forum 2011.

24. Dans le cadre des travaux préparatoires du débat final de 2011, la présidence a convoqué trois réunions des Amis du Forum et quatre réunions du Groupe de pilotage<sup>f</sup>. Ces réunions ont porté sur le document de réflexion et le plan de travail de la présidence, fait le point sur les progrès des réunions thématiques, examiné des questions relatives à l'avenir du Forum comme la situation du financement et les présidences futures, réclamé un soutien financier durable et informé tous les intervenants des progrès réalisés dans les préparatifs du débat final.

25. La présidence a également convoqué huit réunions des 14 membres de l'équipe d'évaluation du Forum<sup>g</sup>. Cette dernière a délibéré sur les modalités de la première phase de l'exercice d'évaluation du Forum, mandaté un expert suisse pour mener

---

faisaient également partie les pays suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Bangladesh, Belgique, Brésil, Canada, Émirats arabes unis, Égypte, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Ghana, Grèce, Inde, Indonésie, Israël, Japon, Kenya, Maroc, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Philippines, Portugal, Qatar, République de Corée, Sénégal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Suisse, Thaïlande et Tunisie.

<sup>f</sup> Le calendrier des activités du Forum en 2011 est disponible sur le site <http://www.gfmd.org/en/documents-library/switzerland-2011.html>.

<sup>g</sup> L'équipe d'évaluation du Forum mondial est formée de 14 gouvernements représentant des régions clés : Argentine, Bangladesh, Brésil, Canada, Émirats arabes unis, Inde Kenya, Maroc, Mexique, Pays-Bas, Philippines, Suède et Suisse. Maurice s'est joint à l'équipe d'évaluation à sa septième réunion, le 27 septembre 2011.

une étude sur le Forum, aidé à préparer le questionnaire d'évaluation et rédigé le rapport d'évaluation sur la base des réponses fournies par 66 gouvernements et 10 observateurs du Forum.

26. Les questions de fond figurant l'ordre du jour et au programme de travail du débat final ont été agencées en fonction des trois groupes thématiques du Forum 2011. Chacune des 14 réunions thématiques a produit un rapport de synthèse qui a été publié sur le portail Web du Forum après chaque événement. En août, trois équipes gouvernementales ont été formées, regroupant au total 24 gouvernements, dont la plupart ont coprésidé les diverses réunions thématiques. De concert avec l'équipe de travail suisse, ces équipes gouvernementales ont préparé les rapports de synthèse des groupes<sup>h</sup> devant servir de documents de référence pour le débat final.

27. Pour promouvoir un sentiment collectif de propriété et de responsabilité à l'égard du processus du Forum, la présidence a demandé à tous les gouvernements de fournir une aide financière au Forum. En février, elle a présenté aux Amis du Forum un budget de base de 2 155 232 dollars des États-Unis qui, pour la première fois, incluait tous les frais connexes du Forum, y compris les dépenses de fonctionnement de l'Unité de soutien. Douze gouvernements se sont portés volontaires en offrant une aide financière se chiffrant à quelque 1 280 487 dollars des États-Unis<sup>i</sup>. Le déficit de financement a été comblé par le Gouvernement suisse.

28. Celui-ci a également assumé la majeure partie des frais d'organisation des 14 réunions thématiques. Certaines de ces réunions ont pu compter sur le soutien financier et en nature d'autres gouvernements, d'organisations internationales, d'organisations de la société civile et d'autres entités connexes<sup>j</sup>. La présidence du Forum a également contribué au processus de la société civile et a financé les travaux d'évaluation.

29. Le processus de la société civile s'est déroulé en parallèle avec le processus gouvernemental, coordonné par la Commission internationale catholique pour les migrations, sur invitation du Gouvernement suisse. La Commission a collaboré avec un groupe restreint de 15 dirigeants de la société civile et s'est concertée avec plus de 200 personnes et organisations diverses dans le cadre de l'élaboration des thèmes et programmes des Journées de la société civile qui se sont déroulées à Genève les 29 et 30 novembre. Un lien entre la société civile et le processus gouvernemental a été établi dans le cadre de la présentation d'un rapport sur les Journées de la société civile à l'occasion de la séance d'ouverture du débat final, qui a été suivie par l'Espace commun.

---

<sup>h</sup> Les rapports sommaires de l'Unité de soutien sont disponibles sur le site <http://www.gfmd.org/en/documents-library/switzerland-2011.html>.

<sup>i</sup> Ces chiffres sont basés sur un rapport financier préliminaire sur la réunion du Forum 2011, préparé conjointement par l'Unité de soutien du Forum et son hôte, l'Organisation internationale pour les migrations.

<sup>j</sup> Voir annexe D pour la liste détaillée des contributions au Forum 2011.

## **IV. Processus de la société civile de la cinquième réunion du Forum mondial 2011**

30. Les acteurs de la société civile sont souvent les héros méconnus de l'histoire de la migration et du développement, les principaux juges des politiques, les responsables de la mise en œuvre des activités, les défenseurs des droits des migrants et les promoteurs, à la table de négociation, de la notion selon laquelle les migrants sont des agents de développement et de changement. Par conséquent, en 2011, la présidence a mis l'accent sur des échanges soutenus avec la société civile, incluant les aspects suivants :

### **Autonomie du processus de la société civile**

31. Le Programme de la société civile du Forum 2011 commence par la déclaration suivante : « Pour la première fois de l'histoire du Forum mondial sur la migration et le développement, la société civile a la possibilité de définir ses priorités et son propre programme d'activités dans le cadre du processus du Forum. » Ainsi, le programme de la société civile du Forum 2011, s'inspirant largement des besoins de ses diverses représentations et intégrant des références directes au programme gouvernemental, était complet et conçu pour assurer une maîtrise accrue de la société civile elle-même et offrir de multiples occasions de dialogue avec les gouvernements.

32. Sur invitation de la présidence, la Commission internationale catholique pour les migrations a pris la responsabilité de coordonner le processus de la société civile dans son ensemble, en développant les thèmes et les grandes lignes des activités de la société civile en collaboration avec un groupe restreint de 15 dirigeants de la société civile et en se concertant avec plus de 200 personnes et organisations diverses.

### **Partenariat**

33. En identifiant un interlocuteur direct au sein de la société civile pour assurer la coordination du processus en 2011, la présidence a confié à la société civile la responsabilité d'établir elle-même un partenariat de confiance dans le cadre du Forum. En formant un partenariat direct avec la Commission internationale catholique pour les migrations, l'intention de la présidence était d'instaurer un dispositif durable pour promouvoir la collaboration entre les organisations de la société civile, de façon à assurer une continuité accrue du dialogue, une plus grande efficacité collective et la pérennité et le succès du Forum.

### **Dialogue permanent entre la société civile et les gouvernements**

34. La société civile a assisté à différentes réunions au cours de l'année. Ses représentants ont participé à un certain nombre de réunions thématiques qui ont eu lieu partout dans le monde même si les fonctionnaires étaient le premier groupe visé. Divers intervenants de la société civile ont participé à ces ateliers, notamment des organisations de la diaspora et de migrants, des organismes de développement, des groupes de défense des droits des migrants, des universitaires, des représentants du secteur privé et d'autres organisations actives dans le contexte élargi de la migration et du développement.

35. Deux colloques réunissant conjointement les gouvernements et la société civile ont eu lieu en août et octobre. Ils ont donné l'occasion à la société civile suisse et internationale et aux gouvernements de partager leurs idées avec des représentants de gouvernements et d'organisations internationales, ainsi qu'avec des universitaires sur des questions relatives au Forum, notamment les conclusions du Forum 2010 à Mexico, les liens entre ces conclusions et le programme thématique du Forum 2011, le rôle de la société civile au sein du Forum et la façon de mettre à profit les travaux de 2010, notamment pour renforcer l'interaction entre la société civile et les gouvernements dans le cadre du Forum 2011.

36. En outre, l'Espace commun visait à promouvoir un dialogue constructif, franc et ouvert entre les gouvernements et la société civile, à explorer, inspirer et générer de nouvelles formes de coopération et à établir une base commune en recherchant des solutions de remplacement à la migration irrégulière dans le contexte des tendances démographiques et du chômage chez les jeunes.

37. Enfin, un certain nombre de gouvernements se sont dits grandement satisfaits des occasions qui leur ont été offertes dans le cadre des Journées de la société civile de participer aux réunions avec des représentants de la société civile de leurs pays respectifs.

#### **Inclusion de la société civile suisse dans le processus mondial**

38. La présidence a fait en sorte que les acteurs de la société civile suisse puissent tirer parti de l'expérience acquise dans le cadre du Forum 2011. En participant au processus, les acteurs de la société civile suisse ont été en mesure de mieux s'organiser et de clarifier leurs positions sur les thèmes du Forum 2011. Par conséquent, il est évident que les recommandations de la société civile suisse inspireront un nouveau débat amélioré sur la migration et le développement en Suisse.

#### **Journées de la société civile**

39. De nombreux représentants gouvernementaux ont participé aux Journées de la société civile du Forum 2011, tenues les 29 et 30 novembre. Les séances de travail tenues pendant ces deux journées ont permis de mettre à profit les recommandations des réunions précédentes du Forum et de soulever de nouvelles préoccupations qui ont par la suite été présentées dans la déclaration de la société civile aux gouvernements pendant la séance d'ouverture du débat final<sup>k</sup>.

40. La déclaration présentée par le Président des Journées de la société civile du Forum, M. William Gois, Forum des migrants en Asie, mettait l'accent sur la migration irrégulière, l'unité familiale et la mobilité de la main-d'œuvre. Elle appelait à la décriminalisation de la migration irrégulière, reflétant ainsi les débats ayant réuni plus de 180 participants, membres de la société civile mondiale. Elle insistait également sur le fait que les programmes de migration de main-d'œuvre temporaire et circulaire ne devaient pas se substituer à l'embauche de travailleurs permanents et devaient inclure des dispositifs d'accès au statut de résident permanent et à la citoyenneté.

<sup>k</sup> Voir annexe E pour la déclaration de la société civile à l'occasion des Journées de la société civile.

41. Voici quelques faits et chiffres importants relatifs aux Journées de la société civile de 2011.

#### **Participation aux Journées de la société civile**

42. Au total, 625 demandes d'organisations de la société civile ont été enregistrées et la Commission internationale catholique pour les migrations, en consultation avec un groupe restreint de 15 représentants de la société civile, a sélectionné 186 délégués de la société civile représentant 61 nationalités différentes. Parmi les délégués choisis, 73 étaient des migrants et 50 ont participé en tant qu'orateurs et débatteurs. En outre, 45 observateurs d'organisations régionales et internationales, 43 invités d'honneur, 71 délégués de gouvernements de 35 pays et 18 représentants des médias ont également participé aux Journées de la société civile.

#### **Diversité des délégués**

43. Pour la première fois en cinq ans d'existence du Forum, le plus important groupe de délégués (38) provenait d'organisations de la diaspora ou de migrants. Le deuxième plus important groupe de délégués (34) provenait d'organisations de défense des droits de l'homme, puis de délégués d'organisations de développement, d'organisations syndicales, d'universités et de groupes de réflexion, ainsi que du secteur privé. Les organisations de la société civile suisse étaient représentées par 16 délégués. De tous les délégués, 95 étaient des hommes et 91 étaient des femmes. En outre, 88 des organisations participantes avaient été actives en Afrique, 82 en Europe, 79 dans les Amériques, 77 en Asie-Pacifique et 51 au Moyen-Orient.

#### **Portée géographique et thématique**

44. Parmi les délégués des organisations, 87 étaient actifs à l'échelon mondial, 102 à l'échelon régional, 124 à l'échelon national et 88 à l'échelon local. La gamme diversifiée d'orientations thématiques des organisations de la société civile sélectionnées englobait la régularisation des migrants sans papiers, l'unité et la réunification des familles, le droit de « ne pas migrer » et de « re-migrer », augmentant ainsi le nombre de solutions de remplacement positives à la migration irrégulière, y compris la création d'emplois dans les pays d'origine et les filières de migration légales, le rôle croissant de la diaspora pour le développement, les principaux agents de changement dans la migration de la main-d'œuvre, le rapprochement de l'offre et de la demande de main-d'œuvre, la migration temporaire et circulaire et autres mécanismes de migration de la main-d'œuvre, ainsi que le cadre multilatéral pour la migration de main-d'œuvre de l'Organisation internationale du Travail.

## **V. Réunion gouvernementale**

### **A. Séance d'ouverture**

45. Le débat final du Forum 2011 a été ouvert par le Président du Forum 2011, l'Ambassadeur Eduard Gnesa, en présence du Chef du Département suisse de la justice et de la police, la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga, le Sous-Secrétaire général pour la coordination des politiques et les affaires interorganisations, le Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations

internationales et le développement, Peter Sutherland, la Sous-Directrice générale pour les sciences sociales et humaines, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Pilar Alvarez-Laso, représentant le Groupe mondial sur les migrations, et le Coordonnateur régional du Forum des migrants en Asie et Président des Journées de la société civile de 2011, William Gois.

46. Le Président a accueilli chaleureusement quelque 600 délégués d'environ 160 pays et 36 observateurs du Forum et quelque 120 représentants de la société civile. Dans son discours d'ouverture, il a noté que le Forum mondial avait contribué à donner forme au débat mondial sur la migration et le développement. Grâce à son approche inclusive, à ses consultations permanentes et à ses activités de suivi, le Forum a su évoluer pour devenir un processus de plein droit et non plus une simple conférence annuelle. Il a ajouté que les réunions annuelles, à leur manière, avaient ouvert les portes de façon à ce que les gouvernements et les autres acteurs puissent traiter plus efficacement des contributions qu'ils pouvaient apporter au développement.

47. Le Président a fait avancer le Forum d'un autre pas en avant en 2011 en fournissant l'espace nécessaire pour une série de petites réunions thématiques ciblées organisées dans différentes parties du monde. Sous le thème général « Engager des actions en matière de migration et de développement : cohérence, capacité et coopération », trois larges domaines avaient été abordés, notamment : développement du capital humain et mobilité du travail, traiter la migration irrégulière grâce à des stratégies cohérentes de migration et de développement et outils pour des politiques migratoires et de développement reposant sur des données probantes.

48. Le Forum a parcouru le monde en 2011 en organisant 14 ateliers à Doubaï, Kingston, Accra, Dhaka, Berne, Abuja, San Salvador, Istanbul, Marseille (France), New York, Batumi, Taroudant (Maroc), Chisinau et Manille. Plus de 1 200 représentants de gouvernements, d'organisations internationales et de la société civile ont assisté à ces réunions, qui ont permis au Forum de rassembler une grande quantité de connaissances et de pratiques exemplaires qui ont fait l'objet du débat final de deux jours.

49. Le Président s'est dit persuadé que les six séances de travail thématiques du débat final, sous la direction de leurs coprésidents respectifs, permettraient un débat interactif et ouvert sur les enjeux qui aboutirait à des conclusions novatrices et à des résultats concrets en appui des politiques en matière de migration et de développement aux échelons national, régional et mondial. Le débat final visait également à discuter de la deuxième phase de l'évaluation du Forum, devant être exécutée en 2012. Une session extraordinaire de la Plate-forme pour les partenariats examinera les progrès réalisés jusqu'à maintenant et les orientations futures de la Plate-forme. Enfin, la nouvelle session sur les relations entre le Forum et les partenaires non gouvernementaux aurait pour objectif d'améliorer la compréhension et la gestion des liens entre la migration et le développement.

50. Dans son allocution d'ouverture, M<sup>me</sup> Sommaruga a expliqué pourquoi la migration était avantageuse pour le développement de la Suisse. Selon elle, la migration en soi n'est ni bonne ni mauvaise. C'est une question de compromis et d'évaluation pragmatique des coûts et des avantages. La Suisse est profondément

engagée dans le Forum en raison de son intérêt national, qui devrait être le point de départ de toute politique nationale en matière de migration.

51. Elle a cependant conseillé la prudence, car un pays qui tenterait de mettre en œuvre une politique migratoire sans chercher à voir ce qui se passe à l'extérieur de ses frontières courrait à l'échec. À cet égard, la Suisse doit trouver des partenaires du monde entier pour l'aider à surmonter les difficultés auxquelles elle est confrontée. Par contre, cela ne sera possible que si la Suisse tient dûment compte des difficultés de ses partenaires. Donnant l'exemple du partenariat de la Suisse avec la Guinée en ce qui concerne les questions de migration, elle a exprimé l'intérêt à court terme de la Suisse pour une saine coopération sur les questions du renvoi et de la réadmission, mais en insistant sur le fait que la Suisse a tout intérêt à faire en sorte que la migration ne soit pas une nécessité engendrée par la pauvreté et la misère. Pour ce faire, il est essentiel que le pays d'origine puisse offrir de réelles possibilités d'emploi. L'intérêt national serait mieux servi par la coopération internationale que par des politiques nationales isolées. M<sup>me</sup> Sommaruga a donc lancé un appel pour que la protection et la défense de la dignité humaine soient au cœur des politiques migratoires, ajoutant que les migrants ne devaient pas être traités comme une simple marchandise ou une monnaie d'échange.

52. Enfin, elle a également insisté sur le fait que les migrations étaient et continuent d'être indispensables au développement de la Suisse. Le développement économique a attiré un grand nombre d'innovateurs qui ont permis à la Suisse de devenir l'un des pays les plus riches du monde et, tout compte fait, un pays de destination. En même temps, pendant des siècles, la Suisse a principalement été un pays d'origine. Encore aujourd'hui, 11 pour cent des citoyens suisses vivent à l'étranger.

53. M<sup>me</sup> Sommaruga a souhaité la bienvenue à tous les participants du débat final et les a mis au défi de réfléchir en toute spontanéité et de chercher, trouver et mettre en œuvre de nouveaux moyens améliorés de collaborer pour le plus grand bien de leurs intérêts communs.

54. Après l'allocution d'ouverture, le Président a prié le Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations, Thomas Stelze, de présenter le message vidéo du Secrétaire général. Le Sous-Secrétaire général a félicité le Président pour avoir organisé 14 réunions thématiques selon une approche novatrice ayant permis de rendre le Forum mondial mieux ciblé et plus pragmatique. Tout en restant fidèle à sa nature d'initiative dirigée par les États, le Forum 2011 avait collaboré avec les organisations internationales et la société civile pour organiser ces réunions et pour créer des synergies entre tous les intervenants concernés. Il a également reconnu que, sous la présidence compétente de la Suisse, la première phase de l'évaluation du Forum avait été couronnée de succès. Son rapport montrait en effet clairement que le Forum mondial a très bien réussi à promouvoir le dialogue informel et concret entre les États participants.

55. Le Sous-Secrétaire général a indiqué que, le 19 mai 2011, le Président de l'Assemblée générale avait organisé un débat thématique informel sur les migrations internationales et le développement, dans le cadre duquel la présentation des progrès réalisés par le Forum mondial avait orienté et enrichi le débat et mis en valeur diverses initiatives nationales visant à réduire les frais de virement de fonds envoyés à l'étranger, à impliquer les collectivités transnationales dans les initiatives de développement et à favoriser les migrations circulaires. Ce débat thématique

informel a montré que le Forum mondial, dirigé par les États, et l'ONU avaient la capacité de se renforcer mutuellement.

56. Donnant à entendre qu'il faut faire encore plus, il a souligné que les résultats de l'évaluation avaient indiqué qu'il était possible d'améliorer l'échange des pratiques exemplaires au niveau des pays et de renforcer les partenariats entre les gouvernements et les autres intervenants. Il était d'avis que l'Organisation des Nations Unies et le Groupe mondial sur les migrations pouvaient jouer un rôle déterminant à cet égard. Il a cité le rapport du Secrétaire général sur les migrations internationales et le développement préparé pour la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale (A/65/203), qui a illustré comment, au fil des années, le Groupe mondial sur les migrations a su accroître ses efforts de mise en œuvre des conclusions du Forum mondial. Il a encouragé les membres du Groupe dotés de bureaux extérieurs à collaborer pour aider les États membres à examiner les aspects régionaux et nationaux des migrations internationales et leurs liens avec le développement. Il a également appelé tous les États membres à collaborer étroitement avec M. Sutherland à la préparation de l'ordre du jour du deuxième Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, qui se tiendra en 2013, afin d'aider à faire un succès de cet événement. Il a dit s'attendre à ce que l'Assemblée adopte, à la fin de 2012, une résolution sur les modalités du Dialogue de haut niveau de 2013. À cette fin, une note d'information<sup>1</sup> sur le processus préparatoire du Dialogue de haut niveau a été distribuée pendant la réunion.

57. Dans un message vidéo de deux minutes, le Secrétaire général a félicité le Forum mondial de s'être réuni à un moment crucial où les rapatriements de salaires dépassent les investissements étrangers directs dans de nombreux pays en développement. Pourtant, un trop grand nombre de migrants restent vulnérables devant faire notamment face à l'exclusion, à la discrimination et à la violence, comme l'ont montré les soulèvements récents en Afrique du Nord. Il a mis au défi le Forum de trouver des moyens de faciliter les migrations pour le bien commun.

58. Il a encouragé le Forum à aider les migrants à se déplacer en sécurité et en toute légalité, à protéger leurs droits et à encourager leurs contributions aux pays qu'ils ont quittés de même qu'à leurs nouveaux pays d'accueil.

59. Le Secrétaire général a félicité le Forum pour la façon dont il a encouragé les initiatives visant à réduire le coût du rapatriement de salaires et à autonomiser les migrants, de même que pour avoir rendu possible leur retour au pays. Il a demandé à tout le monde de s'inspirer des réalisations du Forum afin de profiter au mieux du Dialogue de haut niveau en 2013. Il a exprimé l'espoir que tous les acteurs du Forum fassent preuve du même courage pour chercher des moyens de transformer les migrations en outil de développement. Sur cette note, il a souhaité le plus grand succès possible aux travaux du débat final.

60. Prenant la parole au nom de l'UNESCO, la Présidente en exercice du Groupe mondial sur les migrations, M<sup>me</sup> Pilar Alvarez-Laso, a félicité la Suisse du succès de sa présidence de la réunion du Forum 2011. Elle a fait l'éloge de la présidence pour la façon dont elle a innové dans le format, les modalités et le contenu du Forum.

---

<sup>1</sup> Voir la note d'information des Nations Unies sur la migration et le développement, disponible à l'adresse [www.gfmd.org](http://www.gfmd.org).

Elle s'est également félicitée de la coopération étroite entre le Groupe mondial et le Forum en 2011, qui avait donné l'occasion au Groupe de montrer jusqu'à quel point il est en mesure de contribuer au processus du Forum mondial.

61. M<sup>me</sup> Alvarez-Laso a également félicité le Gouvernement mauricien de s'être offert pour présider le Forum 2012. Elle a assuré le Gouvernement mauricien que le Groupe mondial sur les migrations était prêt à lui fournir tout le soutien nécessaire pour faire du Forum 2012 un succès.

62. Elle a signalé qu'en 2011 le Groupe mondial sur les migrations avait collaboré avec une large gamme d'intervenants pour relever les défis et tirer parti des avantages des migrations internationales. Le Groupe a adopté une approche de grande envergure englobant des recherches pertinentes aux fins de l'élaboration des politiques, l'analyse des tendances mondiales et le soutien à la mise en œuvre d'instruments juridiques internationaux visant à protéger les travailleurs migrants et les membres de leurs familles, les réfugiés, de même que les victimes du trafic des migrants et de la traite des êtres humains.

63. Il y a 10 ans, le Forum et le Groupe mondial sur les migrations n'existaient pas encore et la question des migrations n'était soulevée qu'en marge des débats sur les grandes orientations mondiales. Selon elle, des progrès importants avaient été réalisés par la communauté internationale dans le cadre de l'examen des questions relatives aux migrations. Aujourd'hui, les États s'échangent des pratiques exemplaires et coopèrent à l'échelle internationale. Les États et les acteurs non étatiques adoptent une approche globale de la migration, en s'occupant de ses nombreuses dimensions, y compris le développement, la transformation sociale, le travail décent, l'inclusion sociale, les droits de l'homme et, de plus en plus, les changements climatiques.

64. En terminant, M<sup>me</sup> Alvarez-Laso a appelé tous les intervenants à reconnaître la migration comme une stratégie clef d'adaptation aux changements climatiques et à tenir compte des facteurs environnementaux dans les politiques d'immigration.

65. La déclaration des Journées de la société civile de 2011, qui se sont tenues les 29 et 30 novembre, a été prononcée par M. Gois.

66. M. Gois a rappelé à tous les États membres que la mobilité humaine est un phénomène mondial imparable et qu'il faut que la communauté mondiale prenne les moyens de mieux y réagir. À cette fin, 186 délégués de la société civile venant de 61 pays, y compris 73 migrants, représentant le plus grand nombre d'organisations de la diaspora et de migrants participant au Forum jusqu'à maintenant, s'étaient réunis à Genève, aux côtés de 160 observateurs, invités et représentants de gouvernements pendant les Journées de la société civile du Forum 2011. Pendant ces deux jours, les débats ont porté essentiellement sur la migration de la main-d'œuvre, le développement comme mesure de substitution aux migrations et la protection des travailleurs migrants et de leurs familles, en complément de l'ordre du jour de la réunion gouvernementale.

67. Les points saillants de la déclaration de la société civile dans le cadre du Forum 2011 sont présentés ci-après :

- Gouvernance mondiale et droits : La société civile a convenu que tout nouveau système de gouvernance mondiale doit incontestablement s'inspirer des cadres normatifs. Elle a également appelé l'Organisation internationale du Travail à

faire preuve d'une énergie et d'une détermination renouvelées dans la planification d'approches pragmatiques et fondées sur les droits en matière de migration de la main-d'œuvre nécessaires dans le contexte de l'examen trop longtemps différé de la migration de la main-d'œuvre elle-même et non pas seulement du développement, ainsi que de la protection des travailleurs locaux et celle des travailleurs migrants et de leurs familles.

- Repenser la mobilité de la main-d'œuvre : Les délégués ont réitéré des points soulevés dans le cadre de Journées de la société civile antérieures, selon lesquels les programmes de migration de main-d'œuvre temporaire et circulaire ne devraient pas se substituer à l'embauche de travailleurs permanents et devraient inclure des dispositifs d'accès au statut de résident permanent et à la citoyenneté. Ils ont également souligné la nécessité de mettre l'accent sur les besoins des pays d'origine en matière de développement par le biais du financement des engagements pris à ce chapitre par les pays développés, de façon à ce que la migration ne soit plus une nécessité pour un grand nombre de travailleurs.
- Migration familiale : La société civile a demandé aux gouvernements de faire en sorte que l'unité et la réunification des familles, de même que leur bien-être, soient les pierres angulaires des politiques migratoires. Des systèmes de soutien aux familles transnationales visant à atténuer les difficultés causées par la migration doivent être mis en œuvre, notamment des mécanismes de protection de l'enfance et d'accès à l'éducation, aux services, au soutien psychologique, à l'assurance maladie et aux investissements.
- Migration irrégulière : La société civile a réaffirmé sa position selon laquelle les gouvernements doivent mettre un terme à la criminalisation des migrants en situation irrégulière. Elle a exhorté également les gouvernements à détourner les ressources consacrées au contrôle des frontières pour les consacrer à l'application de normes du travail afin de protéger tous les travailleurs et de réduire les incitations économiques à l'embauche et à l'exploitation des migrants en situation irrégulière.
- Développement humain et économique : La société civile a critiqué les programmes de développement et d'aide qui mettent l'accent sur les efforts de rapatriement des migrants en situation irrégulière plutôt que sur une vaste et véritable stratégie de développement. En ce qui concerne les rapprochements entre les diasporas de migrants et les communautés d'origine, il est important d'impliquer les intervenants locaux, de créer des liens basés sur la confiance, de supprimer les formalités, d'accélérer la prise de décisions sur le financement des projets et d'encourager un partenariat direct entre les diasporas et le secteur privé.
- Émancipation des migrants et de la diaspora : La participation des migrants à l'élaboration des politiques devrait être assurée. Comme les gouvernements ont la responsabilité de promouvoir et de pratiquer le dialogue avec la société civile, ils devraient prévoir un espace de concertation. Des réseaux devraient être créés à l'échelon régional pour permettre le plaidoyer auprès des autorités.
- Avenir du Forum : Le Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations et le développement est un événement crucial et la société civile est impatiente de jouer un rôle intégral dans les préparatifs et les résultats. La

société civile a également déclaré qu'elle est plus préoccupée par l'avenir des migrants que par celui du Forum.

## B. Espace commun

68. La quatrième réunion du Forum, tenue à Mexico en 2010, a mis en place l'Espace commun, autrement dit une session interactive à laquelle a participé un échantillon représentatif d'invités et de délégués des gouvernements, de la société civile et des organisations internationales. L'Espace commun a été largement perçu comme un apport positif à l'engagement commun, au dialogue et à la coopération entre ces acteurs.

69. En s'inspirant de l'expérience fructueuse de Mexico, dans le cadre de la séance d'ouverture du débat final, tenu le 1<sup>er</sup> décembre, l'Espace commun a été organisé avec les mêmes objectifs et de façon similaire, de concert avec le responsable de la coordination de la société civile du Forum 2011, la Commission internationale catholique pour les migrations. Le thème proposé de l'Espace commun était « Vue d'ensemble : caractéristiques démographiques, chômage des jeunes, développement et migration »<sup>m</sup>.

70. Sous la direction d'un modérateur expérimenté, l'Espace commun était structuré autour d'une plénière de trois heures scindée en deux parties : a) un bref exposé d'introduction présentant une vue d'ensemble dynamique des caractéristiques démocratiques, des jeunes (chômage), du développement et des migrations et b) une réunion-débat sur les solutions de remplacement à la migration irrégulière, mettant l'accent sur deux chapitres complémentaires : i) développement durable, création d'emplois et voies sûres et légales de migration et ii) régularisation et mesures pour corriger et réduire la demande en matière de migration irrégulière.

71. Chaque chapitre de la réunion-débat a réuni un certain nombre d'invités des gouvernements et de la société civile, de même qu'un présentateur représentant une organisation internationale.

72. La modératrice, Zeinab Badawi, journaliste à la BBC, a ouvert la session de travail sur l'Espace commun par quelques remarques liminaires propres à stimuler la réflexion. Elle a rappelé aux participants la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, qui s'était tenue 10 ans auparavant à Durban (Afrique du Sud), où les discussions avaient mis en évidence les tendances au racisme et à la xénophobie à l'égard des migrants. Dans les échanges relatifs aux migrants et en particulier aux migrants en situation irrégulière, il a été généralement admis que les gens avaient oublié les principes de la lutte contre le racisme. Il était temps d'élargir le débat sur les migrations, de rappeler l'existence de personnes réelles derrière les statistiques et les grands titres et de réaliser que les attitudes négatives à l'égard des migrants renforcent les préjugés existants envers les personnes de couleur, quel que soit leur statut. Il est important de mettre fin à cette conspiration du silence sur la migration irrégulière où des personnes risquent d'être criminalisées en raison de leur statut, ou même du fait de leur « solidarité » avec ces migrants. M<sup>me</sup> Badawi a dit compter sur un échange

---

<sup>m</sup> Voir annexe F pour la structure de l'Espace commun du Forum mondial 2011. De la documentation complémentaire sur l'Espace commun est disponible sur le site <http://www.gfmd.org/en/documents-library/switzerland-2011.html>.

vigoureux, provocateur et franc sur un sujet qui a été passé sous silence pendant longtemps.

73. Cette intervention a été suivie d'un exposé sur le thème principal « Vue d'ensemble : caractéristiques démographiques, chômage des jeunes, développement et migration », prononcé par Rainer Münz, un expert des changements démographiques, de la migration internationale et du vieillissement de la population, de même que de leurs incidences et leurs répercussions sur la sécurité sociale. M. Münz a examiné les faits et les chiffres relatifs aux tendances mondiales en matière de démographie et de main-d'œuvre, de taux de chômage, en particulier chez les jeunes, et a expliqué comment ces scénarios influencent les migrations et le développement ou sont influencés par eux aujourd'hui et comment ils influenceront les migrations et le développement ou seront influencés par eux à l'avenir.

74. La population mondiale, qui compte actuellement 7 milliards de personnes, a crû de façon exponentielle, mais inégale selon les continents. Ce sont l'Asie et l'Afrique qui contribuent le plus à cette croissance démographique. D'autre part, la population est en déclin de l'Europe occidentale au Japon, une tendance démographique qui continuera de prendre de l'ampleur dans ces parties du monde. Le nombre de citoyens âgés aura triplé pour atteindre 1,5 milliard d'ici au milieu du XXI<sup>e</sup> siècle. Parmi les tendances démographiques mondiales, l'augmentation de l'espérance de vie et le déclin de la fertilité sont deux facteurs qui jouent un rôle de plus en plus important. Par conséquent, le marché du travail est touché. Il y a de moins en moins de personnes économiquement actives dans l'Ouest, ce qui cause un déséquilibre des tendances des marchés du travail nationaux. D'un autre côté, de nombreux pays dotés d'une main-d'œuvre abondante comme ceux de l'Asie du Sud et de l'Afrique subsaharienne sont caractérisés par une croissance de leur population de jeunes. Les statistiques sur le chômage sont difficiles à comparer. Alors qu'un grand nombre de personnes travaillent de manière informelle, les données diffèrent beaucoup dans le secteur formel.

75. Dans le monde, environ 215 millions de personnes sont des migrants qui représentent 3 pour cent de la population mondiale totale. Les fonds rapatriés et les investissements représentent les retombées les plus quantifiables de la migration internationale. Les migrants sont des agents de la finance internationale et ils sont responsables de l'acheminement direct de l'argent vers les ménages privés. L'exode des cerveaux est un défi généralisé dans les pays d'origine, car leurs citoyens les plus qualifiés, dans une large proportion, vivent à l'étranger.

76. De 20 à 30 millions de personnes sont en situation irrégulière. La plupart traversent les frontières légalement, mais des complications administratives, par exemple la date d'expiration des visas, les réduisent à la clandestinité. Aujourd'hui, pour lutter contre la migration irrégulière, certains pays construisent des moyens de défense physiques qui prennent la forme de murs et de clôtures visant à empêcher les gens d'entrer. D'autres tentent de décourager la migration par des barrières administratives ou essaient de maîtriser le phénomène par le biais de lois nationales, mais sans grand succès, et les tendances continuent de s'amplifier.

77. Les partenariats de mobilité équitables, le renforcement et l'appariement des compétences, les programmes de migration appropriés, y compris des programmes de migration circulaire et des politiques de migration intelligentes, comptent parmi les moyens les plus efficaces et les plus efficients pour régler les problèmes

interdépendants de démographie et de subsistance qui mènent à la migration irrégulière. Cependant, conformément aux suggestions de M. Münz, la base commune de l'application de toutes ces méthodes comporte trois principes clefs : les migrants ne font pas l'objet de discrimination, les migrants et les ressortissant des pays de destination ne sont pas en concurrence et les migrants ont la chance de bien s'intégrer et de rester s'ils le souhaitent, de façon à mieux contribuer au développement de leur pays d'origine et de leur société d'accueil.

78. L'allocation de l'expert a été suivie d'une réunion-débat sur les alternatives viables à la migration irrégulière. Anaclet Kalibata, Directeur général de l'immigration et de l'émigration, Ministre du Bureau du Président, Gouvernement du Rwanda, Crecentia Mofokeng, Représentante régionale pour l'Afrique et le Moyen-Orient, Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (IBB) et Göran Hultin, Directeur général, Caden Corp. ont participé à la première session sur le développement durable, la création d'emplois et les filières sûres et légales de migration. Le présentateur était M. Azfar Khan, spécialiste principal des migrations à l'Organisation internationale du Travail.

79. M. Kalibata a précisé que, dans un pays comme le Rwanda, la création d'emplois est toujours un problème. Cependant, les gens ne sont pas forcés de migrer. C'est leur choix. Des emplois devraient être créés au niveau le plus élémentaire. Le développement des compétences appropriées, l'autonomisation des femmes, l'amélioration de la formation et la promotion de l'innovation chez les jeunes sont tous des facteurs essentiels à la création d'emplois. L'exode des compétences risque d'être un problème délicat. Par exemple, un grand nombre de médecins formés au Rwanda recherchent un emploi ailleurs, ce qui entraîne une pénurie de médecins dans le pays même. Cependant, les pays d'origine comme le Rwanda profitent des retombées du rapatriement de salaires. Il a également fait remarquer que le Rwanda est lui-même un pays de migrants qui s'est déjà doté de politiques de soutien aux migrants relatives notamment à la résidence permanente, à la nationalité et à la double citoyenneté.

80. M<sup>me</sup> Mofokeng a mentionné que le problème de la pénurie d'emplois décents persistait dans divers pays où l'Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois est impliquée comme un mouvement syndical mondial pour la promotion des conditions de travail et des salaires décents, des emplois motivants ouvrant de nouvelles perspectives, un bon environnement de travail, le développement permanent des ressources humaines et la sécurité d'emploi. Bien des gens ont quitté leurs pays d'origine en raison de la précarité des conditions d'emploi. Les gouvernements devraient créer des perspectives d'emploi décentes pour les citoyens de leurs propres pays afin que la migration reste un choix. Les agences de recrutement qui profitent des travailleurs migrants malchanceux, dont certains se retrouvent en situation irrégulière, représentent un autre problème important dont il importe de s'occuper. La reconnaissance des compétences, la protection sociale essentielle, la promotion du dialogue entre les partenaires sociaux, des investissements plus avisés dans les services publics par le gouvernement et l'accès à l'éducation et à la formation professionnelle dans les pays qui ont besoin de ces compétences comptent parmi les domaines qui pourraient profiter de solutions pour la création d'emploi.

81. M. Hultin a indiqué que le secteur privé joue un rôle important dans le domaine de la création d'emploi et que cette question était justement à l'examen

dans le cadre du Conseil de l'agenda mondial sur les migrations du Forum économique mondial. Partout dans le monde, le secteur privé est aux prises avec une pénurie des compétences. Cela est particulièrement vrai compte tenu de la turbulence actuelle de l'économie. Il faut donc reconnaître le fait que la migration est vraiment l'une des solutions au problème et qu'elle doit être envisagée dans le contexte des politiques d'ensemble du marché du travail. La mise en œuvre des programmes appropriés de migration de la main-d'œuvre est donc le principal enjeu. Cependant, cet objectif ne pourra être atteint que si le processus de recrutement dans le pays d'origine n'est pas déconnecté du processus d'embauche dans le pays de destination.

82. Les invités et les participants ont insisté sur le fait que les agences de recrutement devaient être mieux réglementées, plus responsables et plus transparentes. Les normes internationales du travail, y compris les dispositions de la Convention 181 de l'Organisation internationale du Travail doivent être appliquées. Les gouvernements devraient faire en sorte que les travailleurs migrants jouissent des mêmes droits du travail que les travailleurs locaux.

83. M. Khan a conclu que l'emploi et la création d'emplois sont des préoccupations cruciales, car les ressources monétaires sont nécessaires pour satisfaire les besoins fondamentaux comme l'alimentation, l'habillement et la santé. Il faut donc avoir un emploi rémunéré. En l'occurrence, c'est le gouvernement qui a l'obligation morale et la responsabilité de fournir cet emploi. L'Organisation internationale du Travail croit que la migration découle des lacunes en matière de travail décent et du manque d'emplois. Par conséquent, lorsque leurs moyens d'existence sont détruits, les gens cherchent ailleurs. La volonté politique, la bonne gouvernance et le besoin de solutions institutionnalisées sont donc une nécessité en ce qui concerne la création d'emplois.

84. Parmi les invités au débat sur le deuxième chapitre portant sur la régularisation et les mesures pour corriger et réduire le besoin de migration irrégulière figuraient Izaura Maria Soares Miranda, Directrice du Département chargé des étrangers, Ministère de la justice, Gouvernement du Brésil, Joanna Sosnowska, point de contact national du Réseau européen des migrations, Ministère de l'intérieur et de l'administration, Gouvernement de la Pologne et Michele LeVoy, Directrice générale, Plate-forme de coopération internationale sur les migrants sans papiers. Le présentateur était Albert Kraler, attaché de recherche, Centre international pour le développement des politiques migratoires.

85. Les invités et l'auditoire ont participé activement aux échanges sur les mesures appropriées et les meilleures options pour remédier à la situation et réduire la demande pour la migration irrégulière. Les représentants des gouvernements et de la société civile ont fait des déclarations passionnées sur la régularisation, en particulier, comme mesure pour remédier à la migration irrégulière.

86. M<sup>me</sup> Soares a déclaré que le Gouvernement brésilien croit que les différences culturelles permettent l'édification d'une société enrichie et harmonieuse exempte de discrimination et de préjugés. À de nombreuses occasions, le Brésil a encouragé l'immigration en offrant des avantages aux travailleurs migrants, notamment les immigrants italiens dans les plantations de café, les Japonais dans les exploitations agricoles, les Allemands dans le secteur industriel et les Libanais, Syriens et Turcs dans le domaine commercial. Une approche constitutionnelle a été utilisée en 1988

pour aider les étrangers à s'intégrer. C'est ainsi que le Brésil a préconisé l'amnistie pour un nombre considérable d'étrangers en situation irrégulière. Le Brésil a cherché à régulariser les migrants en situation irrégulière plutôt qu'à les criminaliser. Les lois nationales restrictives encouragent un accroissement de la migration irrégulière et la criminalisation des migrants en situation irrégulière encourage la criminalité. Par conséquent, la régularisation profite à la fois aux migrants et aux pays de destination.

87. M<sup>me</sup> Sosnowska a mentionné qu'en Europe, par contre, la régularisation est toujours un enjeu sensible. En effet, cette question suscite beaucoup d'émotions négatives, en particulier parmi les membres de ces secteurs de la société qui sont d'avis que la régularisation augmenterait le nombre de migrants en situation irrégulière en Europe. Il est important d'élaborer des politiques migratoires cohérentes communes à tous les États membres de l'Union européenne.

88. M<sup>me</sup> LeVoy a noté que les gouvernements doivent déterminer à quelle catégorie de migrants pourrait être offerte la régularisation en vue de légaliser leur séjour, mais il importe d'abord de comprendre comment les migrants deviennent irréguliers et pourquoi des mécanismes de régularisation du statut sont nécessaires. Les causes les plus fréquentes de la clandestinité sont les lacunes bureaucratiques concernant les permis de résidence et de travail, de même que l'inefficacité des mécanismes de renouvellement et de procédures connexes. Dans bien des cas, le permis de travail est lié à un employeur unique, ce qui cause l'exploitation des travailleurs par leurs employeurs. Si les travailleurs osaient se plaindre de ceux-ci, leurs permis de travail seraient révoqués, ce qui les pousserait à la clandestinité. La régularisation est l'un des moyens de s'attaquer à ces problèmes. Cependant, de tels programmes devraient comporter des garanties et des dispositifs propres à contenir toute nouvelle augmentation de la clandestinité.

89. L'accent a également été mis sur la contribution économique des migrants sans papiers. Ces migrants sont également des personnes représentant un capital social et politique. La situation irrégulière a pour effet de dépolitiser une partie importante de la population, en empêchant un grand nombre de personnes de jouer leur rôle de citoyens actifs. Il est important de reconnaître que, pour la plupart, les migrants en situation irrégulière sont très mécontents de leur statut et voudraient pouvoir contribuer au développement. Il faudrait remettre en question le discours raciste sur les migrants en situation irrégulière, l'usage de termes inappropriés comme « migrants illégaux », de même que la couverture médiatique négative.

90. Tenir compte des normes du travail est une méthode clef pour réduire la demande en matière de migration irrégulière. Il est indispensable de réallouer à l'inspection du travail les ressources consacrées à la sécurité frontalière. Un aspect crucial de l'application des normes du travail consiste à mettre l'accent sur la protection des droits des travailleurs migrants sans papiers.

91. M. Kraler a conclu que la régularisation est utilisée par différents gouvernements et qu'elle est importante en tant qu'élément de la politique de migration permettant de lutter contre la migration irrégulière. Bien qu'elle puisse être considérée comme une façon de « résoudre » le problème, cette approche ne règle pourtant rien. Il est essentiel de procéder à une révision permanente des politiques en fonction des réalités concrètes des tendances migratoires. Chaque pays doit élaborer ses propres programmes de régularisation selon ses besoins. Les États doivent reconnaître que, dans certains cas, le retour des migrants en situation

irrégulière dans leurs pays d'origine n'est pas forcément réalisable. Cela s'avère tant du point de vue des droits de l'homme que de ceux de la gestion des migrations et du développement. En pareil cas, il serait inhumain de laisser des gens dans l'incertitude quant au développement ou à leur intégration dans un pays.

92. Il faut garder à l'esprit que la régularisation n'est pas une baguette magique et qu'elle ne fait pas disparaître tous les maux associés à la migration irrégulière. Les pays d'accueil doivent également faire en sorte que les migrants en situation régulière ne versent pas dans l'irrégularité pour des raisons administratives. C'est pourquoi le droit de l'immigration doit être fortement ancré dans le droit international relatif aux droits de l'homme.

93. M. Münz a conclu que les migrations internationales continueront d'être une nécessité dans le monde réel. Il est important de tenir compte de la dimension « jeunesse » des migrations internationales. Un grand nombre de jeunes qualifiés sont incapables de trouver un emploi dans leur pays d'origine. C'est d'ailleurs l'un des principaux facteurs ayant conduit au « Printemps arabe » du début de l'année 2011. Le problème de la migration irrégulière ne peut être résolu sans un dialogue soutenu et constructif entre toutes les parties prenantes. Les pays d'accueil devraient être aussi ouverts au dialogue que les pays d'origine et les organisations de la société qui représentent les intérêts des migrants. Le Gouvernement mauricien devra continuer de promouvoir un tel dialogue pendant qu'il assumera la présidence du Forum 2012.

94. Les pays d'origine devraient montrer l'exemple en accordant des droits à leurs propres citoyens. Les pays d'origine devraient également faire le maximum pour soutenir et aider leurs diasporas par la voie diplomatique. Les pays d'accueil devraient avoir recours à la régularisation comme première mesure envisageable pour remédier à la migration irrégulière. La réduction de la demande pour les migrants en situation irrégulière serait un autre moyen d'aborder le problème. Il suffirait alors de sévir contre les employeurs qui embauchent des migrants en situation irrégulière. Les pays d'origine et les pays d'accueil, ainsi que les représentants de la société civile, devraient continuellement s'intéresser aux pratiques exemplaires, faire en sorte que celles-ci soient mises en œuvre et partager l'information de façon à apprendre les uns des autres.

## VI. Séances de travail

### A. Groupe I : La mobilité de la main-d'œuvre et le développement<sup>n</sup>

*Rapporteur* : Nahida Sobhan, Ministre, Mission permanente du Bangladesh auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève

*Coordonnatrice* : Irena Omelaniuk, Conseillère principale de la présidence en exercice

<sup>n</sup> Pour des renseignements complémentaires sur les thèmes de ces séances de travail, voir la synthèse du groupe I, préparée en consultation avec une équipe gouvernementale formée du Bangladesh, du Canada, des Émirats arabes unis, de l'Espagne, du Ghana, de l'Indonésie, de la Jamaïque, du Nigéria, des Philippines, de Sri Lanka, de la Suède et de la Suisse (disponibles sur le site <http://gfm.d.org/en/documents-library/switzerland-2011>).

95. Le groupe I portait sur trois principaux défis du développement liés à la mobilité de la main-d'œuvre : comment engager le secteur privé dans la planification du marché du travail, comment réduire les coûts de la migration pour de meilleurs bénéfices en termes de développement et le cas précis de l'industrie mondiale des services à la personne à l'interface de la migration et du développement. Il a élaboré sur un certain nombre de conclusions de réunions précédentes du Forum et sur des études menées par le Groupe de travail ad hoc du Forum sur la protection et l'habilitation des migrants pour le développement, notamment en ce qui concerne le coût de recrutement de la main-d'œuvre, la protection sociale des travailleurs migrants temporaires, le genre et la famille et l'industrie mondiale des services à la personne.

96. Les séances de travail se sont appuyées sur les résultats des six ateliers concernant ces trois thèmes, qui s'étaient déroulés au Bangladesh, à Dubaï, au Ghana, en Jamaïque, au Nigéria et en Suisse, impliquant les gouvernements, la société civile, le secteur privé et les organisations internationales. En s'inspirant des conclusions des ateliers, les séances de travail du groupe I ont discuté de stratégies pratiques afin que la migration de la main-d'œuvre contribue comme il se doit au développement humain des migrants et de leurs familles ainsi qu'au développement économique de leurs pays d'origine et d'accueil. Les débats ont également bénéficié de la collaboration et de la contribution du World Trade Institute, de l'Organisation internationale pour les migrations, de l'Organisation internationale du Travail, d'ONU-Femmes, de la Banque mondiale, du Centre international pour le développement des politiques migratoires et d'autres organisations et experts internationaux dans ce domaine.

#### **Séance de travail 1.1 : Engager le secteur privé dans la planification du marché du travail**

*Coprésidents* : Urhman Jauhar, Ministre, Mission permanente du Sri Lanka auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, et Gottfried Zürcher, Directeur, Politique migratoire, Office fédéral des migrations, Suisse

*Rapporteuse* : Malin Frankenhaeuser, Conseillère de la présidence en exercice du Forum

97. Cette séance a reflété les efforts déployés par la présidence en 2011 pour combler les lacunes dans le dialogue et la coopération entre le gouvernement et le secteur privé en ce qui concerne les questions de migration et de développement, de même que dans le contexte du Forum. La discussion s'est inspirée des conclusions de la réunion thématique<sup>o</sup>, qui a rassemblé des gouvernements, des entreprises, des entreprises socialement responsables, des experts commerciaux, des représentants de la société civile et d'organisations internationales afin qu'ils puissent explorer des stratégies et des pratiques propices à une collaboration plus étroite.

98. La séance a porté sur trois questions : comment les gouvernements peuvent-ils mieux prendre en compte la demande du secteur privé à la fois au niveau du marché du travail et de la planification de la migration, comment les sociétés peuvent-elles

<sup>o</sup> La réunion thématique sur ce thème s'intitulait « Les marchés pour la migration et le développement (M4MD) : les liens entre le commerce et la mobilité de la main d'œuvre – perspectives de développement? », tenue à Berne du 13 au 15 septembre 2011.

accroître leur contribution au développement des pays d'origine des travailleurs migrants et comment le secteur privé peut-il s'impliquer davantage dans le dialogue international portant sur les problèmes de migration et de développement.

*Questions et observations*

99. Les gouvernements ont réaffirmé la nécessité d'impliquer le secteur privé dans l'évaluation et la planification des besoins du marché du travail et, le cas échéant, de programmes d'immigration contribuant à combler ces besoins pour optimiser les avantages de tous les intéressés en matière de développement. L'entreprise constituait un important « partenaire de développement » dans les pays d'origine et de destination. Cependant, de nouveaux cadres politiques et institutionnels étaient nécessaires pour rendre possibles de tels partenariats. La connaissance du marché du travail national était une condition préalable pour tout gouvernement souhaitant élaborer des politiques globales efficaces en matière de mobilité internationale de la main-d'œuvre. Il fallait pour cela avoir la capacité de mener des évaluations du marché du travail et de mettre en place des structures de soutien comme celles mentionnées ci-après :

- Des agences de recrutement publiques qui tiennent à jour un registre des emplois disponibles et des chercheurs d'emploi. Dans certains pays, ces agences utilisent avec succès des bases de données ou des registres des compétences;
- Des mécanismes tripartites de consultation (comités et plates-formes) comprenant des employeurs, des syndicats et le gouvernement, qui ont pour rôle d'évaluer la demande en matière d'immigration de main-d'œuvre et de définir des quotas annuels ou de réagir directement aux demandes des employeurs;
- Des systèmes de migration de la main-d'œuvre régis par la demande des employeurs (constituant une approche relativement nouvelle, ceux-ci doivent encore faire l'objet d'une évaluation en profondeur).

100. Il est clairement ressorti de la session que les gouvernements avaient un rôle essentiel à jouer dans la gestion de la mobilité de la main-d'œuvre en fonction des besoins du marché du travail, notamment parce qu'ils ont la responsabilité de lutter contre le chômage et de faire en sorte que les programmes régis par la demande des employeurs ne se traduisent pas par une augmentation du chômage et par une pression fiscale sur la communauté. Certains gouvernements, notamment ceux des Philippines et de l'Érythrée, considèrent que les accords bilatéraux sont des outils efficaces pour structurer le recrutement en fonction des besoins convenus en matière de main-d'œuvre. Certains gouvernements mènent des négociations tripartites, car c'est un moyen rapide et efficace de parvenir à des politiques consensuelles. Le nouveau régime de travail suisse régi par la demande ne repose pas sur un système de points ou de quotas et permet aux employeurs d'embaucher la bonne personne pour faire le travail, à l'extérieur de l'espace de l'Union européenne et parmi des étudiants étrangers. L'efficacité de cette approche n'a pas encore été mise à l'épreuve.

101. Les participants ont convenu que les résultats optimaux dans le développement ne peuvent être atteints que lorsque la mobilité de la main-d'œuvre relève de la capacité de choisir plutôt que de la nécessité. Ils ont examiné certaines mesures

incitatives pratiques permettant d'aider le secteur privé à retenir les compétences et d'empêcher l'exode des cerveaux, en particulier dans les pays en train de passer d'un marché du travail non structuré à un marché du travail structuré et d'une main-d'œuvre non qualifiée et à une main-d'œuvre qualifiée. Les besoins sont différents dans chaque pays. Au Liban, par exemple, où les emplois font cruellement défaut pour les travailleurs hautement qualifiés, le gouvernement fournit des prêts à faible taux d'intérêt aux petites et moyennes entreprises dans les secteurs du tourisme, de la santé et autres, afin de créer des emplois de haut niveau. En Afrique du Sud, où les compétences sont rares dans certains secteurs, le gouvernement a adopté un plan d'action pour la main-d'œuvre, qui inclut un registre de travailleurs qualifiés, des services d'orientation et de formation professionnelle et une subvention égale au salaire versé par l'employeur pour les employés en formation. La République tchèque reconnaît que son secteur privé a besoin d'être mieux informé au sujet des lois et les programmes en matière de migration avant de pouvoir devenir un partenaire viable.

102. Les participants ont convenu que les gouvernements des pays de destination pourraient envisager d'offrir aux entreprises des primes pour les encourager à investir davantage dans les pays d'origine des travailleurs migrants. Par exemple, le Gouvernement suisse encourage les sociétés multinationales établies en Suisse à fournir à la main-d'œuvre locale une formation plus poussée que nécessaire pour répondre à leurs propres besoins locaux et les entreprises transnationales à faciliter les transferts à l'intérieur de l'entreprise. La Suède et d'autres pays cherchent à renforcer les mesures d'incitation destinées aux diasporas pour qu'elles investissent dans leurs pays d'origine. Le recours à la technologie de l'information pour informer les migrants et mobiliser les diasporas pour les inciter à investir dans la création d'emplois dans leurs pays d'origine et la négociation d'accords entre les pays en matière de sécurité sociale comptent parmi les principales stratégies proposées pour renforcer la coopération transfrontalière entre le public et le privé.

103. La collaboration intersectorielle entre le public et le privé reste difficile à atteindre, car, d'un côté à l'autre, les intérêts, les perspectives temporelles et les obligations diffèrent : les gouvernements doivent assurer la promotion à long terme du développement humain et socio-économique et les entreprises obéissent à des impératifs économiques à plus court terme. Le secteur privé représente également un spectre diffus de joueurs, notamment des employeurs, des entreprises, des sociétés multinationales, des agences de placement, des sous-traitants et des entreprises socialement responsables. En outre, chaque pays a ses propres problèmes de gouvernance. Le secteur privé s'est également montré prudent avant de s'engager avec le Forum, car celui-ci est un peu trop informel, compte tenu de ses propres objectifs. Les participants ont reconnu qu'il fallait davantage de confiance entre le gouvernement et le secteur privé et que le Forum pourrait poursuivre le dialogue en vue de renforcer les relations grâce à la promotion d'une meilleure compréhension des objectifs et du processus du Forum.

#### *Conclusions et recommandations*

104. Les travaux de la séance de travail ont abouti aux conclusions et recommandations suivantes :

1. Les gouvernements des pays de destination pourraient offrir aux sociétés cherchant à investir dans les nouveaux marchés des mesures incitatives

pour qu'elles contribuent à la formation de la main-d'œuvre locale (au-delà de leurs besoins immédiats), notamment en cofinçant la formation.

2. Les pays de destination comptant un grand nombre de travailleurs migrants en chômage pourraient coopérer avec des sociétés du pays d'origine pour fournir des possibilités d'emploi aux travailleurs rentrant au pays.
3. Les sociétés recrutant des migrants devraient être encouragées à participer à des programmes communautaires dans les pays d'origine et à y investir.
4. Les pays de destination pourraient sensibiliser les membres de la diaspora à leur rôle d'investisseurs potentiels dans leurs pays d'origine, notamment grâce à des subventions ou des crédits (capital de risque) du gouvernement.
5. Le Forum 2012 pourrait aller de l'avant avec la question d'inclure le secteur privé en tant que partenaire dans le dialogue sur les questions relatives aux migrations et au développement.

### **Séance de travail 1.2 : Réduire les coûts de la migration pour de meilleurs bénéfices en termes de développement**

*Coprésidents* : Ambassadeur Martin Uhomoibhi, Secrétaire permanent, Ministère des affaires étrangères du Nigéria, et Alex Zalami, Conseiller du Ministre du travail des Émirats arabes unis

*Rapporteuse* : Irena Omelaniuk, Conseillère principale de la présidence en exercice du Forum

105. Cette séance a porté sur une question cruciale des débats du Forum depuis sa création en 2007, à savoir que les coûts sociaux, économiques et autres coûts très élevés risquent de réduire les avantages potentiels des migrations en matière de développement humain, en particulier en ce qui concerne la mobilité de la main-d'œuvre la moins qualifiée. Ses travaux représentent le point culminant des discussions qui ont eu lieu dans le cadre des trois réunions thématiques tenues en Asie et en Afrique<sup>p</sup>, ainsi que des travaux échelonnés sur toute l'année menés par le Groupe de travail ad hoc sur la protection et l'habilitation des migrants pour le développement<sup>q</sup>.

106. La séance a été orientée par quatre questions portant sur : a) les facteurs communs des bonnes pratiques les plus susceptibles de réduire les coûts de la migration, b) le rôle que pouvaient jouer les intermédiaires dans la protection des droits et intérêts d'une main-d'œuvre mobile, c) la façon dont les gouvernements et le secteur privé pouvaient créer des procédures plus efficaces et moins coûteuses

<sup>p</sup> Les réunions thématiques étaient intitulées « Recrutement des travailleurs pour des emplois à l'étranger », Dubaï, 18 et 19 janvier 2011; « Réduire les coûts de la migration en collaborant et en développant un cadre bilatéral type avec le pays d'accueil », Dhaka, 3 et 4 octobre 2011; « De la preuve à l'action : faciliter la migration de travail Sud-Sud en faveur du développement », Abuja, 17 et 18 octobre 2011.

<sup>q</sup> Voir le plan de travail du Groupe de travail pour 2011 et les études menées sur les prêts à faibles coûts, le recrutement de la main-d'œuvre, la protection sociale des travailleurs migrants temporaires et les effets sur les ménages des emplois temporaires à l'étranger. Disponible sur le site [www.gfmd.org/en/adhoc-wg/protecting-and-empowering.html](http://www.gfmd.org/en/adhoc-wg/protecting-and-empowering.html).

pour instituer une adéquation entre emplois et compétences et d) la question de savoir si la structure des mouvements migratoires Sud-Nord et Nord-Nord pouvait s'appliquer aux situations Sud-Sud.

*Questions et observations*

107. Les participants ont convenu que la réduction des coûts sociaux, économiques et autres de la migration était dans l'intérêt commun des secteurs public et privé des pays d'origine et de destination. Compte tenu des capacités, des motivations et des incitations très différentes de tous les intervenants, la façon de réduire les coûts a représenté un défi pour les décideurs, le secteur des affaires et les migrants. La première étape consistait à identifier les points clefs suivants dans le cycle migratoire entre les pays où les coûts pouvaient être élevés et où les actions stratégiques menées par les gouvernements et leurs partenaires dans les pays d'origine et de destination pouvaient faire une différence :

a) *Accès à l'information.* Pour les migrants, l'ignorance peut coûter cher. L'accès à l'information, avant et après le départ, notamment sur les conditions et la rémunération de l'emploi, le contrat, les conditions de vie, les droits et les avantages, les risques et les coûts était essentiel à la réduction des coûts. Les agences de recrutement ne devraient pas avoir le monopole de l'information. Les Philippines et Sri Lanka préparent leurs émigrés comme il se doit avant le départ. Le Mexique, le Maroc et les Philippines assurent un suivi par le biais d'un soutien consulaire et d'une aide sociale dans le pays de destination. Des pays de destination comme l'Australie et le Canada fournissent l'orientation et l'information nécessaires avant le départ. Le portail européen de l'immigration offre des renseignements en ligne pour les personnes recherchant du travail dans l'Union européenne, alors que les centres de ressources en matière de migrations et de mobilité soutenus par l'Union européenne desservent celles qui ne disposent pas d'un accès en ligne;

b) *Manque de transparence dans le processus d'obtention de contrats.* La substitution ou l'altération de contrats ou la non-conformité des employeurs avec les termes des contrats de travail convenus réduisent la capacité de revenu des travailleurs mobiles. Les Émirats arabes unis mettent à l'essai un dispositif de validation des contrats en Asie par le biais de la communication des contrats convenus entre le pays d'origine et le pays de destination;

c) *Les coûts de traitement,* y compris les passeports, les examens médicaux, les visas, les permis de travail et le transport. Certains des programmes bilatéraux les plus efficaces attribuent la responsabilité de ces coûts à l'employeur, mais les gouvernements pourraient également négocier une réduction des frais de déplacement avec les transporteurs;

d) *Les prêts aux migrants* pour aider à couvrir le manque à gagner du coût de migration pour le travail, car les frais de remboursement élevés peuvent réduire la capacité des migrants à économiser, à transférer leur salaire et à investir. Les prêts à faible coût représentent l'une des stratégies examinées dans le contexte asiatique par le Groupe de travail ad hoc sur la protection et l'habilitation des migrants pour le développement;

e) *Frais de recrutement élevés ou illégaux.* Des frais élevés risquent d'engendrer une servitude pour dettes qui freine les économies, les transferts de salaire et les investissements, en encourageant les dépassements de durée de séjour

et autres pratiques de migration irrégulière. La loi philippine impose un maximum pour les frais, une mesure combinée avec un système de punitions-récompenses pour les recruteurs enregistrés. La loi des Émirats arabes unis interdit aux recruteurs de ce pays d'imposer des frais de recrutement aux migrants. Un quelconque système public de classification ou d'attribution serait un moyen efficace d'assurer une certaine conformité d'un pays à un autre;

f) *Inadéquation entre l'offre et la demande de main-d'œuvre.* L'inadéquation entre les compétences et les emplois peut conduire au gaspillage des compétences, à un affaiblissement des capacités de gain, à une augmentation des coûts pour les employeurs et éventuellement à un statut migratoire irrégulier. La formation axée sur les compétences harmonisée avec les besoins réels en matière de main-d'œuvre, tant dans les pays d'origine que dans les pays de destination, était une façon de protéger les migrants et de les habiliter. Cette inadéquation était également un problème pour les migrants rentrant au pays, dont les compétences n'étaient ni reconnues ni acceptées dans le pays d'origine. La formation en cours d'emploi dans le pays de destination pourrait être complétée par des investissements dans des programmes de reconnaissance des compétences et d'offre d'emplois. Les gouvernements et le secteur privé pourraient partager la responsabilité d'un tel programme.

108. Les bonnes pratiques existaient dans chacun de ces domaines, mais différaient largement en fonction de la situation géopolitique, du stade de développement, des ressources disponibles et des capacités du pays, en particulier entre le Sud et le Nord. Certains gouvernements ont attiré l'attention sur le fait que les bonnes pratiques du Canada ou de l'Australie sont peut-être hors de prix pour les pays à faible revenu et ont appelé au renforcement des capacités de ceux-ci pour faire en sorte qu'ils puissent être des partenaires viables dans le domaine de la gestion des migrations. Un certain nombre de nouvelles approches existaient, qui pouvaient être avantageuses pour la mobilité de la main-d'œuvre Sud-Nord et Sud-Sud, comme mentionné ci-après :

109. L'Union européenne a entamé un projet en collaboration avec la République de Moldova visant à renforcer son agence nationale de recrutement pour qu'elle devienne une partenaire viable dans le domaine de la gestion des services de placement. L'Union européenne a proposé que ses centres de ressources en matière de migration et de mobilité confèrent un accès plus large à son Portail de l'immigration. Le Comité parlementaire suédois de la migration circulaire a envisagé celle-ci sous un angle plus large et recommandé un relâchement des règles sur la résidence à plus long terme et le recouvrement de la citoyenneté, en appuyant les efforts de développement de la diaspora dans son pays d'origine. Pour faire face à une grave pénurie de compétences, l'Allemagne est en voie d'adopter une nouvelle loi visant à faciliter la reconnaissance des qualifications étrangères. À Singapour, la nouvelle loi sur la migration de la main-d'œuvre a pour but de mieux informer les migrants dans leur propre langue, d'augmenter radicalement les peines pour les employeurs non conformes et de favoriser en général l'amélioration des normes dans le secteur privé.

110. Divers aspects de la migration Sud-Sud reflétant les enseignements positifs et négatifs tirés des mouvements de main-d'œuvre Sud-Nord ont également été discutés. La régularisation du statut des migrants est une stratégie ou une politique précise employée dans différents contextes régionaux (la Communauté économique

des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Afrique australe et le Marché commun du Sud (MERCOSUR)), comme dans certains pays de l'Union européenne, afin de réduire les coûts de la migration. Selon l'expérience de la CEDEAO, il en coûtait plus cher à tous les intervenants de détenir les migrants clandestins que de régulariser leur statut, surtout s'ils travaillent et sont raisonnablement bien installés dans la communauté d'accueil. En vertu d'un accord bilatéral avec le Zimbabwe, l'Afrique du Sud régularise le statut des travailleurs clandestins zimbabwéens employés dans le pays.

111. Une discussion étendue sur la migration circulaire a suivi, pendant laquelle certains gouvernements ont souligné comment ils étaient parvenus à tirer des avantages de leurs expériences en matière d'accords bilatéraux. La société civile a fait valoir que la migration circulaire n'était pas une bonne pratique, car elle privait les migrants d'un accès aux services et à la résidence permanente dans le pays de destination. Il a été mentionné que des discussions complémentaires s'imposaient sur la notion de « migration circulaire » ou de migration saisonnière ou temporaire. Les gouvernements ont rétorqué que la plupart des gens qui travaillent à l'étranger le font pour régler des problèmes économiques immédiats et non pas pour se réinstaller de façon permanente et que les familles et les économies des pays d'origine et de destination en tiraient des avantages mesurables du point de vue du développement. Lorsque ces programmes étaient étroitement gérés par les gouvernements ou par le gouvernement et les employeurs et qu'ils contenaient des dispositifs de protection et de soutien pour les migrants, le nombre d'intermédiaires nécessaires et les coûts afférents étaient réduits. Les cadres d'intégration économique régionale pouvaient également permettre la circulation spontanée des personnes et des compétences. Par exemple, en vertu du Protocole de la CEDEAO sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement, tout ressortissant des États membres de la CEDEAO travaillant au Nigéria jouit du droit de résidence.

112. La clef nécessaire pour assurer la circularité de la migration, c'est le lien durable avec le pays d'origine, de même que la possibilité pour les migrants ou la diaspora de se déplacer librement entre les pays, par le biais de politiques de réadmissions multiples ou de double ou multiple nationalité. Les compétences et les qualifications ont été un facteur relativement peu exploré pour assurer une telle circularité spontanée. Pourtant, elles sont importantes pour l'adéquation initiale de l'offre et de la demande de main-d'œuvre, de même que pour le succès de la réinsertion ou de l'établissement de la main-d'œuvre dans le pays d'origine s'il arrivait que les migrants ou la diaspora revenaient de l'étranger. La formation professionnelle et la reconnaissance des compétences ont été mentionnées comme des étapes importantes dans l'exploration prochaine, par le Forum, de nouvelles façons de réduire les coûts de la migration et d'augmenter ses retombées liées au développement.

#### *Conclusions et recommandations*

113. Les travaux de la séance de travail ont abouti aux conclusions et recommandations suivantes :

1. À l'avenir, le Forum pourrait discuter de la question de la formation et du développement des compétences et des qualifications des migrants, de même que de la reconnaissance des compétences, afin d'habiliter les

travailleurs contractuels et d'accroître leur capacité de gain dans le pays de destination, de même que leur potentiel de réintégration lorsqu'ils rentrent dans leur pays d'origine.

2. Le prochain Forum pourrait progresser plus concrètement sur la question de la surveillance et de la réglementation des agences de placement, pour faire en sorte qu'elles aient à rendre des comptes.
3. Le Forum devrait continuer à examiner et à surveiller la migration circulaire et la migration saisonnière ou temporaire.

### **Séance de travail 1.3 : Les travailleurs des services à la personne à l'interface de la migration et du développement**

*Coprésidents* : Mary Mpereh, première analyste de la planification pour la Commission pour la planification du développement national, Ghana, et Easton Williams, Directeur, Planification de la politique sociale et recherche, Institut jamaïcain de planification, Ministère des finances et de la planification de la Jamaïque

*Rapporteuse* : Irena Omelaniuk, Conseillère principale de la présidence en exercice du Forum

114. Cette séance de travail a été consacrée à l'étude du cas précis des travailleurs domestiques à l'interface de la migration et du développement, qui avait fait l'objet de discussions dans les deux réunions thématiques mondiales tenues en Jamaïque et au Ghana<sup>r</sup>. Cette étude de cas a illustré les principales difficultés soulevées actuellement par la mobilité de la main-d'œuvre au sein d'un secteur précis touchant un grand nombre de pays à faible revenu, auxquelles s'ajoutent les dimensions du sexe et de la famille. Ces discussions faisaient suite aux recommandations de la réunion du Forum 2010, tenue à Puerto Vallarta, selon lesquelles il fallait continuer de mettre l'accent sur le genre et les travailleurs du secteur mondial des services à la personne. En outre, elles s'inscrivaient dans la foulée des intentions et des principes de la nouvelle Convention 189 de l'Organisation internationale du Travail<sup>s</sup>.

115. Trois questions ont orienté la discussion : a) les implications de l'étude de cas dans le secteur mondial des services à la personne pour le développement; b) les mesures et services de protection sociale prenant en compte le genre pouvant être présentés à des fins de reproduction; et c) les données nécessaires pour des politiques et programmes consacrés aux travailleurs domestiques migrants reposant sur des faits probants.

<sup>r</sup> Les réunions thématiques étaient intitulées « Les travailleurs domestiques à l'interface de la migration et du développement : action pour développer les bonnes pratiques », Kingston, 7 et 8 septembre 2011; et « Les travailleurs domestiques à l'interface de la migration et du développement : action pour développer les bonnes pratiques », Accra, 21 et 22 septembre 2011.

<sup>s</sup> La Convention 189 de l'OIT sur le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques a été adoptée à la 100<sup>e</sup> Conférence internationale du Travail, le 16 juin 2001. Le texte de la Convention est disponible sur le site [http://www.ilo.org/ilc/ILCSessions/100thSession/reports/provisional-records/WCMS\\_157836](http://www.ilo.org/ilc/ILCSessions/100thSession/reports/provisional-records/WCMS_157836)

*Questions et observations*

116. Les participants ont généralement confirmé que les travailleurs du secteur des services à la personne contribuent positivement au développement socio-économique de leurs familles, ainsi que de leurs pays d'origine et de destination, mais qu'ils avaient également un gros impact négatif. Les décideurs politiques doivent être conscients de ces incidences afin de pouvoir faire valoir leur cause auprès de politiciens favorables aux politiques et aux programmes appropriés.

117. Parmi les effets positifs, il est à noter que les travailleurs domestiques envoient dans leur pays d'origine des fonds substantiels qui sont utilisés pour la formation du capital humain. En Asie du Sud-Est, les femmes ont tendance à envoyer chez elles une plus grande partie de leurs salaires que les hommes. Pour ce qui est de la Jamaïque et des Philippines, les travailleurs domestiques contribuent à la santé, à l'éducation et au bien-être de leurs familles et aux résultats nationaux en matière de développement. Au Canada, le programme très réglementé des aides familiaux résidents a contribué à relever le niveau d'éducation aux Philippines. Les incidences négatives sont notamment la vulnérabilité de nombreuses femmes aux mauvais traitements et à l'exploitation dans un secteur qui n'est pas reconnu dans la plupart des lois du travail et la situation des familles laissées derrière. Aux Philippines, au Ghana et dans d'autres pays, les enfants des travailleurs domestiques à l'étranger jouissent d'un accès accru aux études supérieures, mais un grand nombre d'entre eux souffrent également d'un « exode des soins » en l'absence de leurs mères. Dans les pays à faible revenu déjà confrontés aux multiples difficultés causées par les réfugiés et les personnes déplacées, les travailleurs domestiques sans papiers risquent d'exercer une pression supplémentaire sur les initiatives de développement du pays hôte (par exemple, à Djibouti dans les années 1970).

118. La régularisation est une solution à ce problème, mais les incitations à la régularisation peuvent être insuffisantes pour ceux qui ont quitté leur pays d'origine sans les documents appropriés, souvent pour échapper à une situation économique sans espoir et pour éviter les procédures coûteuses ou inefficaces dans les pays d'origine.

119. Les conséquences de cette combinaison de facteurs sont particulièrement ressenties dans les corridors Sud-Sud, où les solutions résident autant dans les efforts de développement dans le pays d'origine que dans les correctifs apportés aux politiques migratoires dans les pays de destination. Il a été suggéré que l'aide au développement pourrait combler le fossé entre l'action et l'inaction due aux contraintes économiques et autres dans les pays à faible revenu.

120. Les participants ont convenu que les possibilités de migration régulière offraient les meilleures formes de protection sociale, surtout lorsqu'elles étaient jumelées, avant le départ, à de faibles coûts et à l'information appropriée, puis à la réglementation des agences de placement et à l'application des règlements dans le milieu de travail. Les éléments de protection aux étapes critiques du cycle migratoire sont les mêmes pour tous les travailleurs mobiles et couvrent : l'éducation et l'information pour les travailleurs du secteur des services à la personne dans le pays d'origine et de destination, l'éducation des employeurs et des agences de placements associées, l'aide sociale pour les familles restées au pays et le *counselling* et le soutien consulaire adéquat pour les migrants à l'étranger, la surveillance des conditions de travail, les campagnes d'éducation financière, la réunification des familles, la transférabilité des avantages sociaux et le soutien à la

réintégration au retour. Sous-jacente à tous ces efforts, il y a eu la nécessité urgente de placer le travail domestique sous la protection des lois du travail et d'harmoniser les politiques soucieuses de l'égalité des sexes dans le pays d'origine et de destination, conformément à la Convention 189 de l'Organisation internationale du Travail.

121. Les gouvernements ont convenu que les pays d'origine, de transit et de destination peuvent agir individuellement et conjointement pour faire en sorte que la circulation des travailleurs domestiques soit plus régulière et mieux protégée. Les Philippines ont aboli les frais de recrutement et négocient des salaires équitables pour leurs travailleurs domestiques émigrés et déploient des assistants sociaux à l'étranger pour soutenir les travailleurs, de même que des conseillers familiaux qui rendent régulièrement visite aux familles restées au pays. Le régime universel de visas du Canada est bien régleménté et comporte des mesures incitatives dont bénéficient les travailleurs domestiques (aides familiaux résidents) afin qu'ils puissent obtenir le statut de résidents permanents après avoir passé un certain temps dans le pays. En outre, le niveau des compétences exigées (au moins un diplôme d'études secondaires et une formation officielle en travail domestique) a contribué à favoriser la croissance des écoles de formation aux Philippines. Les travailleurs indiens qui travaillent à l'étranger ont droit à une certaine couverture de sécurité sociale, y compris l'assurance maladie, et à des programmes de réinstallation lorsqu'ils rentrent au pays. En Afrique du Sud, les travailleurs domestiques sont inclus dans les lois du travail et les employeurs doivent enregistrer leurs employés au régime d'assurance chômage. L'Espagne vient d'adopter une nouvelle législation visant à protéger les droits des travailleurs domestiques et à garantir un accès au salaire minimum.

122. Toutefois, il a également été reconnu que, malgré toutes ces politiques et toutes ces lois bien intentionnées, la situation sur le terrain est souvent très différente, compte tenu en grande partie de la difficulté de les mettre en œuvre à l'intérieur et à l'extérieur des frontières. Par exemple, dans un grand nombre de pays, les inspections du travail sont trop coûteuses et ne peuvent rejoindre tous les ménages. Les participants ont convenu que tous les gouvernements devraient envisager d'obliger les employeurs à fournir des téléphones mobiles à leurs travailleurs domestiques, de façon à ce qu'ils puissent communiquer avec un service d'assistance téléphonique, comme celui qui est fourni par l'Inde, avec leur ambassade ou avec d'autres intervenants en cas d'urgence. Ces intervenants pourraient également être utiles dans le cadre des réponses aux crises.

123. Les participants ont convenu que l'une des raisons principales du peu d'intérêt manifesté à l'égard des travailleurs domestiques par les décideurs politiques s'expliquait par l'absence chronique de données sur les flux migratoires, les effectifs et les transferts de fonds ventilées par sexe et par secteur. Les Philippines font partie d'un petit nombre de pays qui recueillent des données sur les dispensateurs de soins à l'étranger et qui utilisent les données dans le cadre des consultations tripartites et de l'élaboration de politiques dans le pays. Des modèles et des méthodes de cueillette et de partage des données sont disponibles auprès des organisations et des groupes spécialisés comme l'Organisation internationale du

Travail, le Programme des Nations Unies pour le développement, la Banque mondiale et ONU-Femmes<sup>1</sup>, mais sont souvent méconnus et mal utilisés.

124. Au sein des gouvernements et entre eux, il est fréquent que les données recueillies par un ministre ne correspondent pas ou n'aient aucun lien avec les données d'autres ministères, ce qui risque d'entraîner de lourdes conséquences en temps de crise. Les Philippines sont dotées d'une équipe d'intervention rapide et de cellules de crise et sont en mesure de déployer des fonctionnaires des services sociaux et des attachés à la main-d'œuvre pour faciliter les évacuations rapides. Les données relatives aux travailleurs philippins à l'étranger sont critiques pour la sécurité et la gestion des crises du gouvernement et il a été suggéré que, dans le cadre du Groupe de travail ad hoc sur la protection et l'habilitation des migrants pour le développement (coprésidé par les Philippines) ces données soient incluses dans les futurs profils migratoires.

125. Certaines organisations internationales ont demandé que les données sur l'immigration soient recueillies dans les bases données sur le marché du travail (par exemple les enquêtes de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)) et que les enquêtes sur la main-d'œuvre incluent des groupes sur la migration. Cependant, le jumelage des bases de données sur le marché du travail et l'immigration risquerait d'avoir des incidences négatives pour les migrants si jamais les données étaient utilisées dans le cadre de l'application des lois en matière d'immigration. Certains nouveaux projets ont été mis en œuvre, notamment au Cameroun avec le soutien de l'Union européenne et, en Inde, avec celui d'ONU-Femmes, afin de recueillir des données et de mieux comprendre les incidences du travail domestique à l'étranger. Ces projets doivent faire l'objet d'un suivi de façon à en tirer éventuellement des enseignements pour le Forum. On a estimé que les gouvernements devraient examiner des façons concrètes de jumeler les données sur les besoins du marché du travail avec les pratiques de recrutement, tout en tenant compte des problèmes liés à la protection des données.

126. Dans le but de fournir aux décideurs un outil d'information supplémentaire, ONU-Femmes a préparé une liste de contrôle d'éléments stratégiques et juridiques pour l'élaboration de nouvelles lois et politiques visant à protéger et à soutenir les auxiliaires familiaux migrants, conformément à la Convention 189 de l'OIT. Les participants ont examiné cette liste dans le cadre des réunions thématiques tenues en Jamaïque et au Ghana. Elle a été publiée sur le site Web du Forum ([www.gfmd.org](http://www.gfmd.org)). Les Coprésidents de la séance de travail ont indiqué que le Ghana et la Jamaïque avaient déjà commencé à l'utiliser pour l'élaboration de leurs politiques.

#### *Conclusions et recommandations*

127. Les travaux de la séance de travail ont abouti aux conclusions et recommandations suivantes :

1. Les questions liées au genre et à la famille, et particulièrement dans le secteur mondial des services à la personne, devraient continuer être un

---

<sup>1</sup> Voir le rapport de 2009 intitulé *Décompte des migrants : cinq mesures pour de meilleures données sur la migration* (Washington, Center for Global Development, 2009) de la Commission pour les données sur la migration internationale pour la recherche sur le développement, dont il a été fait état plus tôt dans les discussions du Forum sur les données, la recherche et la cohérence politique, et qui a été adopté par le Groupe mondial sur les migrations.

pôle de réflexion permanent pour le Forum (suivi assuré par l'organisation de deux ateliers en 2011).

2. Les discussions sur la liste de contrôle prenant en considération le genre pour protéger et soutenir les travailleurs domestiques migrants, présentée lors des réunions thématiques et du débat final, peuvent se poursuivre sur un site Web interactif du Forum, en tant qu'instrument pratique pour les gouvernements qui élaborent des lois et politiques nouvelles ou en mettent à jour des anciennes, destinées à protéger les travailleurs domestiques.
3. Le Forum devrait assurer le suivi de la mise en œuvre du rapport intitulé *Décompte des migrants*, dont le Groupe mondial sur les migrations fait la promotion, et des résultats des efforts déployés au Cameroun et en Inde pour recueillir des données et mieux comprendre les incidences du travail domestique sur le développement. Il devrait en outre étudier en profondeur la recommandation des groupes thématiques relative à l'inclusion des travailleurs domestiques (et des questions de genre en général) dans les profils migratoires.
4. Les gouvernements doivent partager leurs connaissances et leurs données d'expérience relatives aux mesures de protection juridique, sociale et financière favorisant l'égalité des sexes pour les migrants dans le cadre du dialogue bilatéral et multilatéral et d'autres plates-formes, car de telles mesures sont encore nouvelles pour certains pays.

## **B. Groupe II : Traiter la migration irrégulière grâce à des stratégies de migration et de développement cohérentes**

*Coprésidents* : José Garcia, Vice-Ministre des affaires étrangères, Ministère des affaires étrangères, El Salvador, et Sakir Faki, Directeur général des affaires consulaires, Ministère des affaires étrangères, Turquie

*Rapporteur* : David DiGiovanna, Conseiller adjoint, Affaires relatives aux réfugiés et aux migrants, Mission permanente des États-Unis auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève

*Coordonnateur* : Rolph Jenny, Conseiller principal de la présidence en exercice

128. La séance de travail a cherché à élargir le dialogue du Forum sur la migration irrégulière et le développement<sup>u</sup> et à partager les idées et les pratiques nationales et internationales pour traiter les causes liées au développement et les incidences de la migration irrégulière de manière à favoriser le développement humain. La séance de travail avait été préparée en s'inspirant de deux réunions thématiques, en l'occurrence l'atelier qui s'était tenu à San Salvador les 4 et 5 octobre 2011 sur le thème « Stratégies de coopération entre les États pour traiter la migration irrégulière : une responsabilité partagée pour promouvoir le développement

<sup>u</sup> La réunion du Forum 2010 à Puerto Vallarta avait abordé certains aspects de cette question, recommandant notamment que le sujet demeure inscrit à l'ordre du jour du Forum. Une table ronde précédente lors de la réunion du Forum 2008 avait traité de la question de l'habilitation et des droits de l'homme des migrants en situation irrégulière.

humain » et l'atelier qui s'était tenu à Istanbul sur le thème « Traiter la migration irrégulière grâce à des stratégies de migration et de développement cohérentes ». Les résultats combinés de ces réunions ont été repris dans un rapport de synthèse de groupe<sup>v</sup> qui a servi de base aux discussions de la séance de travail.

129. La séance a traité de la relation entre la migration irrégulière et le développement, de même que de la façon dont les deux questions se recoupent aux fins d'identification de réactions politiques appropriées à la migration irrégulière, y compris des solutions de remplacement viables à celle-ci. Elle a examiné les causes et les incidences de la migration irrégulière, de même que la façon dont les pays d'origine, de transit et de destination peuvent prendre des mesures communes pour parer à ces causes. On y a également échangé de l'information sur les pratiques nationales, bilatérales, régionales et internationales visant à protéger les migrants en situation irrégulière. La séance a également examiné les éléments fondamentaux permettant de faire en sorte que les politiques nationales d'application des lois migratoires, de prévention de la migration irrégulière et de protection des droits et de la dignité des migrants soient synergiques.

#### *Questions et observations*

130. En lançant le débat, les Coprésidents ont mentionné les principales conclusions des deux réunions thématiques en insistant notamment sur le fait que la migration irrégulière, comme la migration régulière, est dans la plupart des cas une stratégie d'adaptation pour les migrants cherchant à améliorer leur qualité de vie et leur situation économique. La migration régulière et la migration irrégulière partagent des facteurs déterminants communs, mais sont le plus souvent causées par une demande de main-d'œuvre bon marché et un accès inadéquat aux emplois réguliers dans les pays d'origine et sont souvent facilitées par les réseaux de contrebandiers et de trafiquants.

131. Bien que les migrants en situation irrégulière contribuent également au développement de leur pays d'origine, notamment par leurs transferts de fonds, une mobilité réduite, des salaires plus bas et l'absence d'accès aux soins de santé et à l'éducation limitent leur capacité de contribuer au développement. Le statut migratoire d'une personne peut passer de régulier à irrégulier, mais un migrant ne peut être ou devenir « irrégulier ». À différentes étapes du processus migratoire, les migrants peuvent se trouver en situation irrégulière et en sortir, ce qui parfois est une conséquence imprévue d'une législation ou de mesures internes visant à réglementer la migration.

132. Outre l'instabilité politique et les conflits, les facteurs menant à la migration irrégulière incluent les faibles niveaux de croissance économique et les possibilités d'emploi restreintes, de même que l'absence de fonctions publiques et de systèmes judiciaires bien établis et méritocratiques dans certains pays. Les illusions des migrants au sujet des occasions d'emploi à l'étranger jouent également un rôle important.

---

<sup>v</sup> Pour des renseignements complémentaires sur les thèmes de cette séance de travail, voir le rapport de synthèse du groupe II, préparé en consultation avec une équipe gouvernementale formée des pays suivants : Australie, El Salvador, États-Unis d'Amérique, Indonésie, Mexique, Philippines Turquie et Suisse. Disponible sur le site <http://www.gfmd.org/en/documents-library/switzerland-2011.html>.

133. La migration irrégulière entraîne un certain nombre de conséquences négatives et contribue par le fait même à fausser la façon dont sont perçus la migration et les migrants eux-mêmes, ce qui risque en retour d'engendrer la xénophobie et l'antagonisme des groupes à l'égard des migrants en situation régulière ou irrégulière. Dans les sociétés d'accueil, des dispositifs visant à éliminer ces attitudes négatives à l'égard des migrants devraient être mis en place, indépendamment du statut des migrants. Les gouvernements des pays de destination ont la responsabilité première de protéger les droits fondamentaux de toutes les personnes sur leur territoire. De leur côté, les gouvernements des pays d'origine devraient assumer la responsabilité du bien-être de leurs ressortissants à l'étranger. Les réseaux consulaires devraient être renforcés de façon à fournir un soutien efficace aux migrants et à protéger leurs droits. En outre, les pays d'origine devraient également être soutenus pour la mise en œuvre de mesures de dissuasion de la migration irrégulière.

134. L'importance des petites et moyennes entreprises pour le développement économique des pays d'origine a été soulignée par un Coprésident qui a déclaré que la création de ces entreprises pouvait réduire la prévalence des « facteurs d'expulsion » de la migration irrégulière. Comme c'est la pratique dans son pays, les envois de fonds des migrants étaient canalisés vers la création de petites et moyennes entreprises, le renforcement des capacités et le soutien à l'esprit d'entreprise, de même que vers l'aide aux projets et les services de consultation par le biais d'une institution publique, l'Organisation pour le développement des petites et moyennes entreprises.

135. Enfin, bien que la question du lien entre la migration irrégulière et le développement figure au sommet de l'ordre du jour mondial, le lien de causalité entre ces deux phénomènes demeure controversé et complexe. Pour assurer une cohérence politique accrue et la mise au point de politiques appropriées et communes, il est essentiel que les gouvernements et les autres acteurs comprennent mieux les multiples connexions entre la migration irrégulière et le développement.

136. Le représentant de la Commission européenne a fait référence à l'Approche globale de la question des migrations et de la mobilité adoptée par l'Union européenne en novembre 2011, qui puise dans six années d'expérience, et deviendra le cadre général de la politique migratoire extérieure de l'Union européenne, basée sur un partenariat avec les pays d'origine. Les quatre domaines visés de l'Approche globale sont l'immigration légale et la mobilité, l'immigration irrégulière et la traite des êtres humains, la protection internationale et la politique d'asile et la maximisation de l'impact des migrations et de la mobilité sur le développement<sup>w</sup>.

137. Au cours du débat qui a suivi, un grand nombre de délégués ont repris les arguments des Coprésidents et du délégué de la Commission européenne. D'autres ont mentionné qu'au fil du temps leurs pays étaient devenus simultanément des pays de destination, d'origine et de transit pour la migration irrégulière, une situation qui nécessite de nouvelles politiques plus cohérentes, basées sur une meilleure compréhension du phénomène, ainsi que la mise en œuvre de mesures communes plus efficaces par tous les intéressés. Certains délégués ont rappelé l'importance de la migration irrégulière Sud-Sud, en insistant sur le fait que les mouvements

---

<sup>w</sup> Le texte intégral de la déclaration est disponible sur le site Web du Forum (<http://www.gfmd.org>).

irréguliers ne se produisent pas seulement du Sud vers le Nord. Les flux migratoires Sud-Sud débordent souvent dans les pays voisins en raison de l'instabilité politique, de certains facteurs environnementaux et d'une pénurie d'emplois. Les pays subissant d'importants flux migratoires devraient être soutenus par des initiatives régionales motivées par la solidarité et visant à promouvoir la croissance, à encourager les stratégies d'intervention liées à la protection et à fournir des possibilités d'emploi dans les communautés d'accueil.

138. D'autres délégués ont réaffirmé que l'instabilité politique et le manque de débouchés économiques sont les principaux moteurs de la migration irrégulière, mais que la demande de main-d'œuvre illégale et à bon marché dans les pays de destination et les réseaux existants de migrants devraient être reconnus comme des facteurs clefs qui, dans bien des cas, sont aggravés par les activités de réseaux de contrebandiers et de trafiquants criminels qui font miroiter de fausses occasions et exploitent sans aucun scrupule la vulnérabilité des migrantes et des migrants en situation irrégulière. Un délégué a mentionné un cadre de coopération non contraignant dans le contexte du processus de Bali, qui vise à réduire les mouvements irréguliers dans la région en affaiblissant les réseaux criminels et en faisant en sorte que les demandeurs d'asile aient accès aux procédures d'asile.

139. D'autres délégués encore ont mentionné l'importance de la cohérence des politiques relatives à la migration irrégulière. Le manque de cohérence des diverses politiques migratoires, les exigences en matière d'entrée et de résidence, de même que les réalités du marché du travail peuvent contribuer à une augmentation des migrations irrégulières. En outre, les régimes de visa ne devraient ni conduire à l'incohérence des politiques ni être utilisés comme des barrières ou comme des cloisons.

140. Certains délégués ont appelé les pays de destination à offrir de nouvelles avenues pour la migration régulière, y compris des approches coopératives visant à multiplier les occasions de migration régulière grâce à des efforts communs pour améliorer les compétences des migrants et les programmes, et promouvoir la reconnaissance des qualifications professionnelles. D'autres délégués ont demandé des stratégies de régularisation élargies qui contribueraient à accroître la contribution des migrants au développement.

141. D'autres encore ont mentionné la nécessité de composer de manière proactive avec l'étape prémigratoire par le biais de campagnes d'information conçues pour décourager les migrants potentiellement en situation irrégulière et d'aider les communautés de migrants à préserver leur sentiment d'appartenance à la communauté d'origine. De telles mesures devraient également être soutenues par le biais d'une coopération accrue avec les pays de destination.

142. D'autres délégués ont mentionné qu'il était nécessaire que les pays d'origine et de destination mettent conjointement en place des programmes d'ensemble sur le retour et la réintégration, qui s'appuieraient sur une coopération plus efficace pour déterminer le statut et l'identité des migrants en situation irrégulière, appliquer des accords de réadmission et offrir un soutien plus durable à la réintégration. Certains délégués ont fait état du succès de la coopération à cet égard.

143. Certains délégués ont réaffirmé que le phénomène de la migration irrégulière persistera tant qu'il y aura une demande, car les migrants en situation irrégulière occupent souvent des emplois dont personne d'autre ne veut. Les migrants en

situation irrégulière devraient également être considérés comme des agents aptes à contribuer au développement social et économique des pays d'origine et de destination, notamment par les transferts de fonds et l'acquisition de compétences. Cependant, cela ne veut pas dire que la migration irrégulière est un « mal nécessaire », car ce sont surtout les migrants qui en font les frais du fait que leur contribution au développement est entravée par leur situation irrégulière et la vulnérabilité qui en découle.

144. Pour ce qui est d'assurer la jouissance des droits fondamentaux et la protection des migrants en situation irrégulière, bon nombre de délégués ont reconnu que le respect de ces droits peut être concilié avec des mesures nécessaires de prévention et de contrôle. Les efforts visant à durcir l'application des lois et à améliorer la gestion frontalière ne devraient pas être perçus comme « antimigrants ». Les citoyens des pays de destination réclament un contrôle et une protection appropriée de la frontière, mais la prévention, le contrôle et la protection doivent être gérés dans le respect des droits de l'homme fondamentaux. Ces mesures synergiques devraient être poursuivies.

145. Un délégué a appelé les participants à cesser de voir la migration irrégulière comme un phénomène purement négatif. Certains délégués ont demandé à ce qu'une attention accrue soit accordée au problème de l'exode des cerveaux, y compris dans le contexte de la migration irrégulière. D'autres, y compris des membres de délégations de pays d'origine traditionnels, ont noté que, dans certaines circonstances, l'exode des cerveaux pouvait se transformer en un « retour des cerveaux » et rehausser le développement humain lorsque, par exemple, les transferts de fonds et autres contributions de communautés de la diaspora contribuent à la multiplication des possibilités de formation dans les communautés d'origine des migrants.

#### *Conclusions et recommandations*

146. Les travaux de la séance de travail ont abouti aux conclusions et recommandations suivantes :

1. Une compréhension en profondeur commune des liens concrets entre la migration irrégulière et les besoins du développement doit être établie, car ces liens n'ont pas été adéquatement explorés et nécessitent un examen plus approfondi. Les membres du Forum doivent clarifier le sens du mot « développement » dans le contexte de la migration irrégulière. Ce terme revêt de multiples significations qui englobent des facteurs économiques, sociaux et politiques, dont un bon nombre comportent différentes interrelations avec la migration régulière et la migration irrégulière. Les États membres du Forum doivent définir plus clairement les relations qu'ils souhaitent explorer au même moment.
2. Bien qu'il soit reconnu que les migrants en situation irrégulière contribuent aussi au développement de leurs pays d'origine et de leurs pays de destination (par le biais notamment des transferts de fonds et du développement des compétences), ce sont les migrants eux-mêmes, du fait de leur vulnérabilité accrue, qui assument d'une façon disproportionnée les coûts de la migration irrégulière. Il est par conséquent essentiel que tous

les pays continuent de déployer des efforts communs pour décourager et réduire la migration irrégulière.

3. En relevant le défi de la migration irrégulière, les États ne doivent pas oublier que les migrants sont des personnes jouissant de droits de l'homme et qu'ils devraient être traités avec dignité et respect dans l'ensemble du cycle migratoire, indépendamment de leur statut de migrant. À cet égard, les gouvernements des pays de destination devraient mettre en place des mesures visant à prévenir la xénophobie et l'hostilité collective à l'égard des migrants. Il faudrait également reconnaître le caractère hétérogène d'un grand nombre de mouvements irréguliers susceptibles d'inclure des personnes ayant besoin d'une protection internationale.
4. Les partenariats pragmatiques et axés vers les résultats, les responsabilités partagées, la cohérence accrue des politiques et la coopération mutuelle entre les pays d'origine et de destination sont les conditions essentielles permettant d'aborder les multiples aspects de la migration irrégulière et ses liens avec le développement. Tout débat sur la migration irrégulière devrait également inclure les points de vue des pays de transit. En outre, les politiques en matière de visa devraient être révisées afin de faciliter la migration régulière.
5. Le Forum devrait examiner plus en profondeur le phénomène de la migration irrégulière Sud-Sud, compte tenu de l'importance des difficultés régionales et des différentes approches de la dynamique régionale de la migration irrégulière et du développement. Les pays subissant d'importants flux migratoires devraient être soutenus par des initiatives régionales visant à promouvoir la croissance et à générer des possibilités d'emploi dans les communautés d'accueil où un tel soutien représenterait également un acte de solidarité.
6. Compte tenu d'une plus faible propension à migrer des pays dotés de petites et moyennes entreprises bien établies, la coopération internationale visant à développer ce type d'entreprises dans les pays d'origine serait un outil efficace pour endiguer ces mouvements irréguliers. À cette fin, l'aide au développement et la coopération technique entre les gouvernements pourraient porter sur la création de petites et moyennes entreprises.
7. Les campagnes communes d'information publique visant à mettre en garde les migrants potentiels contre les risques inhérents au mouvement irrégulier doivent être rehaussées par la coopération entre les autorités responsables de la migration des pays d'origine et de destination. Les réseaux de bureaux consulaires chargés d'identifier et d'aider les migrants en situation de vulnérabilité devraient être renforcés et des programmes durables de réintégration et des initiatives connexes de coopération entre les États visant à aider ceux qui rentrent dans leurs communautés d'origine à se réinstaller et à les empêcher de « re-migrer » devraient être mis en œuvre.
8. Les objectifs de contrôle et de protection des migrants peuvent être synergiques lorsque les mesures de prévention et de contrôle sont gérées dans le respect intégral des droits de l'homme fondamentaux. De telles mesures synergiques devraient être mises en œuvre.

9. Enfin, toutes les délégations ont exprimé un ferme appui à l'inscription de la question de la migration irrégulière et du développement à l'ordre du jour des prochaines réunions du Forum.

### **C. Groupe III : Outils pour des politiques migratoires et de développement reposant sur des données probantes**

*Rapporteur du groupe* : Kaçim Kellal, Chef du Service des affaires internationales et du développement solidaire, Ministère de l'intérieur, France

*Coordonnateur* : Rolph Jenny, Conseiller principal de la présidence en exercice

147. Les réunions du Forum tenues en 2009 et 2010 avaient mieux ciblé les outils pour des politiques migratoires et de développement reposant sur des données probantes, notamment en permettant la discussion des enjeux de l'intégration de la migration à la planification du développement, les profils migratoires et les profils migratoires élargis, de même que des évaluations de l'impact des politiques. Le Groupe de travail ad hoc sur la cohérence des politiques, les données et la recherche avait systématiquement fait la promotion de ces concepts et de leur utilité pratique pour les gouvernements et autres acteurs. En 2011, le groupe III du programme thématique a cherché à ramener le débat aux trois outils imbriqués visant à tenir compte de la question de la migration dans la planification du développement et à évaluer l'impact des politiques en matière de migration et de développement. Les notions et les pratiques connexes, de même que l'utilisation synergique de ces trois outils, ont été étudiées dans le cadre d'une approche intégrée.

148. Les deux séances de travail du débat final du Forum 2011 portant sur ces trois sujets se sont appuyées sur les sept ateliers préparatoires qui s'étaient tenus à Marseille, à New York, à Batumi (Géorgie), à Taroudant (Maroc), à Chisinau, à Abuja et à Manille, auxquels avaient participé des représentants des gouvernements, des organisations internationales et de la société civile.

#### **Séance de travail III.1/3 : Intégration de la migration dans les plans de développement et les profils migratoires<sup>x</sup>**

*Coprésidents* : Esteban Conejos, Jr, Sous-secrétaire des Affaires des travailleurs migrants, Ministère des affaires étrangères, Philippines, et Daniela Morari, Directrice adjointe de division, Ministère des affaires étrangères, République de Moldova

*Rapporteur* : Rolph Jenny

149. La discussion dans cette séance de travail combinée sur l'intégration de la migration dans les plans de développement et les profils migratoires reprenait les conclusions des cinq réunions thématiques<sup>y</sup>. Les résultats combinés de ces ateliers

<sup>x</sup> Les évaluations d'impact des politiques sont abordées ci-après dans la discussion à la section intitulée « Séance de travail III.2 »

<sup>y</sup> Ateliers tenus à New York, le 30 juin 2011 sur le thème « Mise en œuvre des profils migratoires », à Batumi, les 12 et 13 juillet 2011 sur le thème « Profils migratoires : les leçons tirées », à Manille, les 20 et 21 octobre 2011 sur le thème « Les profils migratoires en tant

se reflétaient dans un rapport de synthèse de groupe<sup>z</sup> qui a préparé le terrain pour les discussions de la séance de travail.

150. La séance de travail, cherchant à approfondir la compréhension de la notion d'intégration de la migration dans les plans de développement, a discuté des pratiques et des plans actuels des gouvernements pour la mise en œuvre de cet outil de planification. La séance a examiné en même temps la question des profils migratoires et des profils migratoires élargis, y compris des expériences et des difficultés concrètes, et l'utilisation synergique des profils migratoires et de l'intégration de la migration et du développement dans le but de prendre en compte la migration dans les plans de développement et vice versa.

#### *Questions et observations*

151. En ouvrant le débat, les Coprésidents ont expliqué les concepts à la base des deux outils de planification. Les profils migratoires sont des cadres de travail permettant l'agrégation structurée et systématique des données existantes et de l'information provenant des sources nationales, régionales et internationales. Ils permettent d'orienter, de soutenir et de surveiller une planification politique éclairée et cohérente et nécessitent une appropriation du programme par le pays et une capacité appropriée. D'abord introduit par la Communauté européenne en 2005 comme un outil statique de collecte des données migratoires, le concept de profil migratoire est par la suite devenu celui des profils migratoires élargis, qui consiste à rassembler de l'information sur tous les facteurs économiques, démographiques, sociaux et notamment ceux qui sont liés au développement, y compris le développement humain et le développement durable, qui ont un impact sur la migration et vice versa.

152. L'intégration de la migration à la planification du développement est un processus qui intègre globalement les facteurs de migration à l'élaboration des plans nationaux de développement et des politiques sectorielles connexes, y compris la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de ces interventions. L'intégration a pour but d'incorporer la migration aux plans globaux de développement et aux stratégies des pays, de même que de favoriser une cohérence politique et institutionnelle en matière de migration et de développement. Les Coprésidents ont également mentionné les projets pilotes connexes du Groupe mondial sur les migrations qui sont actuellement mis en œuvre au Bangladesh, en Jamaïque, au Mali et en République de Moldova, de même que d'autres expériences menées au Maroc.

153. En insistant sur le fait que le Forum avait systématiquement traité de la nécessité de pouvoir compter sur des données précises et opportunes, les Coprésidents ont réaffirmé l'utilité des profils migratoires élargis en tant que processus nationaux exhaustifs nécessitant la coordination intragouvernementale des

---

qu'instrument d'élaboration d'une politique bien informée, intégration, réintégration et réponse d'urgence », à Chisinau, les 12 et 13 octobre 2011 sur le thème « Intégrer la migration à la planification stratégique du développement », et à Abuja, les 17 et 18 octobre 2011 sur le thème « De la preuve à l'action : faciliter la migration de travail Sud-Sud pour le développement ».

<sup>z</sup> Pour des renseignements complémentaires sur les thèmes de cette séance de travail, voir le rapport de synthèse du groupe III, préparé en consultation avec une équipe gouvernementale formée de l'Argentine, de la Belgique, de la France, de la Géorgie, du Ghana, des Philippines, de la République de Moldova et de la Suisse. Disponible sur le site <http://gfm.d.org/en/documents-library/switzerland-2011/thematic-meetings>.

ministères et des organismes publics, de même qu'une mise à jour régulière. Ces profils, qui devraient incorporer toutes les données pertinentes en matière de migration et de développement, comportent des processus courants qui nécessitent une capacité nationale appropriée soutenue par l'aide technique internationale. L'appropriation nationale des profils migratoires est essentielle. Les priorités nationales figurant dans un profil migratoire et la nécessité d'une comparabilité internationale des données recueillies sont un autre facteur clef. Les profils migratoires élargis sont également perçus comme des outils clefs du soutien des processus d'intégration de la migration et du développement et des évaluations de l'impact des politiques.

154. Pendant la discussion qui a suivi, de nombreux délégués ont exprimé leur accord avec les arguments présentés par les Coprésidents, en insistant notamment sur le fait qu'il était nécessaire que les profils migratoires élargis incluent des renseignements opportuns, complets et régulièrement actualisés. Au sujet du problème de la fiabilité des données et des sources connexes, certains délégués ont mentionné qu'il était difficile de faire en sorte que tous les organismes publics contribuent des données fiables, en convenant que cela nécessitait des efforts constants, y compris des mécanismes efficaces de coopération, de coordination et de partage, de même que le rôle de chef de file reconnu joué par un organisme public. La coordination interne peut être assurée par le biais de points focaux nationaux ou de groupes de travail techniques et le fonctionnement efficace de tels mécanismes est aussi grandement dépendant de la confiance régnant entre les organismes publics pertinents. La fourniture collective de données par les organismes responsables de la gestion de l'emploi des travailleurs à l'étranger et de l'aide sociale, de même que par les ministères des affaires étrangères, les ambassades, les consulats et les autorités responsables de l'immigration, a été mentionnée comme une pratique exemplaire.

155. Les données devraient également être partagées entre les gouvernements, en particulier ceux des pays d'origine et de destination. Les pratiques à cet égard varient, car certains pays sont disposés à partager leurs données alors que d'autres sont plus réticents. Un délégué d'un pays de destination a déclaré que son gouvernement partageait des données avec les pays d'origine concernés dans le but de satisfaire ses propres besoins en matière d'informations, mais qu'il déplorait que les données de ces pays d'origine ne fussent pas toujours disponibles. D'autres délégués ont insisté sur la nécessité de compiler et de partager les données des profils migratoires à l'échelle sous-régionale, régionale et mondiale. Il serait utile de pouvoir compter sur un site central qui donnerait accès à ces données et permettrait de les partager, par exemple une base de données centrale intégrée au site Web du Forum. Certains autres ont mis l'accent sur l'utilité de partager l'information sur les migrants en situation irrégulière, de même que sur les migrants qui, se retrouvant coincés dans des situations de conflit, auraient besoin d'une aide d'urgence.

156. De nombreux délégués ont mentionné la question de l'appropriation des profils migratoires par les gouvernements, soulignant que cette propriété dépend d'abord et avant tout de la volonté politique des gouvernements quant à la mise en place des structures appropriées pour la mise en œuvre et le suivi des profils migratoires. Bien que reconnaissant l'utilité de l'aide technique fournie par les organisations internationales pertinentes, notamment au titre du renforcement des capacités, il a été mentionné que c'est aux gouvernements que reviennent la responsabilité

principale et la propriété des données, qui peuvent également être assumées par les points focaux et les groupes de travail nationaux. Ces groupes de travail peuvent également comprendre des intervenants non gouvernementaux, notamment des chercheurs, des associations de migrants et autres acteurs locaux, ce qui assure une propriété plus large du processus et des points de vue complémentaires.

157. La question de la comparabilité des données aux niveaux national et international a été mentionnée par un certain nombre de délégués qui s'entendaient pour dire qu'une telle comparabilité était essentielle aux plans régional et international. Les modèles de profils migratoires devraient donc inclure un ensemble commun d'indicateurs de base et appliquer les normes et les définitions internationales, notamment celles qui ont été élaborées par le Groupe mondial sur les migrations. Cependant, les gouvernements déterminent eux-mêmes les domaines prioritaires nationaux devant être inclus.

158. En ce qui concerne l'intégration de la migration à la planification pour le développement, les délégués ont reconnu l'avantage qu'il y avait à discuter de cet outil de planification de pair avec le débat sur les profils migratoires. Les deux instruments devraient être perçus comme des outils synergiques grâce auxquels les gouvernements peuvent prendre en compte la migration dans le cadre de la planification pour le développement, y compris des politiques sectorielles dans des domaines clés sur lesquels la migration a un impact, et mettre en œuvre de nouvelles politiques cohérentes en matière de migration et de développement. Quelques délégués ont mentionné les secteurs qui lient la migration au développement, notamment les prévisions démographiques, les flux migratoires entrant et sortant, l'emploi, la planification du marché du travail, la formation du capital humain et le développement des compétences, l'exode et le gaspillage des talents et des compétences, la protection sociale, les diasporas, la protection des droits de l'homme et des migrants, les services de santé, les besoins particuliers des femmes et des enfants, la croissance économique, la mobilisation des transferts de fonds au profit de l'investissement et du développement locaux et les facteurs environnementaux.

159. Réaffirmant le potentiel de développement généré par la migration pour les pays comme pour les migrants, un certain nombre de délégués ont également reconnu l'utilité de l'outil d'intégration en tant que processus reposant sur la cohérence et la coopération des institutions gouvernementales avec la société civile et les autres intervenants.

160. D'autres ont noté que les gouvernements ont des niveaux de compréhension divers à l'égard de ce nouvel outil de planification, suggérant une sensibilisation continu et un partage d'informations constant dans le cadre du Forum, du Groupe mondial sur les migrations et autres forums et institutions. D'autres encore ont mentionné le document publié en 2010 par le Groupe mondial sur les migrations, intitulé *Mainstreaming Migration into Development Planning: A handbook for policy-makers and practitioners*<sup>aa</sup>, insistant sur le fait que ce manuel devrait être utilisé pour diffuser plus largement le concept d'intégration.

161. Les participants ont été informés au sujet du concept et des objectifs des projets pilotes du Groupe mondial sur les migrations mis en œuvre par les Gouvernements du Bangladesh, de la Jamaïque, du Mali et de la République de

---

<sup>aa</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.10.III.B.32.

Moldova. Des organismes partenaires d'exécution et des délégués concernés ont offert de tenir le Forum informé des progrès réalisés et, en temps opportun, de partager les résultats concrets des projets.

162. Certains participants ont également suggéré d'examiner l'utilité de la mise en œuvre des processus d'intégration à l'échelon local, où les impacts de la migration touchent plus directement la vie des gens.

163. La question de l'appropriation par le gouvernement des processus d'intégration a été soulevée par certains délégués qui ont réaffirmé qu'à l'instar des profils migratoires cette appropriation est tributaire de la volonté politique nécessaire pour s'engager dans un processus durable à long terme. Le processus exige l'implication et le soutien constant de tous les organismes gouvernementaux pertinents, le temps nécessaire aux cycles de planification stratégique, des structures appropriées de soutien, des groupes de travail nationaux et une capacité technique, de même qu'un financement international et la participation des organisations internationales pertinentes.

164. Au sujet du lien entre l'intégration de la migration et du développement et les profils migratoires, un certain nombre de délégués ont reconnu que la gamme complète de l'information recueillie dans un profil migratoire, en particulier dans les profils migratoires élargis, soutient et alimente directement le processus d'intégration. Idéalement, les profils migratoires devraient être disponibles avant le lancement d'un processus d'intégration. L'utilisation synergique des deux outils exige encore une fois la mobilisation des structures gouvernementales appropriées et leur coordination interne.

#### *Conclusions et recommandations*

165. Les travaux de la séance de travail ont abouti aux conclusions et recommandations suivantes :

1. L'intégration de la migration à la planification du développement et les profils migratoires élargis devraient être mis en œuvre comme des processus à long terme et des outils de planification visant à prendre en compte la migration dans la planification du développement et vice versa.
2. Pour aboutir, ces processus exigent une ferme volonté politique de la part des gouvernements d'exécution, nécessitent la capacité nationale appropriée, requièrent une coordination et une coopération durables au sein du gouvernement, y compris des points focaux et des groupes de travail technique. Ils devraient également mobiliser les acteurs pertinents de la société civile.
3. L'appropriation des deux outils de planification revient aux gouvernements concernés, qui déterminent les priorités nationales qui doivent être considérées.
4. Le Groupe mondial sur les migrations et les autres organisations internationales pertinentes devraient continuer à soutenir les gouvernements en leur fournissant des conseils techniques et un financement international.

5. Toutes les données recueillies dans les profils migratoires élargis soutiennent et alimentent directement un processus d'intégration. Ces profils devraient idéalement être disponibles avant le lancement d'un processus d'intégration. Le lien pratique entre ces deux outils devrait donc être reconnu et leur utilisation synergique devrait être poursuivie activement.
6. Le Groupe mondial sur les migrations devrait poursuivre ses efforts pour rendre disponibles des indicateurs de base pour le rassemblement exhaustif des données des profils migratoires élargis, notamment afin d'assurer la comparabilité appropriée des données nationales et internationales.
7. Pour assurer l'exhaustivité et la fiabilité des données des profils migratoires élargis, tous les organismes gouvernementaux pertinents devraient fournir des données sur la base de toute l'information dont disposent les organisations gouvernementales respectives et actualiser régulièrement ces données.
8. Les gouvernements devraient partager les données du profil migratoire avec les autres gouvernements, en particulier entre ceux des pays de destination et d'origine, afin d'incorporer toute l'information pertinente, y compris, éventuellement les données sur les migrants en situation irrégulière et les migrants coincés dans des situations de conflit. Les données du profil migratoire devraient également être partagées aux niveaux régional et mondial. La création d'une base de données sur le site du Forum, où l'information est rendue accessible et où elle peut être échangée, serait la bienvenue.
9. Reconnaissant les différents niveaux de connaissance de l'intégration de la migration dans l'outil de planification du développement, le Forum et les autres organes pertinents devraient poursuivre leurs efforts en vue de sensibiliser les gouvernements et les autres intervenants à cet outil, notamment par la publication intitulée *Intégrer la migration à la planification du développement : un manuel à l'attention des responsables politiques et des praticiens*. Les progrès et les résultats des projets pilotes du Groupe mondial sur les migrations en matière d'intégration au Bangladesh, en Jamaïque, au Mali et en République de Moldova devraient être partagés en temps opportun avec les gouvernements participants du Forum.
10. Compte tenu de l'impact de la migration aux niveaux local et régional et du fait que les initiatives locales sont complémentaires des plans nationaux de développement, des expériences d'intégration aux plans local et régional devraient être tentées et les progrès ainsi réalisés devraient être communiqués aux gouvernements et aux intervenants de la société civile sous les auspices du Groupe de travail ad hoc du Forum sur la cohérence des politiques, les données et la recherche.

### **Séance de travail III.2 : L'évaluation des effets des politiques de migration et de développement**

*Coprésidents* : Mohammed Bernoussi, Secrétaire général du Ministère responsable de la communauté marocaine résidant à l'étranger, Maroc, et

Michel Mordasini, Directeur de la Coopération mondiale, Agence suisse de développement et de coopération

*Rapporteuse* : Beata Godenzi, Directrice du Programme mondial migration et développement, Agence suisse pour le développement et la coopération, Groupe de travail suisse

166. Les discussions de cette séance de travail s'inspiraient des travaux des deux réunions thématiques<sup>bb</sup>. Les résultats combinés des deux ateliers se reflétaient dans le rapport de synthèse de groupe susmentionné<sup>cc</sup>. La séance avait pour objectif d'élargir la compréhension de l'évaluation des effets des politiques de migration et de développement de façon à déterminer leur impact à long terme, de discuter des avantages de cette évaluation et des obstacles auxquels elle était confrontée et d'examiner les concepts et les méthodologies connexes. Parallèlement, la séance de travail s'est également penchée sur la contribution qui pouvait être apportée au développement par les associations de migrants, y compris les difficultés connexes et les facteurs clefs de succès.

#### *Questions et observations*

##### *L'évaluation des effets des politiques de migration et de développement*

167. Les Coprésidents ont ouvert le débat en soulignant le lien thématique de cette séance avec la séance de travail antérieure sur l'intégration de la migration à la planification du développement et les profils migratoires. Les trois outils, à savoir l'évaluation d'impact, l'intégration de la migration et du développement et les profils migratoires, devraient être considérés comme des instruments interdépendants que les gouvernements peuvent utiliser pour intégrer la migration à la planification du développement national, évaluer en temps opportun l'impact concret des politiques connexes de migration et de développement et assurer une véritable cohérence entre ces politiques.

168. Les évaluations d'impact permettent de jauger l'impact à long terme et les mérites d'une politique ou d'un programme, de déterminer dans quelle mesure une politique ou un programme a atteint ses objectifs déclarés et d'identifier ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. Les résultats de l'atelier de Marseille ont mis en lumière un certain nombre d'idées, de questions et de conclusions qui devraient être examinées plus en détail pendant la séance actuelle, en particulier la notion de promotion d'une « culture d'évaluation », la capacité requise des gouvernements en matière d'évaluation, l'appropriation des processus d'évaluation par les gouvernements, le soutien spécialisé et financier fourni par les organisations internationales pertinentes et la nécessité d'évaluer exhaustivement toutes les facettes et les répercussions sociales, politiques et liées au développement. Les données d'expérience pratiques devraient être partagées entre les gouvernements et les évaluations devraient être basées sur le savoir des acteurs régionaux et locaux, y compris la société civile. De plus, certains obstacles et certaines craintes – le soi-

<sup>bb</sup> Ateliers tenus à Marseille, les 14 et 15 juin 2011 sur le thème « Gérer la migration en faveur du développement : élaboration des politiques, appréciation et évaluation », à Taroudant (Maroc), les 19 et 22 septembre 2011 sur le thème « La contribution des associations de migrants au développement ».

<sup>cc</sup> Voir note de bas de page z.

disant « facteur de la peur » – pourraient empêcher les gouvernements à s'engager dans les évaluations. Ces obstacles doivent être discutés ouvertement.

169. En se félicitant de ces remarques liminaires, les délégués ont réaffirmé l'importance cruciale de l'évaluation des effets à plus long terme de leurs politiques et programmes. « L'apprentissage par la pratique » est un aspect clef de l'élaboration de bonnes politiques et un certain nombre de délégués ont mentionné des exercices planifiés ou déjà mis en œuvres dans leurs pays. Des délégués observateurs ont mentionné des initiatives d'évaluation d'impact menées par des gouvernements dans un contexte interrégional, de même qu'une enquête internationale qui a montré que très peu de gouvernements mettent en œuvre des études complètes.

170. Un grand nombre de délégués ont mentionné la difficulté de définir des critères et des indicateurs d'évaluation. Un ensemble complet d'indicateurs devrait selon eux être défini pour faire en sorte que l'évaluation soit basée sur des données probantes, en notant que les agences spécialisées internationales devraient continuer d'aider les gouvernements à cet égard. Les données disponibles dans les profils migratoires pourraient également servir à définir ces indicateurs. Les évaluations devraient couvrir les effets dans les pays de destination et d'origine, compte tenu de l'interdépendance des processus et des réalités aux deux extrémités du circuit migratoire et de la nécessité de mener des évaluations d'impact qui englobent les réalités transnationales et nationales de la migration.

171. D'autres délégués ont insisté sur la nécessité d'intégrer d'entrée de jeu les évaluations dans la conception de politiques et de programmes, y compris le coût financier, et ont réaffirmé le lien des évaluations d'impact avec les initiatives nationales pour intégrer la migration à la planification du développement. D'autres encore ont mentionné la coordination avec les gouvernements afin que tous les secteurs pertinents et les effets connexes soient examinés, ce qui est rendu difficile par l'absence de capacité nationale. Le suivi des résultats de l'évaluation d'impact est également critique.

172. La question des obstacles à la mise en œuvre des évaluations d'impact, notamment les implications souvent importantes en matière de coût, l'absence d'expertise technique et la complexité de la gestion des aspects intersectoriels de la migration et du développement, a été soulevée par un certain nombre de participants. De plus, les gouvernements ne sont peut-être pas prêts à accepter les résultats potentiellement négatifs d'une politique ou d'un programme déterminé. Les évaluations d'impact sont des processus à long terme alors que les gouvernements sont souvent tenus de faire rapidement la preuve de l'utilisation efficace des ressources et pas nécessairement de démontrer les avantages à long terme et l'efficacité des politiques et des programmes. Les conflits d'intérêts politiques qui pourraient être mis au jour par les évaluations d'impact sont un autre obstacle potentiel.

173. Tout en reconnaissant la complexité et le coût des processus d'évaluation, les délégués ont réaffirmé la nécessité de continuer à promouvoir une « culture de l'évaluation » et de poursuivre les initiatives nationales visant à mettre en place les programmes d'évaluation appropriés. Pour bien des gouvernements, une meilleure coopération avec les organismes internationaux, les organisations régionales et les experts de la société civile est nécessaire afin de retirer profit de leurs connaissances. En outre, pour un grand nombre de pays, les fonds nécessaires aux

travaux d'évaluation complets devraient également provenir de sources internationales.

#### *La contribution des associations de migrants au développement*

174. Tout en insistant sur le fait que la contribution des associations de migrants et des diasporas au développement avait été abordée lors de réunions antérieures du Forum, les Coprésidents ont souligné qu'un accent limité avait été placé sur l'évaluation des effets concrets des contributions, initiatives et projets des associations de migrants. De même, les conditions selon lesquelles la coopération entre les organisations de migrants, les gouvernements et autres intervenants pouvait être encouragée n'avaient pas fait l'objet d'une discussion en profondeur.

175. Un certain nombre de délégués ont réaffirmé que les migrants, les collectivités de migrants et les familles de migrants laissées derrière sont au cœur même des politiques en matière de migration et de développement. La mobilisation du potentiel des associations de migrants afin qu'elles contribuent au développement local des pays d'origine de ces migrants devrait être considérée comme un élément clef de ces politiques. Les racines des associations de migrants dans la réalité locale, leur solidarité avec leur patrie, leurs valeurs traditionnelles et leur attachement émotionnel au contexte local sont des facteurs essentiels déterminant la capacité de ces associations à jouer avec succès le rôle d'agents de développement.

176. D'autres délégués ont souligné que les gouvernements des pays de destination et d'origine devraient soutenir activement les associations de migrants pour se positionner eux-mêmes comme des acteurs professionnels, notamment pour faire en sorte que leurs initiatives et leurs projets de développement alimentent de façon cohérente les politiques nationales de réduction de la pauvreté et de développement. Les délégués ont aussi insisté sur l'importance cruciale des activités décentralisées organisées par les associations de migrants, car elles instaurent un environnement propice à l'action au niveau local. Cependant, ces interventions localement enracinées et décentralisées ne devraient pas être détachées des objectifs et des stratégies d'ensemble des gouvernements en matière de développement. D'autres ont réitéré la nécessité de promouvoir la capacité technique des associations de migrants, mentionnant que les cours de formation à cette fin sont mis en œuvre dans leur pays.

177. Certains délégués ont demandé un supplément d'information sur les pratiques actuelles des gouvernements qui coopèrent avec les associations de migrants pendant que d'autres déclaraient leur intention de collaborer plus systématiquement avec les organisations de la diaspora de façon à puiser à même leurs multiples compétences. D'autres ont mentionné la nécessité d'une représentation appropriée des associations de migrants afin de faciliter le dialogue et la coopération avec les autorités locales aux deux extrémités du circuit migratoire. D'autres encore ont insisté sur l'importance de politiques et de mesures coordonnées et cohérentes aux niveaux local et national et entre les pays d'origine et de destination, exécutées dans un esprit de partenariat et de confiance et basées sur des intérêts communs.

#### *Conclusions et recommandations*

178. Les travaux de la séance de travail ont abouti aux conclusions et recommandations suivantes :

## a) Évaluations d'impact

1. Les évaluations d'impact devraient être considérées comme une partie intégrante des politiques de migration et de développement efficaces. En parallèle avec l'intégration de la migration et du développement et les profils migratoires, les processus d'évaluation ont pour fonction de permettre aux gouvernements d'intégrer la migration aux politiques de développement et vice versa.
2. Compte tenu du nombre limité de gouvernements procédant à de véritables évaluations de politiques, les gouvernements et les autres intervenants devraient continuer à promouvoir une « culture de l'évaluation ». Le Forum et son Groupe de travail ad hoc sur la cohérence des politiques, les données et la recherche devraient soutenir ce processus en poursuivant la discussion sur la question et en mettant en commun les pratiques et les données d'expérience des gouvernements et des organisations internationales pertinentes.
3. Les obstacles aux processus d'évaluation (coûts, résultats potentiellement négatifs remettant en question des politiques établies du gouvernement, tension entre les effets et les intérêts à court et à long terme et capacités et données insuffisantes) peuvent être surmontés grâce à la volonté politique et l'appropriation gouvernementale. Les évaluations ne devraient pas être perçues comme un fardeau, mais plutôt comme une occasion de tirer parti des expériences acquises et de déterminer ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas.
4. Les instances internationales spécialisées devraient poursuivre leurs efforts de coopération avec les gouvernements dans les domaines du renforcement des capacités et du partage des connaissances techniques.
5. En réponse à la difficulté de définir des critères et des indicateurs d'évaluation, un ensemble complet d'indicateurs devrait être défini, de façon à permettre une approche basée sur des données probantes de l'évaluation. Les organismes internationaux spécialisés devraient continuer à soutenir les gouvernements à cet égard. Les données disponibles dans les profils migratoires pourraient également contribuer à définir ces indicateurs.
6. Compte tenu des interconnexions entre les processus migratoires internationaux et internes, de même que de leur impact sur la migration et le développement dans les pays concernés, les évaluations d'impact transnationales devraient également être encouragées et leurs résultats partagés.

## b) Contribution des associations de migrants au développement

1. Les pays d'origine et d'accueil devraient reconnaître que les associations de migrants sont en mesure de contribuer de multiples façons au développement des communautés locales, en raison de la solidarité des associations de migrants avec leur patrie, de leur familiarité avec les réalités et les besoins locaux, de leur engagement

- à long terme et du fait qu'elles respectent les valeurs locales et traditionnelles.
2. Compte tenu de l'ancrage local des engagements des associations de migrants à l'égard de leurs communautés d'origine, leur contribution peut être maximisée grâce à des mécanismes décentralisés de développement. Cependant, ces contributions doivent alimenter de façon cohérente les plans de développement nationaux et régionaux.
  3. Le soutien des gouvernements centraux et des autorités locales aux deux extrémités du circuit migratoire est essentiel pour que les associations de migrants agissent comme des partenaires professionnels, en synergie avec les politiques officielles de migration et de développement.

## VII Sessions extraordinaires

### A. Évaluation du Forum (phase I)

*Coprésidents* : Eduard Gnesa, Ambassadeur extraordinaire chargé de la collaboration internationale en matière de migrations, Suisse, et Peter Sutherland, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la migration internationale et le développement

179. En ouvrant la discussion, M. Gnesa a fait observer que cette session extraordinaire était directement consacrée à l'évaluation du Forum, plutôt qu'au thème plus large des années précédentes de l'«Avenir du Forum». Il a sollicité des instructions de la part des gouvernements en vue de la préparation de la deuxième phase de l'évaluation du Forum en 2012. Il a rappelé l'accord intervenu en 2010 à Puerto Vallarta sur l'évaluation du Forum par le biais d'un processus transparent et global, créé par les États et dirigé par une équipe d'évaluation formée de membres intéressés du Groupe de pilotage<sup>dd</sup>. À cette occasion, les gouvernements avaient également convenu de scinder le processus en deux phases : la phase I consistant à examiner la façon dont le Forum fonctionne en tant que processus, y compris ses structures, l'impact et la pertinence de ses résultats et sa relation avec les autres intervenants et la phase II étant consacrée à un débat stratégique et politique sur les options possibles pour l'avenir du Forum, sur la base des résultats de la phase I.

180. Le Président a félicité l'équipe d'évaluation de son excellent travail à la direction de la première phase de l'évaluation du Forum, y compris de son rapport de 73 pages sur la phase I de l'évaluation. Il a invité les gouvernements à formuler leurs commentaires sur le rapport, en exprimant l'espoir qu'il serait approuvé pendant la session en cours. Il a également mentionné le processus d'évaluation de la phase II, s'inspirant du plan de travail proposé pour l'équipe d'évaluation en 2012, qui devrait être discuté et approuvé pendant la session pour que le processus d'évaluation soit fructueux.

<sup>dd</sup> L'équipe d'évaluation est formée de l'Argentine, du Bangladesh, du Brésil, du Canada, des Émirats arabes unis, de l'Inde, du Kenya, du Maroc, de Maurice, du Mexique, des Pays-Bas, des Philippines, de la Suède et de la Suisse (présidence en 2011).

181. Le Représentant spécial pour les migrations internationales et le développement a rappelé les circonstances de la création du Forum mondial, sur proposition de Kofi Annan, Secrétaire général de l'époque, et suite au Dialogue de haut niveau de 2006 sur les migrations internationales et le développement. Après cinq années d'existence, le processus du Forum est bien vivant, comme le montre clairement la phase I de l'évaluation du Forum. Cependant, bien que le caractère informel du Forum soit largement responsable de son succès, son statut informel et volontaire explique également l'état limité des ressources dont il dispose des points de vue du financement et des structures de soutien.

182. Une assiette solide étant nécessaire pour assurer l'avenir du Forum, c'est la raison pour laquelle il avait proposé un système de financement qui fournirait au processus des moyens financiers plus réguliers et plus prévisibles. Le Représentant spécial a vivement invité les gouvernements à continuer d'étudier cette question et de l'examiner dans le cadre de la deuxième phase de l'évaluation. Il a également félicité les présidents du Forum de la générosité dont ils ont fait preuve en accueillant le Forum, en insistant particulièrement sur le fait que leur dévouement a été un facteur critique du succès de l'événement. Rappelant le travail inestimable du groupe de soutien du Forum, il a déclaré qu'il considérait que le Forum a besoin d'une structure de soutien plus robuste, une autre question qui devra être examinée dans le cadre du débat sur les options possibles pour l'avenir du Forum. En ce qui concerne le Groupe mondial sur les migrations, le Représentant spécial a estimé que celui-ci, en tant que groupe, n'avait pas nécessairement satisfait toutes les attentes, tout en reconnaissant la contribution importante d'un certain nombre de ses membres, individuellement, au Forum. La consolidation du Forum nécessite également une clarification de la participation de la société civile au processus, de même qu'une approche novatrice de la coopération avec le secteur privé. À la suite de l'analyse de toutes ces options en 2012, l'institutionnalisation du Forum devrait être évitée, de même que les débats idéologiques ou politiques. Le Forum devrait continuer d'être un processus informel, pragmatique et piloté par les États.

183. Le Dialogue de haut niveau de 2013 offrira une occasion de réfléchir sur l'avenir des migrations internationales et du développement et d'aborder les possibilités et les problèmes connexes d'une façon coopérative. Le Dialogue de haut niveau est distinct du Forum, mais il donne l'occasion de le renforcer. Pendant les travaux préparatoires et la tenue du Dialogue, les décideurs devraient saisir l'occasion pour aborder certaines questions qui méritent leur attention par le biais d'une action commune, notamment la situation des migrants égarés, telle qu'illustrée récemment par la situation en Libye. Ne serait-il pas temps d'examiner un ensemble de lignes de conduite qui assureraient aide et protection aux migrants en détresse à la suite d'un conflit ou d'une catastrophe naturelle et de promouvoir la ratification de la Convention 189 de l'OIT relative aux travailleurs domestiques, pour mobiliser davantage les diasporas en faveur du développement et pour ouvrir la voie à une reconnaissance plus efficace des compétences et à la portabilité des pensions? Le Forum peut contribuer une foule d'idées et de thèmes pour alimenter le Dialogue de haut niveau. Il serait donc souhaitable que les présidents passés et actuels du Forum collaborent pour déterminer les conclusions de fond du Forum qui pourraient être portées à l'attention du Dialogue de haut niveau. En concluant, M. Sutherland a exprimé sa gratitude à la présidence suisse et a souhaité la bienvenue à Maurice, qui assumera la présidence du Forum en 2012.

184. En ce qui concerne le travail de l'équipe d'évaluation en 2011, son président, Dominique Paravicini, du Département fédéral suisse des affaires étrangères, a noté que l'équipe d'évaluation s'est réunie sept fois en 2011, conformément à son mandat, qui a été approuvé par les gouvernements réunis à Puerto Vallarta en 2010. Le mandat de l'équipe incluait la définition des éléments devant être évalués dans le cadre de la phase I, le recrutement d'un expert indépendant en évaluation, la préparation d'une estimation du coût de l'enquête, l'accord sur la méthode d'évaluation, l'analyse des données recueillies grâce aux questionnaires, 66 provenant des gouvernements et 11 des observateurs, et la rédaction d'un rapport complet sur l'enquête pour présentation aux Amis du Forum. M. Paravicini a insisté sur le fait que l'équipe d'évaluation s'était acquittée de son mandat. Une fois le rapport d'évaluation approuvé par les gouvernements, la première phase de l'exercice d'évaluation du Forum serait considérée comme dûment complétée.

185. Il a ensuite présenté le projet de plan de travail de l'équipe d'évaluation pour 2012, définissant le cadre des débats stratégiques et politiques sur les options possibles pour l'avenir du Forum qui doivent être menés à terme par l'équipe d'évaluation, le Groupe de pilotage et les Amis du Forum en 2012. Selon le plan de travail proposé, qui a été transmis aux chefs de délégation avant le début de cette session, l'équipe d'évaluation préparerait un document de travail proposant différentes options quant à l'avenir du Forum, sur la base des résultats de l'enquête et consulterait le Groupe de pilotage et les Amis du Forum afin de recueillir leurs points de vue. À la suite de ces consultations, l'équipe d'évaluation élaborerait un document de synthèse sur la base duquel pourrait se poursuivre le débat stratégique et politique du Groupe de pilotage et des Amis du Forum. Enfin, un résumé de ces discussions serait préparé pour approbation par les Amis du Forum à la sixième réunion annuelle du Forum à Maurice. M. Paravicini a indiqué que la présidence s'attendait à ce que ce plan de travail permette de réduire de façon constructive le nombre d'options concrètes qui s'offriraient au Forum jusqu'à la fin de 2012.

186. Au cours de la discussion qui a suivi, les délégués ont exprimé leur accord avec le rapport d'évaluation de 2011 et le plan de travail de l'équipe d'évaluation pour 2012, en insistant notamment sur le fait que la phase II de l'évaluation devrait s'inspirer des principales conclusions du rapport d'évaluation de 2011, mais que l'analyse des options disponibles pour l'avenir du Forum devrait être l'aboutissement d'un débat politique et stratégique ouvert et que l'accent ne devrait pas être mis exclusivement sur l'enquête de 2011. De nouveaux questionnaires n'étaient pas nécessaires, car l'enquête de 2011 avait fourni suffisamment de données techniques pour permettre aux gouvernements de s'engager dans un débat ouvert et transparent sur l'avenir du Forum. Certains délégués étaient d'avis que la phase I avait parfois manqué de transparence, une situation qui devra être corrigée en 2012. L'année prochaine, l'accent devrait être mis sur la recherche d'un consensus que seul un dialogue ouvert et constructif permettrait de réaliser. La phase II de l'évaluation du Forum devrait être complétée d'ici la fin de 2012, avant le début du Dialogue de haut niveau de 2013.

187. D'autres délégués ont fait remarquer que la nature interétatique et participative du Forum devrait être conservée, que la phase II devrait tenir compte de l'évolution du Forum au cours des cinq dernières années, que le Forum devrait coopérer en toute souplesse avec l'Organisation des Nations Unies, le Groupe mondial sur les migrations et la société civile et que la focalisation thématique sur le développement

devrait être renforcée. Le concept de développement devrait aussi être défini plus clairement. Certains délégués ont dit considérer que le Forum n'accordait pas suffisamment d'attention aux migrants eux-mêmes, qu'aucune amélioration concrète de leur condition n'avait été obtenue et que le Forum consacrait trop d'énergie aux détails liés à l'organisation et au processus. Un certain nombre de délégués ont également insisté sur la nécessité de promouvoir des résultats plus pragmatiques qui permettraient aux pays de renforcer leurs politiques à l'échelon national.

188. En ce qui concerne le financement du Forum, un grand nombre de délégués ont fait écho aux commentaires du Représentant spécial concernant la nécessité de lui assurer une assiette financière plus solide et plus prévisible, alors que d'autres ont insisté sur la nécessité de clarifier les rôles du Groupe de pilotage et des Amis du Forum. Certains considéraient également que les mécanismes d'interaction avec la société civile devraient être revus, y compris l'organisation de l'Espace commun. D'autres encore ont félicité le Représentant spécial pour le rôle essentiel qu'il a joué dans le processus du Forum, un rôle qu'il devrait continuer de jouer à l'avenir.

189. Enfin, les délégués ont pris note avec satisfaction du fait que le Gouvernement turc ait annoncé qu'il avait l'intention d'assumer la présidence du Forum en 2015.

190. En concluant cette session extraordinaire, M. Gnesa a présenté un résumé des conclusions du débat en notant que le rapport sur la phase I de l'évaluation du Forum avait été entériné par les chefs des délégations, qu'il serait utilisé comme base pour le débat stratégique et politique sur l'avenir du Forum en 2012 et que l'équipe d'évaluation continuerait de diriger le processus d'évaluation en étroite consultation avec le Groupe de pilotage et les Amis du Forum, en s'inspirant du plan de travail de l'équipe d'évaluation pour 2012 et du mandat approuvé à Puerto Vallarta en 2010. Enfin, il a remercié les gouvernements de leur participation à cet échange fructueux et du renouvellement de leur détermination à orienter l'évaluation du Forum afin qu'elle aboutisse à des suggestions concrètes pour l'amélioration du processus du Forum à l'avenir.

## **B. Plate-forme pour les partenariats<sup>ee</sup>**

*Coprésidents* : Hans Peter Walch, Chef du Bureau des migrations et des passeports, Liechtenstein, et Usha Dwarka-Canabady, Directeur des affaires économiques, Ministère des affaires étrangères, Maurice

191. La session extraordinaire du Forum mondial sur la Plate-forme pour les partenariats a débuté par un bref examen rétrospectif des réalisations de l'année, suivi des rapports d'étape des projets de la Plate-forme lancés à la quatrième réunion du Forum mondial tenue à Puerto Vallarta, et s'est terminée par une présentation des caractéristiques marquantes de trois projets actuellement mis en valeur par la Plate-forme.

192. Les Coprésidents ont ouvert la session en fournissant quelques renseignements généraux sur la Plate-forme. Il a été rappelé que le concept de la Plate-forme avait été proposé par le Gouvernement suisse pendant la présidence du Mexique en 2010 en réaction aux appels répétés des gouvernements qui demandaient un espace

<sup>ee</sup> La session extraordinaire sur la Plate-forme pour les partenariats a été coordonnée par Estrella Lajom, Chef du groupe de soutien du Forum, qui gère la Plate-forme.

interactif où les États pourraient échanger des idées, des connaissances et des pratiques exemplaires, tout en faisant la promotion de partenariats permettant de développer des projets tangibles entre intervenants afin d'atteindre les objectifs du Forum.

193. L'importance du partage et de l'accessibilité de l'information a encore été soulignée pendant le débat final du Forum 2011, notamment à l'occasion de la séance de travail du groupe III sur l'intégration de la migration à la planification du développement et les profils migratoires. Des appels ont été lancés pour encourager les gouvernements à soutenir les activités de la Plate-forme en publiant de l'information en ligne et en contribuant financièrement.

194. Les Coprésidents ont posé les questions suivantes aux délégués pour orienter les discussions subséquentes :

- Comment les gouvernements peuvent-ils être encore encouragés à utiliser la Plate-forme et à participer activement à son développement?
- De quel soutien la Plate-forme pour les partenariats a-t-elle besoin pour poursuivre ses activités?
- Quels rôles doivent jouer les intervenants non gouvernementaux dans le cadre de la Plate-forme pour les partenariats, qui est essentiellement une initiative des États?

#### **Première partie : Examen et points saillants de la Plate-forme pour les partenariats**

195. Avant de passer en revue les résultats et les faits saillants de l'année, le groupe de soutien du Forum a présenté la structure et le contenu du site Web de la Plate-forme pour les partenariats, de même qu'un aperçu de la large gamme de pratiques actuellement accessibles en ligne. L'accent a également été mis sur l'espace réservé aux « appels à l'action » et sur la section qui sera bientôt réservée à la boîte à outils pour l'élaboration de politiques migratoires, qui fournira des hyperliens conduisant aux Archives des profils migratoires et à la page Web du manuel sur l'engagement des diasporas.

196. Depuis la première séance de travail sur la Plate-forme, organisée à Puerto Vallarta en novembre 2010, un certain nombre de jalons ont été atteints. En mars 2011, la version améliorée (en ligne) de la Plate-forme pour les partenariats a été lancée. En mai 2011, des discussions thématiques de groupe incluant 24 membres du Groupe de pilotage ont été organisées et ont permis de compiler 172 pratiques concrètes. Le premier numéro du bulletin d'information de la Plate-forme a également été produit. À la suite de ces initiatives, 13 pratiques de migration et développement partagées par 11 gouvernements sont actuellement accessibles sur le site Web et deux Appels à l'action en matière de migration et développement (une formation sur la protection des enfants migrants non accompagnés et un manuel sur la mobilisation de la diaspora pour les responsables politiques dans les pays d'origine et d'accueil) ont abouti comme des projets tangibles. Une augmentation de la fréquence des visites sur le site Web a également été notée.

197. Au cours de l'année, divers appels ont été lancés pendant les réunions thématiques concernant l'utilisation accrue de l'outil de la Plate-forme et la

promotion de l'amélioration de la collecte des données et du partage des connaissances entre les pays, les organisations internationales et les autres intervenants.

198. En réaction à la présentation, un délégué a demandé pourquoi les discussions thématiques de groupe avaient été réservées aux membres du Groupe de pilotage. Le groupe de soutien du Forum a souligné que la mobilisation des membres du Groupe de pilotage était un choix stratégique visant à donner une impulsion de départ à la mise en œuvre de ce nouvel outil et à recueillir les commentaires et suggestions du Groupe de pilotage. Un autre représentant a soumis l'idée de publier des vidéos illustrant les projets en vedette comme un moyen d'encourager la participation d'un plus grand nombre de pays.

### **Deuxième partie : Rapports d'étape sur les projets de la Plate-forme lancés à Puerto Vallarta**

199. Des exposés ont été présentés sur les trois projets de la Plate-forme lancés à Puerto Vallarta, dont voici les faits saillants :

#### *Projet 1 : Manuel sur la participation de la diaspora aux activités de développement*

##### *Organisation internationale pour les migrations et Institut des politiques migratoires*

200. Le manuel, un projet conjoint de l'Organisation internationale pour les migrations et de l'Institut des politiques migratoires financé par les Gouvernements des Pays-Bas et de la Suisse, est en cours d'édition et de finalisation. Le manuel a été créé pour être un guide convivial et accessible des pratiques exemplaires des gouvernements en matière d'initiatives de la diaspora. Le manuel n'est pas simplement une collection de pratiques exemplaires, car il fournit également une feuille de route illustrant la façon dont les gouvernements peuvent pleinement mobiliser leur diaspora. Les données ont été recueillies par le biais d'une enquête en deux parties auprès des États membres du Forum et complétées par le biais d'entrevues poussées auprès de décideurs politiques et d'experts, de même qu'en étudiant divers ouvrages et documents relatifs aux programmes et aux politiques.

201. Le représentant de l'Initiative conjointe pour la migration et le développement a fait un bref exposé sur le manuel de l'Initiative, qui porte sur les actions de la société civile et les stratégies dans le domaine de la migration et du développement. Ce manuel, qui est disponible en ligne, en français et en anglais, peut être considéré comme un complément du manuel à l'intention du gouvernement, qui a été conçu dans le cadre de la Plate-forme pour les partenariats.

202. Dans la discussion qui a suivi, le représentant d'un pays a déclaré que le Comité spécial des questions relatives à la diaspora, qui existe maintenant depuis deux ans, a été créé au sein du parlement national. La question des cadres législatifs appropriés pour traiter des questions relatives à la diaspora et des enseignements tirés pour une meilleure documentation des politiques axées sur la diaspora a également été soulevée. Un délégué a mentionné la possibilité de mettre au point une application pour téléphones intelligents afin d'accroître l'accessibilité et l'interactivité du manuel.

203. En réponse à cette question, il a été souligné que le manuel était un document dynamique qui devait être actualisé régulièrement à l'aide de nouveaux exemples. En ce qui concerne les outils législatifs efficaces pour encourager la participation de la diaspora, les pratiques exemplaires comprennent des lois de citoyenneté souples et des incitations économiques (notamment droits de propriété spéciaux, incitations fiscales, accès à la terre et avantages transférables).

204. Un projet particulièrement mis en valeur dans le manuel, le Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), programme pilote pour les projets à but non lucratif d'associations de migrants (2007-2010) a été présenté par l'Allemagne. Le manuel a été perçu comme un outil utile et nécessaire qui servait non seulement d'ouvrage de référence, mais aussi de feuille de route utile pour les gouvernements qui mobilisent leur diaspora aux fins du développement.

205. Des questions sur la façon d'encourager les gouvernements à utiliser le manuel ont également été soulevées. Un délégué a fait remarquer à cet égard que des présentations officielles devraient être faites pour les gouvernements afin qu'ils l'utilisent adéquatement.

*Projet 2 : Protection des enfants migrants non accompagnés*

206. Le projet est une initiative du Gouvernement mexicain par l'intermédiaire de l'Institut national des migrations et vise à améliorer la protection des enfants migrants non accompagnés. Il s'inspire d'un modèle de formation novateur des officiers chargés de la protection de l'enfance. Jusqu'à maintenant, 3 500 officiers ont été formés non seulement au Mexique, mais aussi au Honduras, au Guatemala et en République dominicaine. Le renforcement des capacités à l'échelon régional a été couronné de succès, mais, jusqu'à présent, aucune initiative de formation n'a été mise en œuvre à l'extérieur de la région, bien que certains pays aient officieusement manifesté leur intérêt. C'est pourquoi le Mexique a décidé de donner la vedette au projet dans la Plate-forme pour les partenariats afin de rejoindre les pays à l'échelon mondial.

207. Au cours de la discussion qui a suivi, la question des obstacles à la mondialisation du programme a été mentionnée. En guise de réponse, il a été souligné que le manque de connaissances nuisait au rayonnement international du programme. La Plate-forme est donc un outil essentiel pour rejoindre tous les pays du Forum. Il a également été souligné que la formation offerte par le Mexique était tout à fait gratuite.

*Projet 3 : Archives des profils migratoires*

208. Les Philippines ont fait une courte déclaration pour mettre l'accent sur le fait que les profils migratoires et les profils migratoires élargis sont de plus en plus reconnus comme des outils utiles pour recueillir des données sur la migration et le développement. En octobre, les Philippines ont également organisé un atelier thématique dans le cadre du Forum, qui portait sur les profils migratoires, dans le cadre duquel les pays ont insisté sur l'utilité des profils migratoires et des profils migratoires élargis comme outils d'élaboration de politiques plus cohérentes et plus pertinentes. De ce fait, les Philippines se sont félicitées du lancement des Archives des profils migratoires comme une initiative tombant à point nommé.

209. L'Organisation internationale pour les migrations a ensuite présenté à l'auditoire la structure et le contenu en ligne des Archives des profils migratoires. Celles-ci seront régulièrement actualisées pour refléter les progrès et les discussions futurs aux échelons régional et mondial. Les archives illustrent clairement la valeur ajoutée de la Plate-forme pour les partenariats en tant qu'espace neutre propice à la compilation non seulement des profils migratoires existants, mais offrant également des outils d'information et d'orientation sur les profils migratoires et les profils migratoires élargis en général et, ce qui est plus important encore, sur le processus souvent difficile de la mise au point de profils migratoires et de profils migratoires élargis. Il a également été souligné que les gouvernements doivent demeurer propriétaires des profils migratoires et des profils migratoires élargis, même si les organisations internationales, la société civile et d'autres intervenants participent à leur conception et à leur mise en œuvre.

210. En réponse à cet exposé, le représentant d'un pays a proposé d'intensifier la collaboration de son gouvernement avec le bureau de pays de l'Organisation internationale pour les migrations. La Commission européenne, qui a contribué à la création du concept de profil migratoire, a rappelé que les profils migratoires étaient un outil utile pour amorcer le dialogue et la collaboration avec les autres pays. En formulant des commentaires plus larges sur la gamme d'outils présentés, un autre délégué a suggéré qu'ils soient traduits en français en temps opportun pour en accroître l'accessibilité.

### **Troisième partie : Nouvelles initiatives en matière de migration et de développement**

211. La dernière partie du programme a porté essentiellement sur la présentation de certaines initiatives aux échelons national et régional que l'on retrouve actuellement dans la Plate-forme pour les partenariats. Le Japon a présenté son programme visant à faciliter l'enseignement scolaire des enfants étrangers, mis en place en 2009 par le Ministère de l'éducation, des sports, de la science et de la technologie en association avec l'Organisation internationale pour les migrations. L'objectif est de créer des classes où des cours de langue et un enseignement général en japonais peuvent être dispensés aux étudiants qui ont cessé de fréquenter l'école en raison de difficultés économiques. Depuis sa création, plus de 5 000 enfants ont participé à ce programme.

212. L'Union européenne a ensuite fourni la toile de fond pour une approche globale de la question des migrations et de la mobilité, dont le but est de créer des partenariats stratégiques avec divers pays. L'accent a été mis sur le concept de « mobilité » qui dépasse largement celui des migrations car il englobe la mobilité de courte durée. L'approche globale a été conçue à l'intention des migrants dans la mesure où elle traite également de questions telles que la protection, l'asile et les coûts sociaux.

213. Pour présenter les pratiques liées à la migration et au développement menées dans le contexte de l'approche globale en matière de migration et de mobilité, la République tchèque a cité les initiatives du Processus de Prague qui avait tenu sa dernière Conférence ministérielle en 2011. Quelque 50 pays de l'Union européenne et d'autres pays de la Communauté des États indépendants (CEI) et la Turquie ont participé au processus. Celui-ci comporte trois éléments fondamentaux : a) une approche globale qui tient compte de tous les aspects de la migration, b) l'idée d'un

partenariat sur un pied d'égalité et c) un accent mis sur la réalisation d'objectifs concrets.

214. Dans sa dernière intervention, l'Espagne a partagé des données d'information au sujet du Processus de Rabat qui s'était tenu plus tôt à Dakar, le 23 novembre 2011, dans le cadre de la troisième Conférence ministérielle euro-africaine sur la migration et le développement, à laquelle avaient participé 55 pays. Le Processus de Rabat repose sur la confiance mutuelle et la responsabilité partagée. L'Espagne a également présenté un bref exposé sur le Fonds pour les migrations et le développement, qui figure actuellement dans la Plate-forme pour les partenariats. Le programme fonctionne en association avec 15 pays de la CEDEAO depuis 2007. Son succès croissant a permis à ce jour de financer 24 projets axés sur la lutte contre la traite de personnes et le renforcement institutionnel.

215. Pour terminer, la nouvelle présidence (Maurice) a lancé un appel pressant aux gouvernements les invitant à recourir et contribuer davantage à la Plate-forme pour les partenariats afin de favoriser les échanges et établir des partenariats. Elle a également donné l'assurance que la Plate-forme pour les partenariats sera un outil important pour la mise en œuvre du programme de travail de 2012.

### **C. Relation entre le Forum mondial et les partenaires non gouvernementaux**

*Coprésidents* : Ambassadeur Ernesto Céspedes Oropeza, Directeur général des questions mondiales, Ministère des affaires étrangères, Mexique, et Han Peters, Directeur des affaires consulaires et de la politique migratoire, Ministère des affaires étrangères, Pays-Bas

216. La session extraordinaire est parvenue à une conclusion claire, à savoir que le Forum mondial sur la migration et le développement est un processus piloté par les États qui tire profit de la compétence et de la contribution des organisations internationales et de la société civile (désignées collectivement sous le nom de partenaires non gouvernementaux). La question n'est pas de savoir s'il faut rallier ces partenaires, qui ont fait partie intégrante du Forum mondial depuis sa première réunion en 2007, mais bien de déterminer la meilleure façon de le faire.

217. Après les discours de bienvenue des Coprésidents, les participants ont assisté aux brefs exposés présentés par deux experts dans lesquels ils brossaient le portrait de l'engagement non gouvernemental à ce jour. Les orateurs ont indiqué que la participation des organisations internationales et de la société civile au Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement en 2006 avait ouvert la voie à la participation de ces acteurs aux modalités de fonctionnement, adoptées lors de la première réunion du Forum mondial, tenue à Bruxelles en 2007. Depuis, la relation entre le processus gouvernemental et les partenaires non gouvernementaux a mûri et s'est approfondie.

218. Il est intéressant de constater que les Journées de la société civile ont pris de l'ampleur et s'étendent désormais sur deux journées complètes de discussion, permettant ainsi une analyse plus approfondie des questions. En outre, en 2011, les Journées ont été directement organisées par la Commission internationale catholique pour les migrations, une organisation de la société civile. La Commission, en tant que membre de la société civile directement concerné par la question, avait participé

activement aux Journées de la société civile antérieures<sup>ff</sup>. Ce changement organisationnel a favorisé l'indépendance des Journées, facilité le dialogue entre les organisations de la société civile et les gouvernements et contribué à améliorer les mécanismes de responsabilité et de coordination au sein même des Journées de la société civile. Entre autres faits marquants, il convient de souligner la mobilisation de People's Global Action on Migration, Development and Human Rights en tant que participant actif aux Journées. Le People's Global Action est un acteur important en ce sens qu'il regroupe près de 1 000 représentants d'organisations de migrants ainsi que des universitaires éminents.

219. La création de l'Espace commun à Puerto Vallarta en 2010 et sa continuation à Genève a été un grand pas en avant vers un partenariat entre les gouvernements et la société civile, en lien direct avec l'une des priorités thématiques de la réunion du Forum en 2011. L'Espace commun a permis d'approfondir les liens unissant les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux. Toutefois, comme un orateur l'a clairement mentionné, l'engagement va bien au-delà des réunions annuelles du Forum et comporte une gamme d'activités allant de l'organisation des sessions à la participation aux groupes de travail ad hoc et aux réunions thématiques du Forum ou à des « colloques communs » comme celui organisé en août à Genève pour donner suite aux conclusions et recommandations du Forum.

220. Les conclusions de la première étape de l'évaluation du Forum ont également fait l'objet de discussions, dans la mesure où elles portaient sur la participation de la société civile. Notant une absence de cohérence entre les points de vue sur le rôle de la société civile, divers moyens visant à consolider les échanges avec la société civile cités dans le Rapport d'évaluation ont été examinés plus avant au cours de la discussion.

221. L'un des Coprésidents a résumé les questions visant à orienter la discussion qui a suivi :

- Quels mécanismes se sont avérés efficaces du point de vue de la participation de la société civile au Forum?
- Quels ont été les enseignements tirés pour application future? Quelles modalités applicables à la participation de la société civile pourraient être envisagées à l'avenir?
- Comment peut-on établir un mécanisme de consultation efficace entre les gouvernements et la société civile?
- De quelle manière les organisations internationales et la société civile peuvent-elles participer au Dialogue de haut niveau et aux réunions futures du Forum?

222. La discussion sur ces questions a porté sur quatre points clefs : a) quelles sont les modalités d'engagement les plus efficaces, b) quel est le cadre le plus propice à la collaboration avec la société civile, c) les parties intéressées ont-elles été suffisamment intégrées et d) quelle est la meilleure façon de poursuivre la collaboration, en particulier dans le cadre des préparatifs du Dialogue de haut niveau de 2013.

---

<sup>ff</sup> John Bingham, Chef des questions politiques à la CICM, a été chargé de faire rapport aux gouvernements lors de la session d'ouverture du Forum 2010.

### **Modalités d'engagement**

223. Les participants ont identifié diverses façons dont les organisations internationales et la société civile contribuent aux débats du Forum mondial. Les participants ont salué les contributions de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales et régionales, notamment les conseils stratégiques fournis par le Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations internationales et le développement et le soutien expert des membres du Groupe mondial sur les migrations aux travaux préparatoires des réunions du Forum et à la mise en œuvre des conclusions et recommandations du Forum. Des remerciements ont été adressés à l'Organisation internationale pour les migrations pour avoir accueilli le groupe de soutien du Forum et prêté son concours à la préparation des documents de travail. Plusieurs membres du Groupe mondial sur les migrations avaient également organisé conjointement des réunions thématiques en amont du débat final en 2011 et avaient pris part au Groupe de travail ad hoc sur la cohérence des politiques, les données et la recherche et au Groupe de travail ad hoc sur la protection et l'habilitation des migrants pour le développement. Un représentant du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU a présenté le calendrier des préparatifs du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, exprimant l'espoir que la coopération se poursuivra entre les gouvernements et les organisations internationales lors de ces travaux préparatoires.

224. Tout en soulignant à nouveau qu'il s'agit d'un processus piloté par les États, certains délégués se sont félicités du rôle joué par la société civile en contribuant à rehausser les discussions du Forum. La plupart des participants ont souligné l'importance de l'Espace commun comme une innovation permettant à la société civile et au gouvernement d'examiner conjointement les questions. Comme l'a fait observer un délégué, l'Espace commun est l'occasion d'un échange de vues. Un certain nombre de participants ont par ailleurs réclamé une transformation graduelle de l'Espace commun afin de favoriser un dialogue plus efficace. Une délégation a insisté sur la nécessité de consolider le cadre dans lequel est conçu l'Espace commun, soulignant que celui-ci devrait permettre un dialogue franc et ouvert transcendant les plaintes et les arguments afin de répondre aux attentes et de combler le fossé entre les gouvernements et les organisations de la société civile. L'Espace commun devrait être une instance servant non seulement à évoquer les problèmes, mais aussi à explorer de nouvelles solutions. Un autre délégué, souscrivant à cette opinion, a souligné la nécessité de fixer des objectifs communs pour l'Espace commun. Notant la difficulté de procéder à un véritable échange dans une structure de plus de 700 participants, plusieurs délégations ont indiqué leur préférence pour de plus petits groupes au sein desquels des sujets d'intérêt commun seraient examinés lors des réunions futures du Forum. Un délégué a recommandé une fragmentation de l'Espace commun en petits groupes de discussion parallèles dans le cadre du processus du Forum et d'un débat final. Il s'agirait là d'outil d'exploration utile qu'il conviendrait de recommander à la prochaine présidence, Maurice.

225. Plusieurs délégations ont fait observer que le processus de l'Espace commun tirait à sa fin. Ils ont mentionné la nécessité d'une collaboration avec la société civile en amont des réunions annuelles du Forum. Une délégation a donné quelques précisions sur les consultations menées plusieurs fois au cours de l'année avec des

membres de la société civile afin d'examiner les questions figurant dans le programme du Forum. Ces consultations s'étaient tenues en personne ou par téléconférence. Elles ont beaucoup aidé les gouvernements à comprendre les questions et à se préparer pour participer aux réunions thématiques et au débat final. Certaines délégations ont par ailleurs souligné l'importance de conférer avec leurs représentants nationaux de la société civile au cours des Journées de la société civile afin de se faire une meilleure idée des questions à examiner et des recommandations à formuler au Forum. Le Président en exercice a fait observer qu'un nombre croissant de gouvernements saisissaient cette occasion pour rencontrer leurs représentants de la société civile, une initiative qui allait dans le sens des recommandations antérieures des Journées de la société civile et des efforts en faveur d'une plus grande cohérence et d'une approche globale en matière de migration. Selon une délégation, une collaboration continue avec la société civile permet d'instaurer une relation de confiance. Comme indiqué, le but n'est pas de fusionner les prérogatives du gouvernement et des acteurs non gouvernementaux, mais plutôt de mieux cerner leurs rôles respectifs.

226. Les réunions thématiques de 2011 avaient accru la participation de la société civile et des organisations internationales aux préparatifs de la réunion du Forum. Une délégation a noté que ces rencontres avaient été très fructueuses du fait que les partenaires, les questions et les thèmes avaient été délibérément choisis, permettant ainsi d'assurer un véritable dialogue. Les groupes de travail ad hoc ont également tiré profit des observations formulées par les organisations internationales, la société civile et, en particulier, les universitaires et autres experts qui étaient en mesure de soumettre aux gouvernements des données, des conclusions de recherches et des méthodes inédites dans le cadre des préparatifs du Forum. Un autre délégué a indiqué que les activités parallèles et les discussions de la Plate-forme pour les partenariats pouvaient fournir des informations utiles sur des sujets autres que ceux débattus dans le cadre des séances de travail et qu'elles pouvaient constituer une instance appropriée au dialogue entre les gouvernements et les acteurs non gouvernementaux.

227. Le représentant d'une organisation internationale a souscrit à cette opinion, notant que les réunions thématiques avaient été très constructives en raison de la participation conjointe des États, en particulier des décideurs venant des capitales, des organisations internationales et des organisations non gouvernementales. De ce fait, le débat qui s'était déroulé pendant la séance de travail sur le groupe III concernant les profils migratoires et l'intégration de la migration avait été à la fois animé et pratique, s'inspirant des conclusions et recommandations des réunions thématiques tenues sur ce sujet. Les discussions avaient également été rehaussées grâce à la collaboration entre les États et les organisations internationales dans le cadre d'un projet pilote du Groupe mondial sur les migrations portant sur l'intégration de la migration dans la planification du développement. Les données d'expérience pratique des pays pilotes ont animé les discussions à la séance de travail tout comme les données d'expérience des pays qui, avec l'aide des organisations internationales et d'autres experts, élaborent actuellement des profils migratoires. Ces activités pratiques incitent les gouvernements à participer davantage au débat et les échanges transcendent les généralités.

### **Opportunité de l'engagement**

228. Plusieurs délégations ont évoqué la nécessité d'un engagement durable entre les États et les partenaires non gouvernementaux. Comme il a été dit précédemment, plusieurs délégations ont décrit les consultations qu'elles avaient eues avec les partenaires de la société civile avant la tenue du débat de clôture et ont recommandé une telle pratique. La participation des organisations internationales dès le début du processus a également été considérée comme un élément essentiel pour assurer l'efficacité de celui-ci. La collaboration avec ces partenaires au moment des premiers efforts de compréhension des problèmes et de recherche de mesures qui doivent être prises permettra d'assurer un suivi plus efficace des discussions. Tel que mentionné précédemment, les projets sur « l'intégration de la migration » et les profils migratoires constituent de bons exemples d'initiatives découlant spécifiquement d'idées mises en œuvre par des partenaires et évoquées dans le cadre du Forum.

229. Une délégation a proposé un enchaînement différent des réunions des Journées de la société civile et du Forum afin d'éliminer un chevauchement des calendriers, recommandant que la société civile se réunisse bien avant les gouvernements de sorte que les États aient plus de temps pour assimiler les recommandations formulées dans le cadre des Journées de la société civile. D'autres ont toutefois rétorqué que l'enchaînement actuel des discussions des Journées de la société civile et du Forum permettait l'échange de points de vue, comme cela se produit dans l'Espace commun. Ils ont dit craindre que la séparation des deux réunions dans le temps réduise la possibilité d'avoir un dialogue significatif. En outre, certains autres délégués ont fait référence à la nécessité de sessions plus interactives entre les gouvernements et les organisations de la société civile tout au long de l'année et pendant la réunion du Forum proprement dit, avançant l'idée de tenir des sessions interactives restreintes sur des sujets du programme du Forum afin de rehausser la qualité du dialogue et de permettre la création de partenariats efficaces et pratiques comme les colloques communs organisés en août et octobre, auxquels ont participé les gouvernements et la société civile.

### **Partenaires et intervenants**

230. Certaines délégations ont convenu de la nécessité d'une collaboration avec de multiples partenaires non gouvernementaux, notamment des organisations internationales ayant des connaissances spécialisées dans les questions de migration et de développement, ainsi que la société civile. Le terme « société civile » a été interprété comme incluant des représentants d'organisations de migrants et de la diaspora, des syndicats, des groupes de défense des droits des migrants, des universités et le secteur privé. Bien que chacun de ces groupes ait été représenté aux Journées de la société civile et dans l'Espace commun, la discussion a porté essentiellement sur l'identification de moyens visant à accroître la participation de deux groupes en particulier, considérés comme revêtant une importance particulière en tant que parties prenantes dans les décisions en matière de migration et de développement, à savoir la diaspora et le secteur privé.

231. Plusieurs délégations ont évoqué la nécessité pour les États de renforcer leur engagement à l'égard des migrants et des membres de la diaspora dans le cadre du Forum et à l'extérieur. Une délégation a présenté une série d'initiatives visant à renforcer le rôle de la diaspora, notamment un manuel sur la contribution de la

diaspora, à aider les gouvernements des pays d'origine à associer leur diaspora à des projets de développement et à soutenir l'initiative de sensibilisation de la diaspora des États-Unis dont l'objectif est de faciliter le transfert de connaissances et de savoir-faire. Un autre participant a indiqué que l'une des réussites des Journées de la société civile avait été la participation d'un nombre accru d'associations de migrants aux réunions, au point où elles comptaient le plus grand nombre de délégués. Un autre intervenant a noté que la participation de l'Action mondiale des peuples avait également été une innovation importante dans la mesure où bon nombre de ses membres sont des associations de migrants.

232. La participation du secteur privé aux processus du Forum en général a été moins fructueuse, et ce, malgré le succès de la réunion de Berne dont le programme portait expressément sur la participation du secteur privé. Contrairement aux représentants d'autres éléments de la société civile (organisations de migrants et de la diaspora, syndicats, organisations de défense des droits des migrants, universités et chercheurs), les représentants d'entreprises ont été moins nombreux à demander à participer aux Journées de la société civile. On a rappelé aux participants les conclusions de la réunion thématique « Les marchés pour la migration et le développement », tenue à Berne en septembre 2011, à savoir que

Le succès de la gestion de la migration repose sur une étroite collaboration entre le gouvernement et l'industrie. Il a été convenu que le dialogue timide entre les entités des secteurs public et privé s'expliquait en partie par un cadre institutionnel sous-développé et des obstacles bureaucratiques. La difficulté d'avoir une stratégie cohérente pour relier la sécurité, la politique étrangère et les politiques économiques a été considérée comme un obstacle supplémentaire au développement d'une politique migratoire durable. On s'est demandé si les organisations de la société civile et, par extension, la Commission internationale catholique pour les migrations en qualité de coordonnateur international de la société civile pour le Forum 2011, avaient la capacité et la pertinence nécessaires pour mobiliser le secteur privé. À ce propos, les représentants gouvernementaux et la Commission se sont entendus sur le fait qu'il y aurait lieu d'explorer d'autres voies.

### **Aller de l'avant**

233. De toute évidence, le fait que le Forum soit piloté par les États n'a pas été contesté lors de la session extraordinaire pas plus que la participation de la société civile et des organisations internationales. La question soulevée le plus souvent a été celle de savoir comment et quand les gouvernements, la société civile et les organisations internationales devraient participer au Forum et comment le Président devrait organiser la consultation avec l'ensemble des acteurs de la société civile. Les discussions ont démontré l'importance de la contribution des partenaires non gouvernementaux à chaque étape du processus, des préparatifs à la mise en œuvre des recommandations formulées à l'issue des discussions du Forum. Un élément clef de la discussion a été la question du partage des responsabilités, notamment la responsabilité de chaque partenaire de s'engager dans un échange significatif.

234. En résumé, la discussion a fourni une multitude de moyens par lesquels les gouvernements pourraient collaborer efficacement avec les organisations de la société civile et les organisations internationales dans le cadre d'un processus piloté par les États. À cet égard :

- L'Espace commun a été perçu comme une évolution positive. On a toutefois reconnu que le groupe était trop nombreux pour entreprendre un dialogue significatif. Afin de trouver de nouvelles façons de rendre l'Espace commun plus efficace, il pourrait être avantageux de le fragmenter en plus petits groupes se concentrant plus intensivement sur des questions précises et servant soit de complément soit de substitut à l'Espace commun comme cela avait été le cas à Puerto Vallarta et à Genève. Le processus du groupe de discussion plus restreint pourrait être réparti sur toute la durée du Forum, sans pour autant devoir figurer à l'ordre du jour de la première journée du débat comme s'il s'agissait d'une séance d'ouverture du Forum. Cela dépendra de la manière dont les préparatifs du processus du Forum seront organisés au cours de l'année et de l'évolution des discussions à ce sujet entre la présidence et les représentants des organisations de la société civile.
- La participation des organisations internationales et de la société civile aux réunions thématiques a semblé avoir été efficace bien qu'aucune évaluation n'ait encore été faite. Ces réunions pourraient être un moyen de faire participer différents acteurs aux discussions sur des questions particulières en prévision des Journées de la société civile et de la réunion finale entre les États.
- Il en a été de même des réunions communes organisées deux fois en 2011 en partenariat avec la Commission internationale catholique pour les migrations et la présidence. Le Colloque commun qui s'est tenu en août avait également mobilisé des organisations non gouvernementales nationales de la Suisse dont le développement institutionnel pouvait tirer avantage des connaissances des acteurs mondiaux.
- Les groupes de travail ad hoc sont également l'occasion de discussions plus ciblées entre les États, la société civile et les organisations internationales.
- Dans l'ensemble, les délégués se sont félicités de l'avantage de tenir des réunions de consultation à l'échelon national entre les gouvernements et la société civile avant la tenue des réunions annuelles du Forum afin d'apporter une contribution aux échanges intergouvernementaux. Les réunions tenues en marge des Journées de la société civile sont une autre occasion utile d'avoir de tels échanges bilatéraux.
- La Plate-forme pour les partenariats et les manifestations parallèles se sont révélées des moyens efficaces pour obtenir des informations auprès des différents intervenants au cours du débat final du Forum.

235. En ce qui concerne les modalités de collaboration entre la présidence et le Groupe mondial sur les migrations, les conclusions suivantes ont été dégagées : la systématisation d'un dialogue au niveau de la présidence en exercice et de l'actuel Président du Groupe mondial sur les migrations et l'inclusion régulière d'un représentant de la présidence en exercice du Forum aux réunions de travail périodiques du Groupe afin d'échanger des informations et de mettre à jour les activités et les processus en cours qui sont pertinents dans le cadre des préparatifs du Forum avaient été évaluées de façon positive par les deux parties et, par extension, par les gouvernements présents. Toutefois, ce dialogue consolidé avec l'ensemble du Groupe mondial sur les migrations n'a pas exclu et ne devrait pas exclure une discussion bilatérale plus ciblée avec des institutions spécialisées. La réunion du Forum 2011 avait été caractérisée par le ferme engagement de certaines

institutions du Groupe mondial sur les migrations en faveur d'un appui à l'organisation de réunions thématiques présidées par les gouvernements.

236. Dernier point, mais non le moindre, les modalités favorisant un dialogue avec les organisations de la société civile en 2011 ont été complètement remaniées grâce au partenariat direct avec un acteur membre de la société civile, la Commission internationale catholique pour les migrations. Cette option a rehaussé les anciennes modalités consistant à passer par une tierce partie, car elle a grandement facilité le processus de consultation au sein des organisations de la société civile proprement dites, entre les organisations de la société civile et la présidence et, par extension, entre les organisations de la société civile et les gouvernements. Toutefois, les ressources ayant été moindres que les années précédentes, les organisations de la société civile n'ont pas pu mettre en œuvre comme prévu leur plan d'action comportant l'organisation des réunions interrégionales préparatoires des organisations de la société civile et la participation plus systématisée aux réunions thématiques du Forum. Il est donc trop tôt pour évaluer l'impact de telles modalités de collaboration directe sur la qualité de l'interaction ou la pertinence des raisons évoquées par la présidence pour s'engager dans un partenariat direct avec une organisation de la société civile. Une plus grande autonomie se traduit par une responsabilité plus directe dans la mise en œuvre des résultats d'un dialogue organisé conjointement entre les gouvernements et la société civile. Voilà pourquoi la présidence en exercice a plaidé en faveur de la poursuite de ce partenariat direct afin d'être en mesure de constater les résultats d'un changement institutionnel majeur.

237. En conclusion, un Coprésident a rappelé que la migration était un enjeu important pour tous les gouvernements. C'est pourquoi les États se sont entendus pour créer le Forum afin de pouvoir y discuter du sujet librement et de manière informelle. Bien que le Forum soit un processus piloté par les États, les organisations internationales et de la société civile ont été impliquées dès le début. Pendant cette session, les séances de réflexion ont été consacrées à la façon dont la participation des partenaires non gouvernementaux avait le potentiel d'enrichir le processus à l'avenir.

238. Les gouvernements auront l'occasion de poursuivre la discussion dans le cadre du Groupe de pilotage du Forum, qui sera l'organe principal chargé de définir les caractéristiques et les points saillants du Forum à l'avenir. Les réunions des Amis du Forum offrent également un espace où les participants non gouvernementaux peuvent apporter leur contribution au Forum. La discussion est loin d'être terminée. Les travaux préparatoires de la réunion du Forum qui se tiendra à Maurice se poursuivront tout au long de l'année.

## **VIII. Séance de clôture**

239. La séance de clôture du débat final du Forum 2011 a débuté par la présentation des rapports du groupe des rapporteurs sur les séances de travail et du rapport du Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations internationales et le développement sur la session extraordinaire consacrée à l'évaluation du Forum (phase I). En sa qualité de Président, M. Gnesa a ensuite présenté les conclusions de la réunion du Forum 2011. Son exposé a été suivi par une brève cérémonie de passation de pouvoirs en l'honneur de la nouvelle présidence du Forum, le

Gouvernement mauricien, une déclaration du nouveau Président, M. Ali Mansoor, et une allocution de clôture prononcée par le Secrétaire d'État du Département fédéral des affaires étrangères de Suisse, M. Peter Maurer.

240. Les Rapporteurs étaient : pour le groupe I, M<sup>me</sup> Nahida Sobhan, Ministre, Mission permanente du Bangladesh auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, pour le groupe II, M. David DiGiovanna, Conseiller adjoint, Mission des États-Unis auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève et, pour le groupe III, M. Kaçim Kellal, Directeur du Département des affaires internationales et du développement de la solidarité, Ministère de l'intérieur et de l'immigration, France. Leurs rapports respectifs contenant les résumés des discussions et les recommandations des séances de travail figurent à l'annexe F du présent rapport, disponible en ligne.

241. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations internationales et le développement a fait rapport sur les résultats de la session extraordinaire consacrée à l'évaluation du Forum (phase I). Il a rappelé la genèse du Forum, notamment le contexte des différences conceptuelles et idéologiques dans lequel il avait été créé en 2006. Le Forum était un compromis devant servir à surmonter ces difficultés. Toutefois, en dépit de la fragilité du processus du Forum, de son manque de base institutionnelle et de l'imprévisibilité de son mécanisme de financement, les résultats de l'évaluation ont démontré son succès exceptionnel. L'évaluation a montré des réponses extrêmement positives des 66 gouvernements où plus de 80 pour cent des répondants ont estimé que le Forum avait représenté une valeur ajoutée considérable et contribué d'une manière ou d'une autre à l'assistance des migrants et à l'élaboration des politiques de développement. Quelque 87 pour cent des répondants se sont dits généralement satisfaits du processus du Forum.

242. M. Sutherland a souligné le rôle des membres du Groupe de pilotage du Forum et les contributions que les institutions des Nations Unies pouvaient apporter grâce à leur participation. Il a enjoint le Groupe mondial sur les migrations à atteindre un plus grand nombre d'objectifs en vue du Forum mondial en tant qu'institution collective tout en reconnaissant à leur juste valeur les contributions de certains de ses membres. Il a attiré l'attention sur les défis auxquels le Forum fait face en permanence, en particulier l'absence d'un financement durable et d'un mécanisme permettant d'assurer l'avenir du processus, de même que sur la nécessité d'élargir la participation de la société civile. À cet égard, il s'est félicité des offres de certains gouvernements qui se sont dits prêts à accueillir les futures réunions du Forum et il avait bon espoir que le prochain Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement en 2013 produirait de nouvelles idées et de meilleures approches sans institutionnaliser et compromettre le caractère informel et volontaire du processus.

243. En ce qui concerne les questions de fond, il était persuadé que le Forum pouvait répondre à de nombreuses autres préoccupations mondiales, notamment la question des migrants marginalisés en situation de conflit, l'esclavage des temps modernes dans le système de Kafala et la mise en œuvre de la Convention sur les travailleuses et travailleurs domestiques. Il a conclu que le processus du Forum avait donné des résultats concrets que les États Membres de l'ONU avaient dans l'ensemble jugés satisfaisants.

244. M. Gnesa, Président du Forum 2011, a reconnu à tous les Coprésidents, Rapporteurs et autres le mérite d'avoir habilement géré les diverses sessions du débat final et les en a remerciés. Les deux jours de discussion avaient été particulièrement fructueux grâce aux indications précieuses et concrètes qui avaient été fournies au débat par les 14 ateliers thématiques qui s'étaient tenus partout dans le monde. Ainsi, quelque 160 États et 30 observateurs ont appris les uns des autres et ont établi de nouveaux partenariats.

245. Il a mis en relief trois points clefs qui avaient émergé du débat final. Premièrement, l'Espace commun avait offert une occasion unique aux gouvernements et à la société civile d'identifier certains des terrains d'entente sur de possibles solutions de remplacement à la migration irrégulière, notamment par le développement durable, la création d'emplois et l'ouverture d'un plus grand nombre de voies juridiques pour la migration régulière, ou au moyen d'une régularisation de la migration irrégulière et d'une réduction de la demande. Deuxièmement, les six séances de travail avaient abouti à de multiples conclusions et résultats ayant constitué l'essentiel du débat final du Forum 2011 et pouvant être poursuivis en vue de dégager de nouvelles mesures à la prochaine réunion du Forum mondial. Troisièmement, l'évaluation du Forum avait dégagé un certain nombre de conclusions, dont la plupart confirmaient qu'une majorité écrasante (80 pour cent des gouvernements répondants) avait été satisfaite du processus du Forum.

246. La session extraordinaire sur la Plate-forme pour les partenariats a confirmé son utilité en tant qu'outil en ligne et hors ligne pour la présentation des pratiques sur les migrations et le développement et la promotion du réseautage et des partenariats. La session a également examiné les progrès des trois projets de la Plate-forme qui avaient été lancés à Puerto Vallarta en 2010.

247. La dernière session extraordinaire sur la « Relation entre le Forum et les partenaires non gouvernementaux » a confirmé les rôles importants des organisations internationales et de la société civile au sein du Forum en ce qu'elles aident les gouvernements à mettre en pratique les résultats du Forum et font partie intégrante des débats et des actions sur les migrations et le développement aux échelons national, régional et mondial.

248. Le Président a exprimé l'espoir que les points saillants du débat de deux jours serviront de guide aux gouvernements au fur et à mesure que progresseront leurs pratiques et politiques en matière de migration et de développement. Il a rappelé que ce sont les nombreux migrants et leurs familles au pays et à l'étranger qui, en dernière analyse, bénéficient le plus de politiques cohérentes et efficaces. Chaque migrant protégé représente une collectivité renforcée et le développement dans un pays pauvre signifie également le développement dans un pays riche. Les gouvernements sont donc plus que jamais interreliés dans un monde mondialisé et aplati par des aspirations communes, des espoirs communs d'une vie meilleure et des défis communs. Le Forum mondial peut à cet égard aider les gouvernements et les intervenants non gouvernementaux à trouver des solutions collectives à leurs préoccupations communes et à continuer de partager avec sagesse l'espace commun dans lequel ils vivent.

### **Brève cérémonie de passation des pouvoirs**

249. La présentation des conclusions du Président a été suivie d'une brève cérémonie de passation des pouvoirs de la présidence du Forum au Gouvernement mauricien. Le Président sortant a reconnu que Maurice avait été un pilier du processus du Forum dès le début et que, malgré sa petite taille, ce pays s'était illustré par son long parcours cohérent en matière de migration. Il a remis à M. Ali Mansoor, Secrétaire financier de Maurice et Président du Forum 2012 une plaque spéciale portant l'inscription de tous les présidents du Forum mondial de 2007 à 2011. La Suisse avait conçu cette plaque gravée pour rappeler les efforts et l'engagement de ces présidents depuis la tenue de la première réunion du Forum à Bruxelles en 2007. La plaque, dont un grand espace a été réservé, sera transmise aux futurs présidents du Forum. Il a ensuite invité le Président du Forum 2012 à prononcer un discours.

250. M. Mansoor a d'abord félicité le Gouvernement suisse, en particulier M. Gnesa, de l'excellent travail accompli par son Équipe spéciale, qui avait fait de 2011 une année riche et dynamique pour le Forum mondial. Il a ensuite félicité la présidence pour la façon dont elle a dirigé la première phase de l'évaluation du Forum et dont elle a conduit celui-ci à bon port. Il a aussi salué l'offre du Gouvernement turc d'accueillir la réunion du Forum 2015.

251. M. Mansoor a annoncé que la réunion du Forum 2012 se tiendrait à Maurice les 21 et 22 novembre 2012. M. Shree Servansing, Ambassadeur et Représentant permanent de Maurice auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève assistera la présidence de 2012. Il dirigera la deuxième phase de l'évaluation du Forum et assurera la direction des efforts de coordination à Genève.

252. Le Président de 2012 a affirmé la nécessité de s'attaquer aux problèmes et de faire fond sur les succès des réunions passées du Forum, tant sur le plan de la substance que sur celui du processus, tout en maintenant l'attention sur la promotion et le bien-être des migrants. La nouvelle présidence s'efforcera de diriger le Forum par l'établissement de liens, notamment entre le passé et l'avenir du Forum, entre les gouvernements et les acteurs non étatiques, en particulier la société civile et le secteur privé et, enfin, entre le Forum et les processus en cours aux niveaux national et régional.

253. Elle a annoncé que le programme de travail de la réunion du Forum 2012 sera mis au point dans le cadre d'un vaste processus consultatif auquel participeront les gouvernements et les partenaires non gouvernementaux. Au début du mois de décembre, un projet de document de réflexion accompagné d'un questionnaire sera distribué aux États membres afin qu'ils puissent communiquer leurs points de vue et leurs propositions. Le 18 janvier 2012, le Gouvernement mauricien organisera à Maurice une réunion de réflexion avec les gouvernements, qui sera suivie d'une consultation auprès des acteurs non gouvernementaux et de la société civile le 19 janvier. La première série de réunions préparatoires du Groupe de pilotage du Forum et des Amis du Forum se tiendra ensuite à Genève les 6 et 7 février, respectivement.

254. M. Mansoor avait bon espoir que la réunion du Forum 2012 amènerait le Forum mondial en Afrique, mais aussi qu'elle encouragerait une plus grande participation de l'Afrique au processus. À cet effet, il était d'avis que le Forum

devait commencer à réfléchir à un cadre pluriannuel qui laisserait une place à la collaboration entre les gouvernements et les autres acteurs comme la société civile sur des programmes pratiques communs. Il importait, à son avis, que le mécanisme de financement du Forum soit moins ponctuel, plus prévisible et pragmatique. Il a insisté sur la nécessité d'un cadre plus solide fondé sur un programme clair et pratique et un mécanisme pluriannuel tant pour l'action que pour le financement. Il a souligné le rôle crucial des organisations internationales à cet égard.

255. Dans son discours de clôture, M. Maurer a félicité l'Équipe de travail suisse tout entière, notamment ses conseillers et le groupe de soutien du Forum du travail acharné qu'ils ont accompli en 2011. Étant donné le caractère volontaire de la participation aux travaux du Forum, la réunion du Forum 2011 avait démontré avec succès qu'il existait une volonté politique suffisante et un engagement personnel à poursuivre le Forum en tant que processus mondial unique.

256. Il a fait observer que les gouvernements avaient discuté ouvertement à l'échelon mondial de certains enjeux potentiellement sensibles, notamment la migration irrégulière et la planification du marché du travail. Considérant que cinq ans plus tôt il n'existait aucune plate-forme mondiale sur les questions de migration, la participation de quelque 160 États au débat final de 2011 a, selon lui, confirmé son succès remarquable. Il a donc insisté sur la nécessité de préserver le caractère informel et non contraignant du Forum, offrant aux gouvernements et aux autres intervenants un espace propice à un débat franc, ouvert et favorisant la confiance.

257. Il a également souligné que la nature de la relation entre le Forum et l'ONU ne saurait être considérée comme étant « exclusive », comme certains l'ont affirmé, mais plutôt comme étant « inclusive ». À son avis, un dialogue mondial efficace sur les migrations et le développement nécessitait à la fois une plate-forme pour un dialogue opérationnel et informel à l'instar du Forum et une plate-forme propice aux échanges politiques et aux bilans comme le Dialogue de haut niveau. L'Organisation des Nations Unies et le Forum mondial devaient se compléter plutôt que de se faire concurrence.

258. M. Maurer a conclu que le Forum était devenu un élément essentiel du dialogue international sur les migrations et le développement. Dans la mesure où le Forum constituait la seule plate-forme mondiale et régulière pour les échanges sur les migrations et le développement, la responsabilité de veiller à sa protection et de chercher à l'améliorer encore davantage incombait à toutes les parties intéressées. Il espère donc que le processus du Forum se poursuivra et prospérera grâce aux mains compétentes du Gouvernement mauricien en 2012.

## **IX. Conclusion**

259. Au cours des cinq années écoulées, le Forum a cherché à améliorer la cohérence politique en matière de migration et de développement aux niveaux national, régional et mondial, à renforcer la capacité des États à relever les défis et exploiter plus efficacement les possibilités liées à la migration et au développement et à promouvoir la coopération internationale et les partenariats entre les États et entre les États et les autres acteurs.

260. Chaque réunion annuelle a approfondi la compréhension de la complexité qui caractérise le lien entre migration et développement en créant une base permettant

aux gouvernements, aux organisations internationales et à la société civile de relever plus efficacement ces défis. Au fil du temps, le Forum a également affiné le programme mondial sur les migrations et le développement et, grâce à son approche inclusive, ses consultations permanentes et ses activités de suivi, il a su évoluer pour devenir un processus de plein droit et non plus une simple conférence annuelle.

261. En 2011, le Président a poussé le Forum encore plus loin. S'inscrivant sous le thème général « Engager des actions en matière de migration et de développement : cohérence, capacité et coopération », 14 réunions thématiques restreintes et pragmatiques avaient été organisées dans différentes parties du monde, de façon à ce que les participants puissent tirer profit des données d'expérience concrètes des praticiens de la migration et du développement sur le terrain et introduire les vastes connaissances et pratiques nouvelles résultant de ces réunions dans un débat final mondial de deux jours à la fin de l'année.

262. Cette nouvelle approche dans la préparation d'une réunion plénière annuelle du Forum ne pouvait que se concrétiser vu l'engagement et l'appui d'un aussi grand nombre de gouvernements, d'organismes internationaux et d'autres partenaires en faveur de ces réunions thématiques auxquelles ont participé 1 200 représentants de gouvernements, d'organisations internationales et de la société civile. Trois équipes gouvernementales ont par la suite coordonné les résumés des trois groupes reflétant le contenu et les résultats des réunions thématiques. Le Président a saisi l'occasion pour renouveler sa profonde gratitude à tous ceux qui avaient contribué à ce processus.

263. En abordant les thèmes tels que le développement du capital humain et la mobilité de la main-d'œuvre, la lutte contre la migration irrégulière au moyen de stratégies cohérentes en matière de migration et de développement et les outils pour des politiques migratoires et de développement reposant sur des données probantes, le Forum 2011 s'est également saisi de toute une série de questions qui avaient été abordées dans des réunions antérieures, mais qui nécessitaient un examen et une analyse plus en profondeur. Cette approche était d'autant plus pertinente que l'année 2011 avait connu une aggravation de la crise économique et de l'agitation politique et sociale dans certaines parties du monde, affectant du même coup la situation de millions de ressortissants et de migrants et confrontant les gouvernements et d'autres acteurs à de nouveaux défis.

264. Le débat sur les migrations irrégulières et le développement a été particulièrement opportun dans la mesure où il a permis d'approfondir le dialogue entre les pays d'origine, de transit et de destination et de traiter de questions critiques telles que les droits et la protection des migrants, l'application des lois et la coopération interétatique et les partenariats dans un contexte de développement. La discussion sur la migration des travailleurs et le développement a cherché à faire participer plus activement le secteur privé et a également mis l'accent sur des questions cruciales touchant les travailleurs domestiques à l'échelle mondiale, la réduction des coûts de la migration, la formation professionnelle et la réglementation des processus de recrutement. Des progrès ont également été faits en utilisant davantage des pratiques et concepts liés aux outils propres à faciliter la prise en compte de la migration dans la planification du développement, notamment les processus d'intégration de la migration et du développement, les profils migratoires élargis et les évaluations d'impact des politiques.

265. Au cours du Forum 2011, on a également assisté à un renforcement de la consultation et de la coopération avec les organisations internationales, en particulier le Groupe mondial sur les migrations et la société civile. L'Espace commun, lancé lors de la réunion du Forum 2010, s'est poursuivi et a permis aux participants de bénéficier d'un échange utile d'opinions et de perspectives différentes. Ce mécanisme significatif devrait être maintenu, mais certains aménagements pourraient être nécessaires pour faire en sorte que le débat soit mieux ciblé et structuré.

266. La première phase du processus d'évaluation du Forum a revêtu une importance cruciale en 2011. À la suite de l'adoption du cadre d'évaluation bisannuelle lors de la réunion du Forum 2010 à Puerto Vallarta, la présidence de 2011 avait orienté ce processus en collaboration avec une équipe d'évaluation restreinte qui a produit un rapport d'évaluation complet reflétant les réponses à une enquête axée sur le fonctionnement du Forum. Les réponses extrêmement positives quant à l'utilité et la valeur ajoutée du Forum sont la preuve que le processus est appelé à jouer un rôle essentiel dans le débat mondial sur la migration. Cependant, la présidence est également consciente du fait que le Forum est en construction et qu'une attention sérieuse doit être accordée à la modernisation de son fonctionnement dans certains domaines, notamment le financement, l'amélioration de la qualité et l'utilité concrète de ses résultats thématiques et la consolidation du processus en tant que plate-forme mondiale unique consacrée aux discussions multilatérales du programme en matière de migration et de développement. En 2012, l'analyse stratégique et politique des options possibles quant à l'avenir du Forum sera donc de la plus haute importance.

267. Fort de son expérience à la présidence et de sa vision politique fonctionnelle du dialogue multilatéral sur les migrations et le développement, le Gouvernement suisse continuera de contribuer au Forum, au fur et à mesure de son évolution. Il exprime également sa profonde gratitude à tous les gouvernements et autres partenaires qui ont contribué au processus de travail intensif, productif et fructueux du Forum en 2011.

---